

Société Anonyme au capital de 10 000 000 de dinars
Siège social : 11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS-
R.C. : N° B111820/1996

Arab International Lease est notée, sur l'échelle nationale, **BBB+(tun)** à long terme avec perspective d'évolution **stable** et **F2 (tun)** à court terme par l'agence de notation **FITCH RATINGS** en date du 16 avril 2010.

DOCUMENT DE REFERENCE « AIL 2011 »

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le**22 FEV. 2011**.... sous le n° **N°.1.1...0.0.1./...** donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information :

M. Wahid MELLEK, Directeur Financier à l'AIL
Tel. : 71 349 100 / Fax : 71 349 940
E-mail : ail.finance@planet.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence :

شركة الاستشارة والوساطة المالية

Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière
Intermédiaire en Bourse وسيط لدى البورصة

Sise au 11, rue Abderrahmen Azzam, Complexe Kheireddine Pacha, – 1073 Tunis Belvédère
Tél. : 71 908 655 - Fax : 71 909 417 - E-mail : scif@gnet.tn

Février 2011

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'AIL- 11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse - 11, rue Abderrahmen Azzam, Complexe Kheireddine Pacha – 1073 Tunis Belvédère et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE	5
CHAPITRE 1- RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	7
1.1 - Responsables du document de référence	7
1.2 - Attestation du responsable du document de référence	7
1.3 - Responsables du contrôle des comptes	7
1.4 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence	9
1.5 - Responsable de l'information	9
CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	10
2.1 - Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	10
2.1.1 - Dénomination et siège social	10
2.1.2 - Forme juridique et législation particulière applicable	10
2.1.3 - Date de constitution et durée	10
2.1.4 - Objet social	10
2.1.5 - Numéro du registre du commerce	10
2.1.6 - Exercice social	10
2.1.7 - Clauses statutaires particulières	10
2.1.8 - Nationalité	12
2.1.9 - Capital social	12
2.1.10 - Matricule fiscal	12
2.1.11 - Régime fiscal	12
2.1.12 - Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société	12
2.1.13 - Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	12
2.2 - Renseignements de caractère général concernant le capital de la société	12
2.3 - Evolution du capital social	12
2.4 - Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2010	13
2.4.1 - Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/12/2010	13
2.4.2 - Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2010	13
2.4.3 - Nombre d'actionnaires	14
2.5 - Présentation Générale du Groupe BTK au 31 décembre 2009	14
2.5.1 - Présentation Générale du Groupe BTK	14
2.5.1.1 - Présentation des sociétés du groupe	14
2.5.1.2 - Schéma du groupe BTK au 31/12/2009	20
2.5.1.3 - Événements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2009 et la date d'élaboration du document de référence	20
2.5.1.4 - Participations entre les sociétés du groupe BTK au 31/12/2009	21
2.5.1.5 - Les chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2009	22
2.5.1.6 - Les engagements financiers du Groupe BTK au 31/12/2009	23
2.5.1.7 - L'Encours des emprunts obligataires du groupe au 31/12/2009	23
2.5.1.8 - Politique actuelle et future de financement inter société du groupe	24
2.5.2 - Relations de l'AIL avec les sociétés du groupe BTK au 31/12/2009	24
2.5.2.1 - Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe	24
2.5.2.2 - Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe	24
2.5.2.3 - Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe	24
2.5.2.4 - Les dividendes encaissés par l'AIL et distribués par les sociétés du groupe	24
2.5.2.5 - Les dividendes et autres rémunérations distribués par l'AIL aux sociétés du groupe	24
2.5.2.6 - Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe	25
2.5.3 - Relations commerciales entre l'AIL et les sociétés du groupe durant l'exercice 2009	25
2.5.3.1 - Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe	25
2.5.3.2 - Les achats ou les ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs	26
2.5.3.3 - Prestations de services reçues ou données	26
2.5.4 - Contrats de gestion	26
2.5.5 - Contrats de location	26

2.5.6 -	Les fonds gérés	26
2.6 -	Relation avec les autres parties liées au 31/12/2009	26
2.6.1 -	Information sur les engagements	26
2.6.2 -	Transfert des ressources	26
2.6.3 -	Relations commerciales	26
2.6.3.1 -	Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2009	26
2.6.3.2 -	Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les autres parties liées au 31/12/2009	26
2.6.3.3 -	Les prestations de services reçues ou données	26
2.6.4 -	Engagement des dirigeants par rapport à l'AIL	26
2.7 -	Dividendes	27
2.8 -	Marché des titres	27
2.9 -	Notation de la Société	27
CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION		36
3.1 -	Présentation de l'Arab International Lease	36
3.2 -	Description de l'activité au 31 décembre 2009	36
3.2.1 -	Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing	36
3.2.2 -	Evolution des approbations	36
3.2.3 -	Evolution des mises en force	37
3.2.4 -	Evolution de l'encours financier	38
3.2.5 -	Analyse des engagements sur la clientèle	38
3.3 -	Activité de l'Arab International Lease au 30 juin 2010	39
3.3.1 -	Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing	39
3.3.2 -	Evolution des approbations	39
3.3.3 -	Evolution des mises en force	40
3.3.4 -	Evolution de l'encours financier	41
3.3.5 -	Analyse des engagements sur la clientèle	41
3.3.6 -	Indicateurs trimestriels d'activité arrêtés au 30 septembre 2010	42
3.4 -	Organisation de la société	42
3.5 -	Contrôle Interne	44
3.6 -	Système d'information	44
3.7 -	Politique sociale et effectif de la société	44
3.8 -	Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité	45
3.9 -	Dépendance de la société	45
3.10 -	Litige ou arbitrage	46
3.11 -	Politique d'investissement de la société	46
CHAPITRE 4- PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS		48
4.1 -	Patrimoine de la société au 31/12/2009	48
4.1.1 -	Créances de leasing	48
4.1.2 -	Immobilisations corporelles	49
4.1.3 -	Immobilisations Financières (placement à long terme)	49
4.2 -	Etats financiers comparés au 31 décembre	49
4.2.1 -	Bilans comparés au 31 décembre	50
4.2.2 -	Etats de résultats comparés au 31 décembre	51
4.2.3 -	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre	52
4.2.4 -	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre	53
4.2.5 -	Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2009	88
4.3 -	Engagements hors bilan des trois dernières années	93
4.4 -	Engagements financiers au 31 décembre 2009	94
4.5 -	Encours des crédits contractés par l'AIL au 31 décembre 2009	95
4.5.1 -	Encours des emprunts obligataires émis par l'AIL	95

4.5.2 -	Encours des emprunts bancaires contractés par l'AIL	95
4.5.3 -	Encours des billets de trésorerie émis par l'AIL	95
4.6 -	Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire AIL 2010-1	95
4.7 -	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre	96
4.8 -	Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2009	97
4.9 -	Affectation des résultats des trois derniers exercices	98
4.10 -	Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation	98
4.11 -	Evolution du résultat net	98
4.12 -	Evolution des dividendes	98
4.13 -	Evolution de la marge brute d'autofinancement	99
4.14 -	Indicateurs de gestion et ratios	99
4.15 -	Patrimoine de la société au 30 juin 2010	101
4.16.1 -	Créances de leasing	101
4.16.2 -	Immobilisations corporelles	102
4.16.3 -	Immobilisations Financières (placement à long terme)	102
4.16.4 -	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations propres postérieures au 30/06/2010 :	102
4.16 -	Etats financiers comparés au 30 juin 2009	103
4.16.1 -	Bilan arrêté au 30 juin 2009	103
4.16.2 -	Etat de résultat arrêté au 30 juin 2009	104
4.16.3 -	Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2010	105
4.16.4 -	Avis des Commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009	133
CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES		135
5.1 -	Conseil d'Administration	135
5.1.1 -	Membres des organes d'administration	135
5.1.2 -	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société	135
5.1.3 -	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années	135
5.1.4 -	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés	136
5.1.5 -	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent	136
5.2 -	Intérêts des dirigeants dans la société	137
5.2.1 -	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2009	137
5.2.2 -	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2008	137
5.3 -	Contrôle	137
5.4 -	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	137
CHAPITRE 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR		139
6.1 -	Evolution récente et orientations	139
6.1.1 -	Evolution récente	139
6.1.2 -	Orientations	139
6.2 -	Perspectives d'avenir	139
6.2.1 -	Analyse des modifications opérées et des écarts enregistrés par rapport aux informations prévisionnelles 2009-2014	140
6.2.2 -	Hypothèses de base	142
6.2.3 -	Bilans prévisionnels	145
6.2.4 -	Etat de Résultat Prévisionnel	146
6.2.5 -	Etats des flux de trésorerie prévisionnels	147
6.2.6 -	Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels	148
6.2.7 -	Evolution Prévisionnelle des créances classées	149
6.2.8 -	Tableau d'amortissement des emprunts obligataires émis par l'AIL	149
6.2.9 -	Etats des cashflows prévisionnels	149
6.2.10 -	Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers prévisionnels	150

PRESENTATION RESUMEE DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE

Impact des événements socio-politiques survenus en Tunisie au cours du mois de janvier 2011 sur la continuité de l'exploitation de l'AIL :

Suite aux événements qui ont suivi le soulèvement populaire tunisien contre l'ancien régime, l'Arab International Lease – AIL informe ses investisseurs que les actifs de la société ainsi que ses agences n'ont subi aucun dégât.

Du côté immobilisations données en leasing, aucune déclaration de sinistre n'a été enregistrée à ce jour.

Cependant, durant les premiers jours qui ont suivi le soulèvement populaire, l'activité de l'AIL a été impactée, comme toute autre entreprise par les perturbations au niveau de la présence du personnel et de l'affluence des clients.

Depuis le 24/01/2011 l'activité de la société se déroule normalement.

L'impact prévisionnel sur les mises en forces et le recouvrement du mois de janvier ne peut être déterminé. Néanmoins, comme tous les opérateurs économiques du pays, un fléchissement ponctuel sur le mois de Janvier 2011 est attendu.

Concernant le Business Plan, les chiffres avancés sont réalisables et le niveau d'activité avancé pour 2011 (83 millions) a été pratiquement atteint en 2010 où les mises en force ont avoisiné 82 millions de dinars, sachant que les agences n'ont fonctionné que partiellement (Sfax : 10 mois, Sousse : 8 mois, Nabeul : 1 mois et Gabes : ouverture février 2011).

L'Arab International Lease – AIL – est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AIL a été créée le 12 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, de l'UIB et de la BTEI.

L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de service.

L'AIL est détenue à hauteur de 49,999% par la Banque Tuniso-Koweïtienne « BTK » et 19,999% par l'Union Internationale de Banques « UIB ». L'AIL figure dans le périmètre de consolidation de la BTK et de L'UIB. Elle est consolidée par la méthode d'intégration globale par la BTK et par la méthode de mise en équivalence par l'UIB.

A noter que la méthode d'intégration globale requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée au coût historique. Ce coût est par la suite ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la société mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

Il est à préciser que l'AIL n'a pas de relations directes avec l'UIB, à l'exception des jetons de présence accordés aux administrateurs représentant l'UIB.

Au 31 décembre 2009, le volume global des approbations a atteint la somme de 59,606 MD contre 41,572 MD en 2008, enregistrant ainsi une hausse de 43,4%. Les approbations de 2008 ont été accordées pour le financement de 987 opérations de leasing.

La société a enregistré une hausse de ses mises en force en 2009, par rapport à l'année 2008, atteignant 55,793 MD contre 40,297 MD en 2008, soit une progression de 38,5%. Les mises en force de 2009 ont touché 957 opérations de leasing.

L'encours financier s'est élevé à 79,604 MD au terme de l'exercice 2009 contre 60,596 MD en 2008, enregistrant une augmentation de 31,4%.

Le total des engagements sur la clientèle a atteint au 31 décembre 2009 la somme de 91,289 MD contre 69,422 MD à la fin de l'année 2008.

Les créances classées sont passées de 9,455 MD en 2008 à 10,084 MD à fin 2009 représentent ainsi 11,6% du total des créances, en 2009, contre 14,3% une année auparavant.

Au 30/06/2010, le montant des approbations s'est élevé à 41,182 MD contre 30,051 MD au 30/06/2009, soit une progression de 37,1%.

Les mises en force de l'AIL se sont élevées à 40,613 MD au 30/06/2010, contre 25,337 MD au 30 juin 2009, en progression de 60,3%.

L'encours financier s'est élevé, à la fin du premier semestre 2010, à 98,132 MD contre 68,457 MD au 30/06/2009, soit une progression de 43,3%.

En termes d'engagements financiers, le total des créances courantes (classes 0 et 1) est passé de 62,351 MD au 30/06/2009 à 99,201 MD au 30/06/2010, soit une augmentation de 59,1%. Le montant des créances classées est passé de 12,112 MD au 30/06/2009 à 10,034 MD au 30/06/2010, soit une baisse de 17,2%.

Ainsi, le ratio des créances classées (créances classées /total engagements) s'est amélioré en passant de 16,3% au 30/06/2009 à 9,2% au 30/06/2010.

En date du 16 avril 2010, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease (AIL) sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Les notes nationales attribuées à Arab International Lease (AIL) reflètent le soutien que pourraient lui apporter, en cas de nécessité, son principal actionnaire direct, la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK), qui détient 50% du capital d'AIL, et Groupe BPCE (GBPCE, noté 'A+'/'F1+'/'Stable), lui-même actionnaire à hauteur de 60% du capital de la BTK.

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 - Responsables du document de référence

- **Monsieur** Abdelghaffar EZZEDDINE : Le Président du Conseil ;
- **Monsieur** Chokri BEN AYED : Le Directeur Général.

1.2 - Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée»

L'Arab International Lease – AIL
Le Directeur Général
Monsieur Chokri BEN AYED



1.3 - Responsables du contrôle des comptes

Etats Financiers 2007 et 2008 :

- La société **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mustapha MEDHIOUB.
Adresse : Immeuble International City Center – Tour des bureaux Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis.
 - La société **Financial Auditing & Consulting**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI.
Adresse : 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 – Ariana.
- **Etats Financiers arrêtés au 31/12/2009, au 30/06/2009 et au 30/06/2010 :**
- La société **FMBZ - KPMG Tunisie**, société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI.
Adresse : B.P. n° 317 Publiposte Rue Lac Echkel, Les Berges du Lac -1053 TUNIS.
 - La société **Financial Auditing & Consulting**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI.
Adresse : 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 – Ariana.

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2007 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **FINOR**, représentée par monsieur Mustapha MEDHIOUB, et la **Société Financial Auditing & Consulting**, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves ni observations, à l'exception des nouvelles dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006 qui ne sont pas encore entièrement respectées.

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2007 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **FINOR**, représentée par monsieur Mustapha MEDHIOUB, et la **société Financial Auditing & Consulting**, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves. Toutefois, une observation post-opinion a été formulée comme suit :

« Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan, en tant que telles, pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.

Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (N 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

En conséquence, et dans le but d'améliorer la pertinence de l'information financière, les éléments du bilan sont présentés selon leur nature par rapport à l'activité financière, en privilégiant l'ordre décroissant de liquidité.

Aussi, la présentation de l'état de résultat a été revue de façon à déterminer certains valeurs et soldes intermédiaires.

Les données relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été retraitées pour les besoins de la comparaison. »

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009 ont fait l'objet d'un audit effectué par la **société FMBZ - KPMG Tunisie**, représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et la **société Financial Auditing & Consulting**, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves ni observations.

Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009

Les états financiers intermédiaires au 30 juin 2009 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la **société FMBZ - KPMG Tunisie**, représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et la **société Financial Auditing & Consulting**, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l' ARAB INTERNATIONAL LEASE arrêtés au 30 Juin 2009, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Avis sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2010

Les états financiers intermédiaires au 30 juin 2010 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la **société FMBZ - KPMG Tunisie**, représentée par monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI et la **société Financial Auditing & Consulting**, représentée par monsieur Mohamed Néji HERGLI. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l' ARAB INTERNATIONAL LEASE arrêtés au 30 Juin 2010, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Attestation des Commissaires aux Comptes :

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées.»

Les Commissaire aux Comptes

FMBZ - KPMG Tunisie

Monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Financial Auditing & Consulting

Monsieur Mohamed Néji HERGLI

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Audit - Tax - Advisory

10, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis Belvédère

M.F: 810 663 T/A/M/000

R.C: B148992002

F.A.C
22 bis Avenue Mongi Slim
El Menzah 5 - 2087 Ariana
Tél: 71.230.666 - 71.231.830

1.4 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du document de référence. »

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF – Intermédiaire en Bourse

Le Président Directeur Général

Monsieur Jamel HAJJEM

SCIF
Complexe Kheireddine Pacha
1002 TUNIS
M.F: 433775Z/A/M/000
E-mail: scif@gnet.tn.

1.5 - Responsable de l'information

- Monsieur Wahid MELLEK : Directeur Financier de l'AIL
- Tel. : 71 349 100 / Fax : 71 349 940

me



Conseil du Marché Financier
Enregistrement n° 11-001/du 22 FEV. 2011
Délivré au vu de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'APE
Le Président du Conseil du Marché Financier
Signé: Mohamed Ferid EL KOBBI

Conseil du Marché Financier
L'Enregistrement de ce document de référence ne remplace en aucun cas le visa délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 qui sera sollicité à l'occasion de chaque opération

CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1 - Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

2.1.1 - Dénomination et siège social

Dénomination sociale :	Arab International Lease – AIL.
Siège Social :	11, Rue Hédi Noura - B.P 280 - 1001 TUNIS
Tel. :	71 349 100
Fax :	71 349 940
E-mail :	ail.finance@planet.tn

2.1.2 - Forme juridique et législation particulière applicable

L'AIL est une société anonyme régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006. Elle est également régie par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing et par la loi n° 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

2.1.3 - Date de constitution et durée

Date de constitution : Le 12 décembre 1996.

Durée : 99 ans.

2.1.4 - Objet social : (article 3 des statuts)

La société a pour objet principal :

- ★ d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche, de service ou autre ;
- ★ La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ;
- ★ Elle peut également effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5 - Numéro du registre du commerce

B 111820/1996.

2.1.6 - Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2.1.7 - Clauses statutaires particulières

Répartition statutaire des bénéfices : (article 45 des statuts tel que modifié par l'AGE du 13 mars 2008).

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction d'une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé, comme ci-dessus indiqué, au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date, la modalité et le lieu de paiement des dividendes.

Assemblée Générale : (article 30 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire, doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour :

- Contrôler les actes de gestion de la société.
- Approuver selon le cas, les comptes de l'exercice écoulé.

- Prendre les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance du rapport, du conseil d'administration ou de celui du directoire et de celui du commissaire aux comptes.

Est nulle la décision de l'assemblée générale portant approbation du bilan et des comptes si elle n'est pas précédée par la présentation des rapports du ou des commissaires aux comptes.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration ou par le directoire. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

- Le ou les commissaires aux comptes.
- Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins quinze pour cent du capital social.
- Le liquidateur.
- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre public de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Toute assemblée dont la convocation n'est pas conforme aux modalités ci-dessus mentionnées peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires y étaient présents ou représentés.

Droit de siéger à une Assemblée et représentation : (article 32 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister à l'assemblée Générale sur justification de son identité, à condition que ses actions soient libérées des versements exigibles et inscrites en son nom.

Un actionnaire peut mandater une autre personne et ce en vertu d'un pouvoir déposé au siège de la société

Convocation des Assemblées Générales : (article 31 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions donnant droit au vote.

A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et à la deuxième convocation un délai minimum de quinze jours doit être observé.

L'assemblée générale statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Droit de vote (article 34 des statuts) :

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées. Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Toute action confère à l'actionnaire un vote dans les assemblées d'actionnaires.

Transmission des actions (article 14 des statuts) :

Les cessions des actions seront effectuées conformément aux dispositions de la législation en vigueur régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne et particulièrement la loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier et les textes d'application correspondants.

2.1.8 - Nationalité

Tunisienne.

2.1.9 - Capital social

Le capital social de l'Arab International Lease s'élève, actuellement, à 10.000.000 de dinars divisé en 1.000.000 d'actions de nominal 10 dinars, entièrement libérées.

2.1.10 - Matricule fiscal

578857 A A M 000 du 9 décembre 1996.

2.1.11 - Régime fiscal

Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing.

La loi n°2000-98 du 25 Décembre 2000, portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi n°2007-70 du 27 Décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier Janvier 2008.

2.1.12 - Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société

Siège social de la société : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS.

2.1.13 - Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM

M. Wahid MELLEK, Directeur Financier à l'AIL

Tel. : 71 349 100 / Fax : 71 349 940

2.2 - Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

- Capital social : 10 000 000 de dinars
- Nombre d'actions : 1 000 000 d'actions
- Nominal : 10 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie : Ordinaire
- Libération : Intégrale
- Jouissance : 1^{er} janvier 2010

2.3 - Evolution du capital social

Nature de l'opération	Organe de décision	Montant de l'opération en dinars	Capital en circulation		Valeur nominale de l'action en dinars
			Montant en dinars	Nombre d'actions	
Capital initial	AG Constitutive du 12/12/1996	10 000 000	10 000 000	1 000 000	10

2.4 - Répartition du capital social et des droits de vote au 31/12/2010

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
ACTIONNAIRES TUNISIENS	5	750 000	7 500 000	75,000%
Personnes morales	3	749 980	7 499 800	74,998%
Ayant 3% et plus	3	749 980	7 499 800	74,998%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,000%
Personnes physiques	2	20	200	0,002%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	2	20	200	0,002%
ACTIONNAIRES ETRANGERS	2	250 000	2 500 000	25,000%
Personnes morales	2	250 000	2 500 000	25,000%
Ayant 3% et plus	2	250 000	2 500 000	25,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,000%
Personnes physiques	0	0	0	0,000%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au max 0,5%	0	0	0	0,000%
Total	7	1 000 000	10 000 000	100,000%

2.4.1 - Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 31/12/2010

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	499 990	4 999 900	49,999%
The Arab Investment Company - AIC	200 000	2 000 000	20,000%
Union Internationale de Banques - UIB	199 990	1 999 900	19,999%
Société Tunisienne des Banques - STB	50 000	500 000	5,000%
The Arab Fisheries Company - AFC	50 000	500 000	5,000%
Total	999 980	9 999 800	99,998%

2.4.2 - Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2010

Membres	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Président du Conseil			
Abdelghaffar EZZEDDINE	10	100	0,001%
Administrateurs			
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	499 990	4 999 900	49,999%
The Arab Investment Company - TAIC	200 000	2 000 000	20,000%
Union Internationale de Banques - UIB	199 990	1 999 900	19,999%
Société Tunisienne des Banques - STB	50 000	500 000	5,000%
The Arab Fisheries Company - AFC	50 000	500 000	5,000%
Total	999 990	9 999 900	99,999%

2.4.3 - Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2009, le capital social de l'Arab International Lease est réparti entre 7 actionnaires :

- 5 personnes morales dont deux personnes morales étrangères ;
- 2 personnes physiques.

2.5 - Présentation Générale du Groupe BTK au 31 décembre 2009

2.5.1 - Présentation Générale du Groupe BTK

2.5.1.1 - Présentation des sociétés du groupe

Le groupe BTK regroupant, outre la Banque, 11 autres sociétés dont cinq exerçant dans le secteur financier, et le reste dans le secteur immobilier et touristique.

Le périmètre de consolidation comprend toutes les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

La consolidation est effectuée sur la base de deux méthodes différentes : l'intégration globale pour les sociétés contrôlées de manière exclusive par la BTK, et la mise en équivalence pour les sociétés sous influence notable de la banque ou celles contrôlées exclusivement, mais qui n'appartiennent pas au secteur financier.

A noter que la méthode d'intégration globale requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Alors que, selon la méthode de mise en équivalence, la participation est initialement enregistrée à son coût. Ce coût est par la suite ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la société mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

DENOMINATION SOCIALE	Méthode de consolidation	Capital social 31/12/2009 (en DT)	Participation de la BTK (en DT)	Taux de participation De la BTK
Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK	Intégration globale	100 000 000		
Société de Recouvrement des Créances – El Istifa	Intégration globale	300 000	300 000	100,00%
Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF	Intégration globale	1 000 000	799 400	79,94%
Société Univers Invest Sicar	Intégration globale	5 000 000	3 200 000	64,00%
Arab International Lease – AIL	Intégration globale	10 000 000	4 999 900	49,999%
Société Univers Participations SICAF	Intégration globale	500 000	495 000	99,00%
Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels – STPI	Mise en équivalence	4 000 000	1 200 000	30,00%
Société Tuniso-Koweïtienne d'El Emar (ex SGT)	Mise en équivalence	7 445 000	2 553 000	34,29%
Société Tunis Center	Intégration globale	10 000 000	2 275 000	22,75%
Société Immobilière et Touristique – Le Ribat	Mise en équivalence	7 100 000	1 490 000	20,99%
La Méditerranéenne d'Aménagement Industriel – MEDAI	Mise en équivalence	1 000 000	300 000	30,00%
Société Pole de compétitivité de Sousse – SPCS	Mise en équivalence	1 000 000	300 000	30,00%

➤ La Banque Tuniso-Koweïtienne BTK

La Banque Tuniso-Koweïtienne BTK a été officiellement créée le 25 février 1981 en application de la convention conclue le 29 octobre 1980 entre le gouvernement de la République Tunisienne et celui de l'Etat du Koweït. Elle est considérée comme un outil efficace dans le domaine du partenariat entre les deux pays frères.

Ses activités sont régies par le code des sociétés commerciales et la réglementation bancaire tunisienne. Le 21 mai 2004, la BTK a obtenu l'autorisation de la Banque Centrale de Tunisie pour opérer comme une banque universelle, conformément aux dispositions de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

La Financière OCEOR du groupe bancaire français «Groupe BPCE» a racheté, le 23 octobre 2007, 60% du capital de la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK) pour 300 millions de dinars. L'opération a été concrétisée le 10 janvier 2008.

Le Groupe BPCE est issu du rapprochement des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, deux réseaux coopératifs complémentaires. Partenaire financier majeur pour les particuliers, les entreprises et l'ensemble de l'économie, il se positionne comme le 2^{ème} groupe bancaire français.

➤ SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES – EL ISTIFA

• Secteur :	Financier
• Objet :	Acquisition des créances pour son propre compte et recouvrement des créances pour le compte de tiers
• Capital Social :	300 000 dinars, divisé en 30 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	18 septembre 2000
• Agrément :	Ministère des Finances en date du 6 juin 2000
<p>- La société El Istifa a précédé à l'acquisition, au dinar symbolique, auprès de al BTKD des créances pour un montant total de 218,184 MD ainsi qu'une autre créance d'un montant 2,801 MD acquise au prix de 1,200.MD.</p> <p>- Le portefeuille de la société à fin 2009, compte tenu de l'évolution des créances et après annulation de certaines d'entre elles relatives à des entreprises liquidées, s'élève à 207 MD et concerne 68 entreprises répartis comme suit par secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Secteur touristique : 40 sociétés pour un montant de 139,6 MD ♦ Secteur industriel : 20 sociétés pour un montant de 51,9 MD ♦ Secteur agricole : 8 sociétés pour un montant de 7,6 MD <p>- La société El Istifa a projeté de payer un montant de 6,9 MD à la BTK-Groupe BPCE au titre de dividendes pour l'exercice 2009 contre 6,0 MD en 2008.</p>	

➤ SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE – SCIF

• Secteur :	Financier
• Objet :	L'intermédiation en Bourse et le montage financier
• Capital Social :	1 000 000 de dinars divisé en 10 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
• Date de constitution :	8 décembre 1995
<p>- Depuis sa constitution, la SCIF a monté et placé quinze emprunts obligataires en faveur d'entreprises et de Banques, totalisant 187 MDT</p> <p>- La SCIF assure la gestion de l'Univers Obligations Sicav, SICAV obligataire créée par la BTK, dont l'actif net à fin 2009 s'élève à 52 MDT.</p> <p>- Durant les trois dernières années, la SCIF a distribué des dividendes à raison de 7,5% du capital au titre de l'exercice 2007, de 10% du capital au titre de l'exercice 2008 et 25% du capital au titre de l'exercice 2009.</p>	

➤ **UNIVERS INVEST SICAR**

• Secteur :	Financier
• Objet :	Participation pour son compte ou pour le compte de tiers dans le cadre d'une convention de rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.
• Capital Social :	5 000 000 de dinars, divisé en 1 000 000 actions pour un nominal de 5 dinars.
• Date de constitution :	12 septembre 2001
<p>- L'année 2009 a vu le démarrage de l'application de la nouvelle loi régissant les SICAR, exigeant la pratique de la sortie libre en tant que mode de remboursement et abrogeant le portage comme mode de financement.</p> <p>Dans ce cadre, l'ensemble des approbations de financement au 31/12/2009, pour des prises de participation financées sur les fonds propres de la SICAR, s'est élevé à 18,004 MD contre 15,869 MD à fin 2008, soit 2,135 MD d'approbations au titre de 2009. Ces approbations concernent 6 projets opérant dans divers secteurs économiques.</p> <p>- Le montant total des participations libérées à fin décembre 2009 a atteint 11,706 MD, soit 65 % du total des approbations. Ces financements concernent 51 projets.</p>	

➤ **Arab International Lease - AIL**

• Secteur :	Financier
• Objet :	Le leasing immobilier et mobilier
• Capital Social :	10 000 000 de dinars, divisé en 1 000 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	12 décembre 1996
• Agrément :	Ministère des Finances en date du 14 octobre 1996
<p>L'Arab International Lease – AIL – est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AIL a été créée le 12 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, l'UIB et la BTEI.</p> <p>L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.</p> <p>Les engagements au titre de l'exercice 2009 ont atteint 59,6 MD contre 41,5 MD à fin 2008. Ces engagements concernent 987 opérations de financement.</p> <p>Les mises en force au titre de l'exercice 2009 ont atteint 55,8 MD contre 40,3 MD à fin 2008, soit une évolution de 38,5 %.</p> <p>Le total des produits d'exploitation en 2009 s'élève à 7,926 MD contre 6,550 MD en 2008.</p> <p>L'exercice 2009 a été clôturé par un résultat bénéficière de 1,297 MD contre 1,159 MD en 2008.</p>	

➤ **UNIVERS PARTICIPATIONS SICAF**

• Secteur :	Financier
• Objet :	La gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières
• Capital Social :	500 000 dinars, divisé en 50 000 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	15 août 2003

Le portefeuille des participations cédées par la banque à la SICAF, au dinar symbolique, s'élève à environ 22 MD.

Au 31/12/2009, la valeur de ce portefeuille a atteint 16,352 MD englobant 51 sociétés opérant dans différents secteurs économiques et qui sont soit en liquidation, en veilleuse ou connaissant des difficultés économiques

➤ **Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels - STPI**

• Secteur :	Promotion immobilière et industrielle
• Objet :	Promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles.
• Capital Social :	4 000 000 de dinars.
• Date de constitution :	28 juillet 2006
<p>La société a entamé depuis sa création un projet visant l'aménagement d'une nouvelle zone industrielle sise à "El AGBA" dénommée "InnoPark" couvrant 43 hectares. La motivation essentielle qui oriente cette nouvelle zone est de développer de manière cohérente un parc d'activités industrielles doté d'un centre de vie regroupant des activités commerciales et tertiaires et de parfaire l'image de marque de la zone grâce notamment aux prescriptions particulières d'aspect architectural et d'aménagement paysager des espaces libres privatifs. Il s'agit d'une zone industrielle équipée, gérée et entretenue destinée aux PME opérant dans des secteurs non polluants et des services d'assistance et d'accompagnement</p>	

➤ **LA SOCIETE TUNISO-KOWEITIENNE D'EL EMAR - STKE**

• Secteur :	Immobilier et touristique
• Objet :	La promotion immobilière et Touristique
• Capital Social:	7 445 000 dinars, divisé en 744 500 actions pour un nominal de 10 dinars.
• Date de constitution :	16 janvier 1990
• Principaux projets réalisés :	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet intégré touristique et immobilier « Jinène Hammamet » sis à Hammamet sud, sur un terrain de 26 ha. - Bâtiment résidentiel et commercial dans la zone Al-Nasr II. - Lotissement d'un terrain à Rades de 8 ha. - Projet immobilier économique à Sousse. - Projet immobilier de 28 duplex à Rades.
• Projets en cours de réalisation ou d'étude :	<ul style="list-style-type: none"> - Projet Immobilier dans la zone de « Jardins d'El Menzah » - Construction de deux immeubles à la zone du lac - Projet dans la zone de Hergla. - Complexe résidentiel et commercial à El Mourouj.
<ul style="list-style-type: none"> - Le stock immobilier de la société s'élève à fin 2009 à 12,9 MDT contre 11,6 MDT pour l'année précédente. - La société a réalisé au titre de l'exercice 2009 un chiffre d'affaires de 1,224 MD contre 4,215 MDT en 2008. 	

➤ SOCIETE TUNIS CENTER

• Secteur :	Immobilier et touristique
• Objet :	La promotion de projets immobiliers et commerciaux.
• Capital Social :	10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 actions pour un nominal de 100 dinars.
• Date de constitution :	1 ^{er} août 1983
• Principaux projets réalisés :	Le complexe immobilier et commercial "le PALMARIUM"
<ul style="list-style-type: none"> - L'activité de la société se limite actuellement à l'exploitation du complexe « le Palmarium ». - La société a réalisé au titre de 2009 un chiffre d'affaires de 4,167 MDT contre 3,749 MDT pour l'année précédente. 	

➤ SOCIETE IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE « LE RIBAT »

• Secteur :	Immobilier et touristique
• Objet :	Promotion et exploitation de projets touristiques et immobiliers.
• Capital Social :	7 100 000 dinars, divisé en 1 420 000 actions pour un nominal de 5 dinars.
• Date de constitution :	30 novembre 1982
• Principaux projets réalisés :	<ul style="list-style-type: none"> - Un complexe touristique composé de l'hôtel HABIB et l'hôtel le RIBAT. - Un complexe immobilier composé de 53 appartements et 31 locaux commerciaux, vendus en totalité.
<ul style="list-style-type: none"> - Fin 2001, le contrat de location des 2 hôtels de la société par "Jasmins Tourisme Tunisie" filiale du Groupe français "FRAM", a pris fin. - L'hôtel « Habib » est entré en exploitation en juin 2006 et il a été géré par le groupe espagnol «GLOBALIA» dans le cadre d'un contrat de gestion pour compte. Cependant, ce dernier n'a pas respecté ses engagements et le contrat a dû être résilié en 2007. - Un contrat de location de cette unité a été conclu, pour une période de deux années, avec une société Tunisienne DELPYNE HOTEL & RESORTS du groupe "BABYLONE TRAVEL". - Les travaux de rénovation de l'hôtel « Le Ribat » qui n'ont pas été achevés, ont été repris en 2009 et engagé par la société DELPYNE HOTEL & RESORTS (locataire de l'hôtel Le Ribat depuis 2009). L'unité est entrée en exploitation en juillet 2009. - Le Conseil d'Administration de la société a adopté le principe de la cession de ses actifs. Une banque d'affaires a été chargée de cette opération. 	

➤ Pôle de Compétitivité de Sousse - SPCS

• Secteur :	Promotion immobilière et industrielle
• Objet :	Le développement du pôle technologique de Sousse et des zones industrielles et d'une manière générale toutes opérations financières, industrielles, commerciales mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus. industrielles.
• Capital Social :	1 000 000 de dinars.
• Date de constitution :	29 janvier 2009
<p>Société Pôle de Compétitivité de Sousse – SPCS est créée en janvier 2009 avec un capital initial de 1 MD. L'AGE de la société, réuni le 22/06/2009, a décidé d'augmenter le capital pour le relever à 5 MD. Au 31/12/2009, la procédure d'augmentation n'étant pas encore clôturée et le montant libéré à cette date s'élève à 3,5 MD.</p>	

➤ LA MEDITERRANEENNE D'AMENAGEMENT INDUSTRIEL - MEDAI

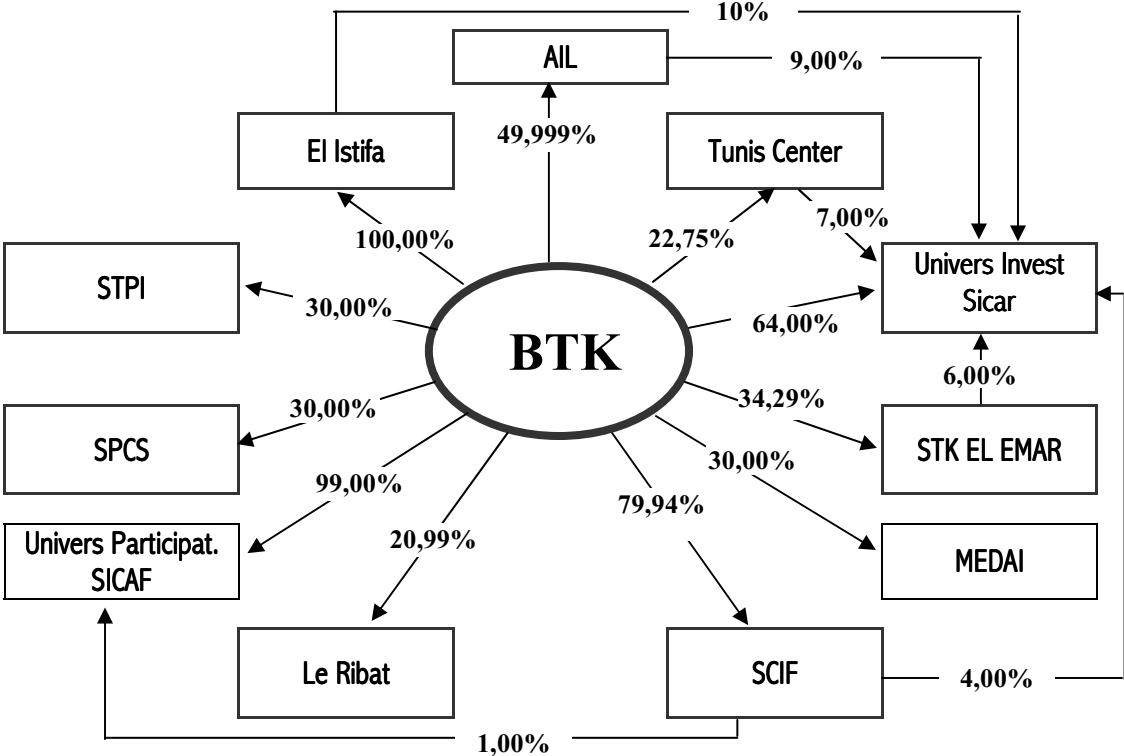
• Secteur :	Promotion immobilière et industrielle
• Objet :	Promotion immobilière et notamment l'aménagement de zones industrielles
• Capital Social :	1 000 000 de dinars.
• Date de constitution :	17 août 2009
La société a entamé depuis sa création un projet visant l'aménagement d'une nouvelle zone industrielle sise à "Mdjez El Bab" gouvernorat de BEJA couvrant une superficie de l'ordre de 80 hectares.	

Tableau récapitulatif des sociétés du groupe
Au 31/12/2009

En MDT

	Date de création	% d'intérêts	Capital Social	Capitaux propres avant affectation	Résultat Net
La Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK	25/02/1981	100,00%	100,000	161,574	10,237
La société de Recouvrement des Créances – El Istifa	18/09/2000	100,00%	0,300	7,430	6,929
La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF	08/12/1995	79,94%	1,000	1,859	0,215
La Société Univers Invest Sicar	12/09/2001	85,35%	5,000	5,553	0,323
L'Arab International Lease – AIL	12/12/1996	50,00%	10,000	14,129	1,297
La Société Univers Participations SICAF	15/08/2003	99,80%	0,500	1,234	0,299
La Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels - STPI	28/07/2006	30,00%	4,000	3,972	0,000
La Société Tuniso-Koweïtienne d'EL EMAR - STKE	16/01/1990	34,29%	7,445	8,803	-0,281
La Société Tunis Center	01/08/1983	22,75%	10,000	21,621	0,806
La Société Immobilière et Touristique – Le Ribat	30/11/1982	20,99%	7,100	6,080	-1,297
Société Pôle de Compétitivité de Sousse - SPCS	29/01/2009	30,00%	1,000	4,500	0,000
LA MEDITERRANEENNE D'AMENAGEMENT INDUSTRIEL - MEDAI	17/08/2009	30,00%	1,000	1,000	0,000
TOTAUX			147,345	237,755	21,122

2.5.1.2 - Schéma du groupe BTK au 31/12/2009



2.5.1.3 - Événements récents modifiant le schéma financier du groupe entre le 31/12/2009 et la date d'élaboration du document de référence

NEAN

2.5.1.4 - Participations entre les sociétés du groupe BTK au 31/12/2009

SOCIETES	BTK	El Istifa	SCIF	Univers Invest Sicar	AIL	Univers Participat. SICAF	STPI	STK EL EMAR	Tunis Center	Le Ribat	SPCS	MEDAI
BTK	-	100,00%	79,94%	64,00%	49,99%	99,00%	30,00%	34,29%	22,75%	20,99%	30,00%	30,00%
El Istifa	-	-	-	10,00%	-	-	-	-	-	-	-	-
SCIF	-	-	-	4,00%	-	1,00%	-	-	-	-	-	-
Univers Invest Sicar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AIL	-	-	-	9,00%	-	-	-	-	-	-	-	-
Univers Participat. SICAF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STPI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
STK EL EMAR	-	-	-	6,00%	-	-	-	-	-	-	-	-
Tunis Center	-	-	-	7,00%	-	-	-	-	-	-	-	-
Le Ribat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SPCS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MEDAI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

2.5.1.5 - Les chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2009

EN MD

	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'Affaires (produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes Globales (Total passifs)	Charges financières	Dividendes relatifs à l'exercice 2009
La Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK	161,574	42,616	10,282	10,237	495,934	13,502	3,500
La société de Recouvrement des Créances – El Istifa	7,430	11,916	10,946	6,929	2,038	0,002	6,900
La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF	1,859	0,915	0,259	0,215	1,079	-	0,250
La Société Univers Invest Sicar	5,553	0,764	0,320	0,323	11,168*	0,000	
L'Arab International Lease – AIL	14,129	7,926	1,996	1,297	72,982	3,579	0,500
La Société Univers Participations SICAF	1,234	0,076	0,299	0,299	0,071	0,000	
La Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels - STPI	3,972	0,304	0,450	0,000	11,528	0,465	
La Société Tuniso-Koweïtienne d'EL EMAR - STKE	8,803	1,224	-0,465	-0,281		0,067	
La Société Tunis Center	21,621	4,167	1,023	0,806	1,464	0,000	1,500
La Société Immobilière et Touristique - Le Ribat	6,080	1,365	-0,172	-1,297	17,196	1,096	
Société Pôle de Compétitivité de Sousse - SPCS	4,500	0,118	-0,026	0,000	0,024	0,011	
LA MEDITERRANEENNE D'AMENAGEMENT INDUSTRIEL – MEDAI**	1,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	

(*) Dont 9,658 MD de fonds gérés.

(**) Société créée le 17/08/2009.

2.5.1.6 - Les engagements financiers du Groupe BTK au 31/12/2009

EN MD

Désignation	Crédits extérieurs	Fonds gérés	Emprunt et ressources spéciales	Billets de trésorerie	Crédits bancaires et découverts bancaires	Emprunts Obligataires	Leasing	Total
La Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK	25,416					16,000		41,416
La société de Recouvrement des Créances – El Istifa								
La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF								
La Société Univers Invest Sicar		7,630	2,028					9,658
L'Arab International Lease – AIL				4,000	34,624	26,000		64,624
La Société Univers Participations SICAF								
La Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels - STPI					8,821			8,821
La Société Tuniso-Koweïtienne d'EL EMAR - STKE					2,929			2,929
La Société Tunis Center								
La Société Immobilière et Touristique - Le Ribat					16,124			16,124
Société Pôle de Compétitivité de Sousse - SPCS								
LA MEDITERRANEENNE D'AMENAGEMENT INDUSTRIEL - MEDAI								
Total Général	25,416	7,630	2,028	4,000	62,498	42,000	0,000	143,572

2.5.1.7 - L'Encours des emprunts obligataires du groupe au 31/12/2009

EN MD

Désignation	Montant	Taux d'intérêt	Dernière échéance	Principal restant dû au 31/12/2009
Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK				
▪ BTKD 2006	40,000	6,25%	18/12/2011	16,000
Total	40,000			16,000
Arab International Lease – AIL				
▪ AIL 2005	10,000	6,50%	15/08/2010	2,000
▪ AIL 2007	10,000	6,88%	17/12/2012	6,000
▪ AIL 2008	10,000	6,50%	30/09/2013	8,000
▪ AIL 2009	10,000	6,50%	23/02/2014	10,000
Total	40,000			26,000
Total Général	80,000			42,000

2.5.1.8 - Politique actuelle et future de financement inter société du groupe

La BTK n'a pas défini une politique de financement inter sociétés du groupe, néanmoins, les financements se feront par la société mère qui continuera à soutenir ses filiales, à leur accorder des prêts et à avaliser leurs emprunts obligataires et billets de trésorerie.

2.5.2 - Relations de l'AIL avec les sociétés du groupe BTK au 31/12/2009

2.5.2.1 - Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

- **Crédits reçus :**
 - La BTK a accordé en 2006 à l'AIL un emprunt moyen terme de 3,000 MDT. L'encours non échu de cet emprunt s'élève au 31/12/2009 à la somme de 1,313 MDT.
 - La BTK a accordé à l'AIL, en 2009, un autre crédit à moyen terme dont l'encours s'élève au 31/12/2009 à 13,000 MDT.
 - La BTK a ouvert des crédits documentaires pour l'AIL pour un montant de 0,373 MDT au 31/12/2009.
 - Le Bilan de la BTK comprend au 31/12/2009 un compte courant débiteur de l'AIL, pour un montant de 6,751 MDT.
- **Prêts Octroyés :** Néant.

2.5.2.2 - Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Dettes envers les sociétés du groupe : Néant.

Créances sur les sociétés de groupe : Crédit leasing pour la société Tunis Center (voiture 407)

en dinars

Montant de la mise en forces	Taux	Durée	Encours	Loyers à échoir TTC
40 527	11%	3 ans (36 loyers)	6 457	7 758
Total			6 457	7 758

2.5.2.3 - Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

- **Reçus :** Néant.
- **Donnés :** Néant.

2.5.2.4 - Les dividendes encaissés par l'AIL et distribués par les sociétés du groupe

Les dividendes encaissés par l'AIL et distribués par les sociétés du groupe : Néant.

2.5.2.5 - Les dividendes et autres rémunérations distribués par l'AIL aux sociétés du groupe

- Les dividendes distribués par l'AIL aux sociétés du groupe en 2009 au titre de l'exercice 2008 :
L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 7 mai 2009 a décidé la distribution d'un dividende de 0,400 MDT dont 0,200 MDT seront payés à la BTK.
- Les dividendes distribués par l'AIL aux sociétés du groupe en 2010 au titre de l'exercice 2009 :
L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 14 avril 2010 a décidé la distribution d'un dividende de 0,500 MDT dont 0,250 MDT seront payés à la BTK.
- Les jetons de présence perçus par la BTK au titre de l'exercice 2009 ont atteint la somme de 31 250 dinars nette.

2.5.2.6 - Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

- **Données :** Néant
- **Reçues :**
 - La BTK a avalisé en 2005 les billets de trésorerie de l'AIL, société détenue à hauteur de 50%, émis sur le marché monétaire pour un montant de 2,000 MDT. Cet aval s'étale jusqu'au 4 Janvier 2010.
 - La BTK a accordé en 2005 son aval à l'AIL concernant la tranche B de l'emprunt obligataire émis par cette dernière pour un montant de 5,000 MDT dont l'encours au 31/12/2009 est de 1,065 MDT. Cet aval s'étale jusqu'au 15 août 2010.

2.5.3 - Relations commerciales entre l'AIL et les sociétés du groupe durant l'exercice 2009

2.5.3.1 - Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du groupe

✓ Chiffre d'affaires encaissé par l'AIL:

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts et commissions) au 31/12/2009 s'élève à 5 421 DT réparti comme suit :

En dinars

	BTK	Tunis Centre
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	4 508	
Intérêts perçus sur opérations de leasing		913

✓ Chiffre d'affaires décaissé par les autres sociétés du groupe auprès de l'AIL :

Le montant décaissé par l'AIL, durant l'année 2008, au titre des prestations fournies par les autres sociétés du groupe s'élève à 870 320 DT et se détaille comme suit :

En dinars

	BTK	SCIF
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	8 856	
Commissions d'aval sur Billets de Trésorerie	10000	
Commissions de placement emprunt AIL 2009 *		75000
Commissions de montage emprunt AIL 2009*		12500
Commissions de gestion emprunt AIL 2009*		10000
Commissions d'étude et d'emegistrement emprunt AIL 2010*		15 000
Commissions sur tenue du registre des actionnaires		2000
Commissions sur versement chèque	908	
Commissions sur virements et versement effets	16404	
Intérêts sur découverts bancaires	147354	
Intérêts sur crédits bancaires	482268	
Charges locatives	58 780	
Jetons de présence servis	31 250	

() Inscrits en charges reportées dont 27 715 DT rapportés au résultat de l'exercice 2009*

2.5.3.2 - Les achats ou les ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs

- Achat : Néant
- Vente : Néant

2.5.3.3 - Prestations de services reçues ou données

▪ Reçues :

Le montant des prestations fournies par la BTK au titre d'affectation d'un cadre salarié de la Banque en tant que Directeur Général de l'AIL s'élève à 0,098 MDT.

- Données : Néant.

2.5.4 - Contrats de gestion

Néant.

2.5.5 - Contrats de location

La banque a conclu avec l'AIL en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au cours de 2009 s'élève à 0,045 MDT.

2.5.6 - Les fonds gérés

Néant.

2.6 - Relation avec les autres parties liées* au 31/12/2009

2.6.1 - Information sur les engagements

Néant.

2.6.2 - Transfert des ressources

- Reçues : Néant
- Données : Les rémunérations et dividendes versés aux administrateurs et aux membres de direction, au titre de l'exercice 2009, s'élève à 393 750 dinars :
 - 1) Jetons de présence : 31 250 dinars pour la BTK et 12 500 dinars pour l'UIB ;
 - 2) Dividendes : 250 000 dinars pour la BTK et 100 000 dinars pour l'UIB.

2.6.3 - Relations commerciales

2.6.3.1 - Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2009

Néant

2.6.3.2 - Cessions et acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actif avec les autres parties liées au 31/12/2009

- Achats : Néant
- Ventes : Néant

2.6.3.3 - Les prestations de services reçues ou données

- Reçues : Néant
- Données : Néant

2.6.4 - Engagement des dirigeants par rapport à l'AIL

Néant.

() Telles que définies par l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.*

2.7 - Dividendes

Exercice	2007	2008	2009
Résultat Net (en dinars)	1 033 399,832	1 159 159,530	1 297 425,211
Dividende Global (en dinars)	400 000,000	400 000,000	500 000,000
Nombre d'actions	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dividende par Action (en dinars)	0,400	0,400	0,500
Taux de dividende en pourcentage de la valeur nominale	4%	4%	4,0%
Date de mise en paiement	01/07/2008	01/07/2009	14/05/2010

2.8 - Marché des titres

Les actions de l'Arab International Lease sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe trois emprunts obligataires émis par l'AIL cotés sur le marché obligataire, il s'agit de :

Emprunts Obligataires	Montants En DT	Dernière échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2009
AIL 2005	10 000 000	15/08/2010	6,500%	5 ans	2 000 000
AIL 2007	10 000 000	17/12/2012	6,875%	5 ans	6 000 000
AIL 2008	10 000 000	30/09/2013	6,500%	5 ans	8 000 000
AIL 2009	10 000 000	23/02/2014	6,500%	5 ans	10 000 000
Total	40 000 000				26 000 000

2.9 - Notation de la Société

En date du 16 avril 2010, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease -AIL sur son échelle de notation nationale, les notes suivantes :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Les notes nationales attribuées à Arab International Lease (AIL) reflètent le soutien que pourraient lui apporter, en cas de nécessité, son principal actionnaire direct, la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK), qui détient 50% du capital d'AIL, et Groupe BPCE (GBPCE, noté 'A+'/'F1+'/'Stable), lui-même actionnaire à hauteur de 60% du capital de la BTK (cf. rapport de notation page 31).

Historique des notes nationales de Arab International Lease

Date de modification	Note à Court Terme	Note à Long Terme	Perspective d'évolution de la note à LT
16 avril 2010	F2 (tun)	BBB+ (tun)	STABLE
6 avril 2009	F2 (tun)	BBB+ (tun)	STABLE
24 Mars 2008	F2(tun)	BBB+(tun)	STABLE
24 Janvier 2008	F2(tun)	BBB+(tun)	STABLE
26 Octobre 2007	F3(tun)	BBB (tun)	
19 Avril 2007	F3(tun)	BBB (tun)	STABLE

Signification des notes nationales

BBB+ (tun) à long terme : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F2 (tun) à court terme : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

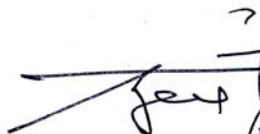
LETTRE DE NOTATION

Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Arab International Lease (AIL), sur son échelle de notation nationale, comme suit :

- Note à long terme : **BBB+(tun)**
- Note à court terme : **F2(tun)**
- Perspective d'évolution de la note à long terme : **Stable**

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch Ratings sur la capacité de la société AIL à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société AIL et dont Fitch Ratings ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment Fitch Ratings pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Fait à Tunis le, 16 avril 2010


Ikbel BEDOU
Directeur Général
Fitch North Africa



Fitch North Africa S.A

Société Anonyme au capital de 300 000 Dinars Tunisiens
18A, rue de Médié - 1002 Tunis - Tunisie - Tél. : (216) 71 84 48 05 / 71 84 09 02 - Fax : (216) 71 79 19 10 - Site Web : www.fitchratings.com.tn
R.C. : B198191996 - Code TVA : 578637P/A/M/000

Tunisie
Update

Arab International Lease

Notes

Notes Nationales	
Long Terme	BBB+(tun)
Court Terme	F2(tun)

Risque Souverain

NDE LT en monnaie étrangère	BBB
NDE LT en monnaie locale	A-
Note de plafond souverain	BBB+

Perspective

NDE LT en monnaie étrangère du souverain	Stable
NDE LT en monnaie locale du souverain	Stable
Note Nationale Long Terme	Stable

Données Financières

Arab International Lease

	31 déc 09	31 déc 08
Total Bilan (USDm)	66,1	50,0
Total Bilan (TNDm)	87,1	65,5
Total Fonds Propres (TNDm)	14,1	13,3
Résultat Net (TNDm)	1,3	1,2
ROA (%)	1,70	1,95
ROE (%)	9,49	9,34
Ratio Tier 1	15,79	20,86

Analystes

Sonia Trabelsi
+216 71 840 902
sonia.trabelsi@maghrebrating.com.tn

Philippe Lamaud
+33 1 44 29 91 26
Philippe.lamaud@fitchratings.com

Rapports Associés

Critères d'Application

- *Finance and Leasing Companies Criteria (décembre 2009)*
- *Rating Linkages in Parent and Nonbank Financial Subsidiary Relationships (décembre 2009)*
- *National Ratings - Methodology Update (décembre 2006)*

Autres Recherches

- *Groupe BPCE (février 2010)*

Fondements des Notes Attribuées

- Les notes nationales attribuées à Arab International Lease (AIL) reflètent le soutien que pourraient lui apporter, en cas de nécessité, son principal actionnaire direct, la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK), qui détient 50% du capital d'AIL, et Groupe BPCE (GPBCE, noté 'A+'/'F1+'/'Stable), lui-même actionnaire à hauteur de 60% du capital de la BTK.
- L'intégration d'AIL dans la BTK demeure modérée même si le partenariat commercial entre la banque et sa filiale se renforce et si la coopération en matière de gestion des risques se met en place progressivement.
- Les ratios de rentabilité d'AIL sont globalement stables en 2009 et demeurent inférieurs à la moyenne du secteur. En dépit d'une croissance de 38% de la production (secteur: +23%) et d'une réduction du coût de ses ressources, la marge nette d'intérêt d'AIL stagne, reflétant la forte concurrence du secteur, mais reste parmi les meilleures du secteur. La croissance des revenus nets en 2009 a permis de compenser le doublement des dotations aux provisions sur créances classées résultant de l'amélioration de la couverture des actifs classés, ainsi que l'augmentation des charges d'exploitation (+21%).
- La concentration du portefeuille de créances d'AIL a augmenté en 2009 et est supérieure à celle de ses pairs, les 20 plus gros engagements représentant 97% des fonds propres à fin 2009, avec un risque client représentant 15% des fonds propres. La forte croissance du portefeuille de crédits a permis de compenser la légère hausse des actifs classés et d'améliorer le taux de créances classées (11,4% à fin 2009 contre 13,9% à fin 2008). Malgré l'effort de provisionnement, le risque résiduel reste non négligeable, les créances classées nettes représentant 22% des fonds propres à fin 2009.
- AIL continue de renforcer ses ressources stables en faisant davantage appel au marché obligataire local et aux crédits bancaires à terme. La société dispose également d'une réserve confortable de liquidité (24 Mio TND de lignes de crédits bancaires non utilisées à fin février 2010) outre le recours possible à la BTK.
- Compte tenu de la faible qualité d'actifs d'AIL, Fitch juge son ratio de solvabilité (exclusivement Tier 1) tout juste adéquat.

Soutien Extérieur

- Bien que GPBCE ait la capacité de soutenir AIL, Fitch estime que la probabilité d'un tel soutien est seulement modérée compte tenu de la structure du capital d'AIL.

Perspectives et Éléments Déterminants des Notes

- Une forte intégration d'AIL dans GPBCE entraînerait un relèvement des notes. Un changement important dans l'actionnariat d'AIL ou de la BTK pourrait motiver une révision des notes d'AIL.

Généralités

Hormis la BTK, les principaux actionnaires d'AIL sont l'Arab Investment Company (société d'investissement supranationale) et l'Union Internationale de Banques (filiale de la Société Générale) qui possèdent chacune 20% du capital. A fin 2009, AIL détenait une part de 5,3% du marché local du crédit-bail.

Arab International Lease
Income Statement

	31 Dec 2009			31 Dec 2008		31 Dec 2007		31 Dec 2006	
	Year End	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of
	USDm	TNDm	Earning	TNDm	Earning	TNDm	Earning	TNDm	Earning
	Original	Original	Assets	Original	Assets	Restated	Assets	Original	Assets
1. Interest Income on Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other Interest Income	5.9	7.8	9.29	6.5	10.17	5.6	9.96	26.3	53.24
3. Dividend Income	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Gross Interest and Dividend Income	5.9	7.8	9.29	6.5	10.17	5.6	9.96	26.3	53.24
5. Interest Expense on Customer Deposits	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Preferred Dividends Paid & Declared	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Other Interest Expense	2.7	3.6	4.29	3.1	4.85	2.6	4.63	23.7	47.98
8. Total Interest Expense	2.7	3.6	4.29	3.1	4.85	2.6	4.63	23.7	47.98
9. Net Interest Income	3.2	4.2	5.00	3.4	5.32	3.0	5.34	2.6	5.26
10. Net Gains (Losses) on Trading and Derivatives	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
11. Net Gains (Losses) on Other Securities	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.1	0.20
12. Net Gains (Losses) on Assets at FV through Income Statement	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Net Insurance Income	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Net Fees and Commissions	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
15. Other Operating Income	0.2	0.2	0.24	0.1	0.16	0.0	0.00	0.0	0.00
16. Total Non-Interest Operating Income	0.2	0.2	0.24	0.1	0.16	0.0	0.00	0.1	0.20
17. Personnel Expenses	0.7	0.9	1.07	0.8	1.25	0.7	1.25	0.6	1.21
18. Other Operating Expenses	0.5	0.7	0.83	0.5	0.78	0.6	1.07	0.4	0.81
19. Total Non-Interest Expenses	1.2	1.6	1.90	1.3	2.03	1.3	2.31	1.0	2.02
20. Equity-accounted Profit/ Loss - Operating	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
21. Pre-Impairment Operating Profit	2.1	2.8	3.33	2.2	3.44	1.7	3.02	1.7	3.44
22. Loan Impairment Charge	0.6	0.8	0.95	0.4	0.63	0.4	0.71	0.5	1.01
23. Securities and Other Credit Impairment Charges	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
24. Operating Profit	1.5	2.0	2.38	1.8	2.82	1.3	2.31	1.2	2.43
25. Equity-accounted Profit/ Loss - Non-operating	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
26. Non-recurring Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
27. Non-recurring Expense	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
28. Change in Fair Value of Own Debt	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
29. Other Non-operating Income and Expenses	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
30. Pre-tax Profit	1.5	2.0	2.38	1.8	2.82	1.3	2.31	1.2	2.43
31. Tax expense	0.5	0.7	0.83	0.6	0.94	0.3	0.53	0.1	0.20
32. Profit/Loss from Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
33. Net Income	1.0	1.3	1.55	1.2	1.88	1.0	1.78	1.1	2.23
34. Change in Value of AFS Investments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
35. Revaluation of Fixed Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
36. Currency Translation Differences	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
37. Remaining OCI Gains/(losses)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
38. Fitch Comprehensive Income	1.0	1.3	1.55	1.2	1.88	1.0	1.78	1.1	2.23
39. Memo: Profit Allocation to Non-controlling Interests	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
40. Memo: Net Income after Allocation to Non-controlling Interests	1.0	1.3	1.55	1.2	1.88	1.0	1.78	1.1	2.23
41. Memo: Dividends Relating to the Period	0.8	1.0	1.19	0.8	1.25	0.3	0.53	n.a.	-

Exchange rate

USD1 = TND1.31730

USD1 = TND1.30990

USD1 = TND1.22070

USD1 = TND1.29710

Arab International Lease

Balance Sheet

	31 Dec 2009			31 Dec 2008		31 Dec 2007		31 Dec 2006	
	Year End	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of
	USDm	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets
	Original	Original	Original	Original	Original	Restated	Restated	Original	Original
Assets									
A. Loans									
1. Residential Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Other Consumer / Retail Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Corporate & Commercial Loans	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Other Loans	67.0	88.2	101.26	67.4	102.90	60.3	104.87	53.8	105.91
6. Less: Reserves for Impaired Loans / NPLs	5.3	7.0	8.04	6.2	9.47	6.7	11.65	7.3	14.37
7. Net Loans	61.6	81.2	93.23	61.2	93.44	53.6	93.22	46.5	91.54
8. Gross Loans	67.0	88.2	101.26	67.4	102.90	60.3	104.87	53.8	105.91
9. Memo: Impaired Loans Included above	7.7	10.1	11.60	9.4	14.35	9.8	17.04	11.4	22.44
10. Memo: Loans at Fair Value Included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
B. Other Earning Assets									
1. Loans and Advances to Banks	1.3	1.7	1.95	1.6	2.44	1.3	2.26	1.6	3.15
2. Trading Securities and at FV through Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Available for Sale Securities	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Held to Maturity Securities	0.8	1.1	1.26	1.1	1.68	1.1	1.91	n.a.	-
6. At-equity Investments in Associates	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	1.1	2.17
7. Other Securities	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	0.2	0.35	0.2	0.39
8. Total Securities	0.8	1.1	1.26	1.1	1.68	1.3	2.26	1.3	2.56
9. Memo: Government Securities Included Above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Investments in Property	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
11. Insurance Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Other Earning Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Total Earning Assets	63.8	84.0	96.44	63.9	97.56	56.2	97.74	49.4	97.24
C. Non-Earning Assets									
1. Cash and Due From Banks	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Memo: Mandatory Reserves Included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Foreclosed Real Estate	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Fixed Assets	0.2	0.2	0.23	0.2	0.31	0.1	0.17	0.1	0.20
5. Goodwill	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Intangibles	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Current Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Deferred Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Other Assets	2.2	2.9	3.33	1.4	2.14	1.2	2.09	1.3	2.56
11. Total Assets	66.1	87.1	100.00	65.5	100.00	57.5	100.00	50.8	100.00
Liabilities and Equity									
D. Interest-Bearing Liabilities									
1. Customer Deposits - Current	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Customer Deposits - Savings	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Customer Deposits - Term	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Total Customer Deposits	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Deposits from Banks	7.1	9.4	10.79	11.6	17.71	15.1	26.26	10.0	19.69
6. Other Deposits and Short-term Borrowings	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Total Deposits, Money Market and Short-term Funding	7.1	9.4	10.79	11.6	17.71	15.1	26.26	10.0	19.69
8. Senior Debt Maturing after 1 Year	42.7	56.2	64.52	35.4	54.05	22.0	38.26	24.3	47.83
9. Subordinated Borrowing	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
10. Other Funding	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
11. Total Long Term Funding	42.7	56.2	64.52	35.4	54.05	22.0	38.26	24.3	47.83
12. Derivatives	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
13. Trading Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
14. Total Funding	49.8	65.6	75.32	47.0	71.76	37.1	64.52	34.3	67.52
E. Non-Interest Bearing Liabilities									
1. Fair Value Portion of Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Credit Impairment Reserves	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Reserves for Pensions and Other	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Current Tax Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Deferred Tax Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Deferred Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Insurance Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Other Liabilities	5.6	7.4	8.50	5.2	7.94	8.0	13.91	5.1	10.04
10. Total Liabilities	55.4	73.0	83.81	52.2	79.69	45.1	78.43	39.4	77.56
F. Hybrid Capital									
1. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
G. Equity									
1. Common Equity	10.7	14.1	16.19	13.3	20.31	12.4	21.57	11.4	22.44
2. Non-controlling Interest	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Securities Revaluation Reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Foreign Exchange Revaluation Reserves	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Fixed Asset Revaluations and Other Accumulated OCI	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Total Equity	10.7	14.1	16.19	13.3	20.31	12.4	21.57	11.4	22.44
7. Total Liabilities and Equity	66.1	87.1	100.00	65.5	100.00	57.5	100.00	50.8	100.00
8. Memo: Fitch Core Capital	10.7	14.1	16.19	13.3	20.31	12.4	21.57	11.4	22.44
9. Memo: Fitch Eligible Capital	10.7	14.1	16.19	13.3	20.31	12.4	21.57	11.4	22.44
Exchange rate	USD1 = TND1.31730			USD1 = TND1.30990		USD1 = TND1.22070		USD1 = TND1.29710	

Arab International Lease

Summary Analytics

	31 Dec 2009	31 Dec 2008	31 Dec 2007	31 Dec 2006
	Year End	Year End	Year End	Year End
	%	%	%	%
	Original	Original	Restated	Original
A. Interest Ratios				
1. Interest Income on Loans / Average Gross Loans	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2. Interest Expense on Customer Deposits / Average Customer Deposits	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Interest Income / Average Earning Assets	10.54	10.69	10.45	54.23
4. Interest Expense / Average Interest-bearing Liabilities	6.39	7.19	7.14	68.90
5. Net Interest Income / Average Earning Assets	5.68	5.59	5.60	5.36
6. Net Int. Inc Less Loan Impairment Charges / Av. Earning Assets	4.59	4.93	4.85	4.33
B. Other Operating Profitability Ratios				
1. Non-Interest Income / Gross Revenues	4.55	2.86	0.00	3.70
2. Non-Interest Expense / Gross Revenues	36.36	37.14	43.33	37.04
3. Non-Interest Expense / Average Assets	2.10	2.09	2.37	2.00
4. Pre-impairment Op. Profit / Average Equity	20.44	17.19	14.29	15.60
5. Pre-impairment Op. Profit / Average Total Assets	3.67	3.53	3.10	3.39
6. Loans and securities impairment charges / Pre-impairment Op. Profit	28.57	18.18	23.53	29.41
7. Operating Profit / Average Equity	14.60	14.06	10.92	11.01
8. Operating Profit / Average Total Assets	2.62	2.89	2.37	2.40
9. Taxes / Pre-tax Profit	35.00	33.33	23.08	8.33
C. Other Profitability Ratios				
1. Net Income / Average Total Equity	9.49	9.38	8.40	10.09
2. Net Income / Average Total Assets	1.70	1.93	1.82	2.20
3. Fitch Comprehensive Income / Average Total Equity	9.49	9.38	8.40	10.09
4. Fitch Comprehensive Income / Average Total Assets	1.70	1.93	1.82	2.20
5. Net Income / Av. Total Assets plus Av. Managed Assets	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
D. Capitalization				
1. Fitch Eligible Capital / Regulatory Weighted Risks	n.a.	21.98	n.a.	n.a.
2. Tangible Common Equity / Tangible Assets	16.19	20.31	21.57	22.44
3. Tangible Common Equity / Total Business Volume	16.19	20.31	21.57	22.44
4. Tier 1 Regulatory Capital Ratio	15.79	20.86	24.36	25.53
5. Total Regulatory Capital Ratio	15.79	20.86	24.36	25.53
6. Fitch Eligible Capital / Tier 1 Regulatory Capital	n.a.	105.56	n.a.	n.a.
7. Equity / Total Assets	16.19	20.31	21.57	22.44
8. Cash Dividends Paid & Declared / Net Income	76.92	66.67	30.00	n.a.
9. Cash Dividend Paid & Declared / Fitch Comprehensive Income	76.92	66.67	30.00	n.a.
10. Net Income - Cash Dividends / Total Equity	2.13	3.01	5.65	n.a.
E. Loan Quality				
1. Growth of Total Assets	32.98	13.91	13.19	3.04
2. Growth of Gross Loans	30.86	11.77	12.08	7.39
3. Impaired Loans (NPLs) / Gross Loans	11.45	13.95	16.25	21.19
4. Reserves for Impaired Loans / Gross loans	7.94	9.20	11.11	13.57
5. Reserves for Impaired Loans / Impaired Loans	69.31	65.96	68.37	64.04
6. Impaired Loans less Reserves for Imp Loans / Equity	21.99	24.06	25.00	35.96
7. Loan Impairment Charges / Average Gross Loans	1.03	0.64	0.73	0.96
8. Net Charge-offs / Average Gross Loans	0.00	1.43	n.a.	n.a.
9. Impaired Loans + Foreclosed Assets / Gross Loans + Foreclosed Asset	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
F. Funding				
1. Loans / Customer Deposits	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
2. Interbank Assets / Interbank Liabilities	18.09	13.79	8.61	16.00

Arab International Lease

Reference Data

	31 Dec 2009			31 Dec 2008		31 Dec 2007		31 Dec 2006	
	Year End	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of
	USDm	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets
	Original	Original	Original	Original	Original	Restated	Restated	Original	Original
A. Off-Balance Sheet Items									
1. Managed Securitized Assets Reported Off-Balance Sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
2. Other off-balance sheet exposure to securitizations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Guarantees	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Acceptances and documentary credits reported off-balance sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Committed Credit Lines	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Contingent Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Total Business Volume	66.1	87.1	100.00	65.5	100.00	57.5	100.00	50.8	100.00
B. Memo: Total Weighted Risks	n.a.	n.a.	-	60.5	92.37	n.a.	-	n.a.	-
B. Average Balance Sheet									
Average Loans	59.1	77.8	89.32	62.9	96.03	55.1	95.83	52.0	102.36
Average Earning Assets	56.2	74.0	84.96	60.8	92.82	53.6	93.22	48.5	95.47
Average Assets	57.9	76.3	87.60	62.3	95.11	54.9	95.48	50.1	98.62
Average Managed Assets (OBS)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Average Interest-Bearing Liabilities	42.7	56.3	64.64	43.1	65.80	36.4	63.30	34.4	67.72
Average Common equity	10.4	13.7	15.73	12.8	19.54	11.9	20.70	10.9	21.46
Average Equity	10.4	13.7	15.73	12.8	19.54	11.9	20.70	10.9	21.46
Average Customer Deposits	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
C. Maturities									
Asset Maturities:									
Loans & Advances < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans and Advances 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances > 5 years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Liability Maturities:									
Retail Deposits < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior debt Maturing < 1 year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior debt Maturing > 1 year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Senior Debt on Balance Sheet	42.7	56.2	64.52	35.4	54.05	22.0	38.26	24.3	47.83
Fair Value Portion of Senior Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt maturing < 1 year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt maturing > 1 year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Subordinated Debt on Balance Sheet	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
Fair Value Portion of Subordinated Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
D. Net Income Reconciliation									
1. Net Income	1.0	1.3	1.49	1.2	1.83	1.0	1.74	1.1	2.17
2. Add: Preferred Stock Dividend	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Published Net Income	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
E. Equity Reconciliation									
1. Equity	10.7	14.1	16.19	13.3	20.31	12.4	21.57	11.4	22.44
2. Add: Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Published Equity	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

Exchange Rate

USD1 = TND1.31730 USD1 = TND1.30990 USD1 = TND1.22070 USD1 = TND1.29710

ECHELLE DE NOTATION

MAGHREB RATING

Member of Fitch Ratings Group

ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)

F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)

AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Maghreb Rating sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Maghreb Rating ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Maghreb Rating pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

Impact des événements socio-politiques survenus en Tunisie au cours du mois de janvier 2011 sur la continuité de l'exploitation de l'AIL :

Suite aux événements qui ont suivi le soulèvement populaire tunisien contre l'ancien régime, l'Arab International Lease – AIL informe ses investisseurs que les actifs de la société ainsi que ses agences n'ont subi aucun dégât.

Du côté immobilisations données en leasing, aucune déclaration de sinistre n'a été enregistrée à ce jour.

Cependant, durant les premiers jours qui ont suivi le soulèvement populaire, l'activité de l'AIL a été impactée, comme toute autre entreprise par les perturbations au niveau de la présence du personnel et de l'affluence des clients.

Depuis le 24/01/2011 l'activité de la société se déroule normalement.

L'impact prévisionnel sur les mises en forces et le recouvrement du mois de janvier ne peut être déterminé. Néanmoins, comme tous les opérateurs économiques du pays, un fléchissement ponctuel sur le mois de Janvier 2011 est attendu.

Concernant le Business Plan, les chiffres avancés sont réalisables et le niveau d'activité avancé pour 2011 (83 millions) a été pratiquement atteint en 2010 où les mises en force ont avoisiné 82 millions de dinars, sachant que les agences n'ont fonctionné que partiellement (Sfax : 10 mois, Sousse : 8 mois, Nabeul : 1 mois et Gabes : ouverture février 2011).

3.1 - Présentation de l'Arab International Lease

L'Arab International Lease – AIL – est un établissement de crédit spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. L'AIL a été créée le 12 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, de l'UIB et de la BTEI.

L'AIL a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.

3.2 - Description de l'activité au 31 décembre 2009

3.2.1 - Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing

En MD	Ensemble du Secteur*			AIL			Part de Marché de l'AIL		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Approbations	913,1	1 006,7	1 278,7	32,8	41,6	59,6	3,59%	4,13%	4,66%
Mises en force	729,6	819,6	1 011,4	31,6	40,3	55,8	4,33%	4,92%	5,52%
Encours	1 084,8	1 274,8	1 541,0	50,5	60,6	79,6	4,89%	4,75%	5,17%

(*) Source : CL

La part de marché de l'AIL en termes d'approbations est passée de 4,66% en 2008 à 4,66% en 2009. Avec une part de marché des mises en force de 5,52%, l'AIL se positionne au 8^{ème} rang des sociétés de leasing tunisiennes.

3.2.2 - Evolution des approbations

A fin décembre 2009, le volume global des approbations a atteint la somme de 59,606 MD contre 41,572 MD en 2008, enregistrant ainsi une hausse de 43,38%.

Répartition des Approbations par type de bien

(en MD)

Année	2007		2008		2009		Variations 2009/2008
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Immobilier	2,936	8,95%	2,860	6,88%	1,926	3,23%	-32,66%
Leasing Mobilier	29,873	91,05%	38,712	93,12%	57,680	96,77%	49,00%
Total	32,809	100%	41,572	100%	59,606	100%	43,38%

Les approbations de 2009 ont été accordées pour le financement de 987 opérations de leasing réparties comme suit :

Répartition sectorielle des Approbations

(en 1000 DT)

Année	2007			2008			2009			Variations 2009/2008
	Secteur	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	
Agriculture	75	1 907,5	5,8%	82	1 966,5	4,7%	116	3 238,9	5,4%	64,7%
Industrie	92	5 625,6	17,1%	101	6 792,6	16,3%	123	9 634,7	16,2%	41,8%
Commerce	144	6 150,2	18,7%	192	8 174,9	19,7%	240	13 044,7	21,9%	59,6%
Autres Services	49	1 785,6	5,4%	66	3 195,0	7,7%	57	3 175,6	5,3%	-0,6%
Transport	136	6 518,9	19,9%	123	6 658,1	16,0%	210	11 570,5	19,4%	73,8%
Bâtiment et Travaux publics	39	2 781,8	8,5%	50	4 214,0	10,1%	68	4 927,4	8,3%	16,9%
Tourisme	105	8 040,0	24,5%	159	10 571,1	25,4%	173	14 013,7	23,5%	32,6%
Total	640	32 809,6	100%	773	41 572,2	100%	987	59 605,5	100,0%	43,4%

3.2.3 - Evolution des mises en force

La société a enregistré une hausse de ses mises en force en 2009, par rapport à l'année précédente, atteignant 55,793 MD contre 40,297 MD en 2008, soit une progression de 38,5%.

Répartition des mises en force par type de bien

(en MD)

Année	2007		2008		2009		Variations 2009/2008
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Immobilier	3,368	10,67%	3,040	7,54%	2,427	4,35%	-20,16%
Leasing Mobilier	28,207	89,33%	37,257	92,46%	53,366	95,65%	43,24%
Total	31,575	100%	40,297	100%	55,793	100%	38,45%

Les mises en force de 2009 ont touché 957 opérations de leasing.

Répartition sectorielle des Mises en Force

(en 1000 DT)

Année	2007			2008			2009			Variations 2009/2008
	Secteur	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	
Agriculture	73	1 882,0	6,0%	77	1 887,8	4,7%	110	3 204,0	5,7%	69,7%
Industrie	87	5 906,2	18,7%	98	6 402,2	15,9%	129	10 079,5	18,1%	57,4%
Commerce	135	5 742,8	18,2%	178	7 731,5	19,2%	226	12 351,9	22,1%	59,8%
Autres Services	53	2 165,9	6,9%	61	2 909,5	7,2%	54	3 120,3	5,6%	7,2%
Transport	145	6 158,1	19,5%	127	6 731,9	16,7%	200	9 860,2	17,7%	46,5%
Bâtiment et Travaux public	37	2 284,7	7,2%	48	4 301,3	10,7%	61	4 557,7	8,2%	6,0%
Tourisme	104	7 435,5	23,5%	154	10 333,0	25,6%	177	12 618,9	22,6%	22,1%
Total	634	31 575,2	100%	743	40 297,2	100%	957	55 792,5	100%	38,5%

Répartition des mises en force par type de matériel

(en 1000 Dt)

Année	2007		2008		2009		Variations 2009/2008
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Equipements spécifiques	3 611,8	11,4%	4 034,0	10,0%	6 224,4	11,2%	54,3%
Equipements d'exploitation	3 309,0	10,5%	3 527,9	8,8%	5 721,4	10,3%	62,2%
Matériel informatique et bureautique	30,3	0,1%	91,1	0,2%	0,0	0,0%	-100,0%
Equipements médicaux	272,5	0,8%	415,0	1,0%	503,0	0,9%	21,2%
Equipements non spécifiques	27 963,4	88,6%	36 263,2	90,0%	49 568,1	88,8%	36,7%
Matériel de transport	22 559,3	71,4%	28 893,6	71,7%	44 042,4	78,9%	52,4%
- Matériel de Transport léger	17 436,8	55,2%	21 572,5	53,5%	29 287,5	52,5%	35,8%
- Poids lourds	5 122,5	16,2%	7 321,1	18,2%	14 754,9	26,4%	101,5%
Equipements de travaux publics	2 036,1	6,4%	4 329,0	10,7%	3 098,5	5,6%	-28,4%
Immobilisations	3 368,0	10,7%	3 040,6	7,5%	2 427,2	4,4%	-20,2%
Total	31 575,2	100%	40 297,2	100%	55 792,5	100,0%	38,5%

3.2.4 - Evolution de l'encours financier

L'encours financier s'est élevé à 79,604 MD au terme de l'exercice 2009 contre 60,596 MD en 2008, enregistrant une augmentation de 19,008 MD

L'encours financier, au 31/12/2009, se détaille par type de bien, comme suit :

Répartition de l'encours financier par type de bien

(En MD)

Année	2007		2008		2009		Variations 2009/2008
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Mobilier	41,595	82,3%	51,418	84,9%	70,804	88,9%	37,7%
Leasing Immobilier	8,937	17,7%	9,178	15,1%	8,800	11,1%	-4,1%
Total	50,532	100,0%	60,596	100,0%	79,604	100,0%	31,4%

L'encours financier, au 31/12/2009 se détaille par secteur d'activité, comme suit :

Répartition sectorielle de l'encours financier

(En 1000 DT)

Année	2007		2008		2009		Variations 2009/2008
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Bâtiment et Travaux publics	2 984	5,9%	4 964	8,4%	6 308	7,9%	27,1%
Industrie	9 757	19,3%	10 844	17,9%	15 410	19,4%	42,1%
Tourisme	9 267	18,3%	12 713	20,9%	16 587	20,8%	30,5%
Commerce et Services	26 221	51,9%	29 282	48,3%	37 353	46,9%	27,6%
Agriculture	2 302	4,6%	2 792	4,6%	3 946	5,0%	41,3%
Total	50 532	100,0%	60 596	100,0%	79 604	100,0%	31,4%

3.2.5 - Analyse des engagements sur la clientèle

Le total des engagements sur la clientèle a atteint au 31 décembre 2009 la somme de 91,289 MD contre 69,422 MD à la fin de l'année 2008.

Les créances classées sont passées de 9,455 MD en 2008 à 10,084 MD à fin 2009 représentent ainsi 11,6% du total des créances, en 2009, contre 14,3% une année auparavant.

Evolution des produits réservés et des provisions

En 1000 DT	2007	2008	2009
Provisions pour risques	5 929,5	5 597,4	6 364,4
Produits réservés	734,6	634,1	696,1
Total	6 664,1	6 231,5	7 060,5

Evolution des créances :

Le tableau suivant retrace l'évolution des créances courantes et les créances classées et leur couverture par les agios réservés et les provisions affectées.

En 1000 DT	2007	2008	2009
Créances courantes (Classes 0 et 1)	48 066,9	56 646,7	77 018,0
Créances Classées	9 775,9	9 454,6	10 083,5
Classe 2	968,6	1 208,0	1 329,1
Classe 3	1 070,5	1 660,5	959,2
Classe 4	7 736,8	6 586,1	7 795,2
Total des créances	57 842,8	66 101,3	87 101,6
Ratio des créances classées	16,9%	14,3%	11,6%
Cumul des produits réservés et des provisions	6 664,1	6 231,5	7 060,5
Ratio de couverture des créances classées (Cumul des produits réservés et des provisions/créances classées)	68,2%	65,9%	70,0%

3.3 - Activité de l'Arab International Lease au 30 juin 2010

3.3.1 - Situation de l'Arab International Lease par rapport au secteur du leasing

En MD	Ensemble du Secteur*			Arab International Lease			Part de Marché de l'AIL		
	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Approbations	1 049,7	655,5	1 278,7	41,2	30,1	59,6	3,92%	4,59%	4,66%
Mises en force	733,6	469,1	1 011,4	40,6	25,3	55,8	5,53%	5,39%	5,52%
Encours	1 830,7	1 385,6	1 541,0	98,1	68,5	79,6	5,36%	5,05%	5,17%

(*) Source : CIL

3.3.2 - Evolution des approbations

Au 30/06/2010, le volume total des approbations a atteint la somme de 41,192 MD contre 30,051 MD au 30/06/2009, enregistrant ainsi une hausse de 37,1%.

Répartition des Approbations par type de bien

(en MD)

Année	30/06/2010		30/06/2009		31/12/2009		Variation S1 2010/S1 2009
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Immobilier	1,992	4,8%	1,818	6,1%	1,926	3,2%	9,6%
Leasing Mobilier	39,2	95,2%	28,233	93,9%	57,68	96,8%	38,8%
Total	41,192	100%	30,051	100%	59,606	100%	37,1%

Les approbations du premier semestre 2010 ont été accordées pour le financement de 628 opérations de leasing réparties comme suit :

Répartition sectorielle des Approbations

(en 1000 DT)

Secteur	30/06/2010			30/06/2009			31/12/2009			Variation S1 2010/ S1 2009
	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	
Agriculture	101	3 413,5	8,3%	52	1 387,3	4,6%	116	3 238,9	5,4%	146,1%
Industrie	83	5 144,9	12,5%	66	5 114,9	17,0%	123	9 634,7	16,2%	0,6%
Commerce	173	9 231,6	22,4%	102	5 694,9	19,0%	240	13 044,7	21,9%	62,1%
Autres Services	26	944,2	2,3%	32	1 983,4	6,6%	57	3 175,6	5,3%	-52,4%
Transport	95	9 288,5	22,5%	116	6 661,3	22,2%	210	11 570,5	19,4%	39,4%
Bâtiment et Travaux publics	40	2 943,9	7,2%	29	1 980,7	6,6%	68	4 927,4	8,3%	48,6%
Tourisme	110	10 225,1	24,8%	81	7 228,7	24,1%	173	14 013,7	23,5%	41,5%
Total	628	41 191,7	100 %	478	30 051,2	100%	987	59 605,5	100%	37,1%

3.3.3 - Evolution des mises en force

Les mises en force ont augmenté de 60,3% atteignant 40,613 MD au 30/06/2010 contre 25,337 MD au 30/06/2009.

Répartition des mises en force par type de bien

(en MD)

	30/06/2010		30/06/2009		31/12/2009		Variation S1 2010/ S1 2009
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Immobilier	2,466	6,1%	1,705	6,7%	2,427	4,3%	44,6%
Leasing Mobilier	38,147	93,9%	23,632	93,3%	53,366	95,7%	61,4%
Total	40,613	100%	25,337	100%	55,793	100%	60,3%

Les mises en force du premier semestre 2010 ont touché 602 opérations de leasing.

Répartition sectorielle des Mises en Force

(en 1000 Dt)

Secteur	30/06/2010			30/06/2009			31/12/2009			Variation S1 2010/ S1 2009
	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	Nbre.	Montant	Part	
Agriculture	83	3420,9	8,4%	47	1338,6	5,30%	110	3204	5,7%	155,6%
Industrie	75	4854,5	12,0%	61	4308,9	17,00%	129	10079,5	18,1%	12,7%
Commerce	173	9396,7	23,1%	90	5092,1	20,10%	226	12351,9	22,1%	84,5%
Autres Services	28	867,1	2,1%	32	1983,8	7,80%	54	3120,3	5,6%	-56,3%
Transport	88	8679,6	21,4%	106	4580,1	18,10%	200	9860,2	17,7%	89,5%
Bâtiment et Travaux public	39	2847,7	7,0%	31	2082,8	8,20%	61	4557,7	8,2%	36,7%
Tourisme	116	10546,4	26,0%	86	5950,5	23,50%	177	12618,9	22,6%	77,2%
Total	602	40 612,9	100,0%	453	25 336,8	100%	957	55 792,5	100,0%	60,3%

Répartition des mises en force par type de matériel

(en 1000 Dt)

Type de matériel	30/06/2010		30/06/2009		31/12/2009		Variation S1 2010/ S1 2009
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Equipements spécifiques	5 117,2	12,6%	2 272,9	9,0%	6 224,4	11,2%	125,1%
Equipements d'exploitation	4 581,2	11,3%	2 049,9	8,1%	5 721,4	10,3%	123,5%
Matériel informatique et bureautique	149,1	0,4%	-	-	-	-	-
Equipements médicaux	386,9	1,0%	223,0	0,9%	503,0	0,9%	73,5%
Equipements non spécifiques	35 495,6	87,4%	23 063,9	91,0%	49 568,1	88,8%	53,9%
Matériel de transport	29 537,6	72,7%	20 398,4	80,5%	44 042,4	78,9%	44,8%
- Matériel de Transport léger	17 986,9	44,3%	13 104,4	51,7%	29 287,5	52,5%	37,3%
- Poids lourds	11 550,7	28,4%	7 294,0	28,8%	14 754,9	26,4%	58,4%
Equipements de travaux publics	3 800,2	9,4%	960,1	3,8%	3 098,5	5,6%	295,8%
Immobilisations	2 157,8	5,3%	1 705,4	6,7%	2 427,2	4,4%	26,5%
Total	40 612,9	100,0%	25 336,8	100%	55 792,5	100%	60,3%

3.3.4 - Evolution de l'encours financier

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30/06/2010 la somme de 98,132 MD contre 68,460 MD au 30/06/2009, soit une augmentation de 43,3%.

L'encours financier, au 30/06/2010, se détaille par type de bien, comme suit :

Répartition de l'encours financier par type de bien

(En MD)

Evolution de l'encours financier net	30/06/2010		30/06/2009		31/12/2009		Variation S1 2010/S1 2009
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Leasing Immobilier	9,647	9,8%	9,711	14,2%	8,800	11,1%	-0,7%
Leasing Mobilier	88,485	90,2%	58,749	85,8%	70,804	88,9%	50,6%
Total	98,132	100,0%	68,460	100,0%	79,604	100,0%	43,3%

La répartition sectorielle des encours financiers est la suivante :

Répartition sectorielle de l'encours financier

(En MDT)

Secteur	30/06/2010		30/06/2009		31/12/2009		Variation S1 2010/S1 2009
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Bâtiment et Travaux publics	7,298	7,4%	5,687	8,3%	6,308	7,9%	28,3%
Industrie	17,170	17,5%	12,716	18,6%	15,410	19,4%	35,0%
Tourisme	21,663	22,1%	14,654	21,4%	16,587	20,8%	47,8%
Commerce et Services	46,022	46,9%	32,223	47,1%	37,353	46,9%	42,8%
Agriculture	5,979	6,1%	3,177	4,6%	3,946	5,0%	88,2%
Total	98,132	100,0%	68,457	100,0%	79,604	100,0%	43,3%

3.3.5 - Analyse des engagements sur la clientèle

Les engagements ont progressé de 34,4% en passant de 81,297 MD au 30/06/2009 à 109,235 MD au 30/06/2010 :

(En MD)

	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009	Evolution S1 2010/S1 2009
Total des engagements	109,235	81,297	91,289	34,4%

Les créances classées sont passées de 12,111 MD au 30/06/2009 à 10,034 MD au 30/06/2010 représentent ainsi 9,2% du total des créances au 30/06/2010, contre 16,3% au 30/06/2009.

Le tableau suivant retrace l'évolution des créances courantes et les créances classées et leur couverture par les agios réservés et les provisions affectées.

En 1000 DT	30/06/2010	30/06/2009	31/12/2009
Créances courantes (Classes 0 et 1)	99 200,8	62 351,4	77 018,0
Créances Classées	10 034,3	12 111,6	10 083,5
Classe 2	1 473,6	3 636,7	1 329,1
Classe 3	1 106,5	2 535,7	959,2
Classe 4	7 454,2	5 939,3	7 795,2
Total des créances	109 235,1	74 463,0	87 101,6
Ratio des créances classées	9,2%	16,3%	11,58%
Couverture (provisions et produits réservés)	7 187,0	6 340,20	7 060,5
Ratio de couverture des créances classées (Cumul des produits réservés et des provisions/créances classées)	71,6%	52,3%	70,02%

3.3.6 - Indicateurs trimestriels d'activité arrêtés au 30 septembre 2010

(En milliers de dinars)	30/09/2010	30/09/2009	Variation %	31/12/2009
Approbations	60 095	40 088	49,9%	59 606
Mises en force	60 013	39 225	53,0%	55 793
Encours financiers	105 378	73 120	44,1%	79 604
Total des engagements courants (a)	101 338	74 156	36,7%	81 205
Total des engagements classés (b)	13 929	12 250	13,7%	10 084
Total des engagements (c)=a+b	115 267	86 406	33,4%	91 289
Ratio des engagements classés (d)=b/c	12,1%	14,2%	-14,8%	11,0%
Ressources d'emprunts	86 490	58 110	48,8%	65 632
Capitaux propres	15 373	13 982	9,9%	14 129
Revenus de leasing	7 817	5 639	38,6%	7 926
Produit net de leasing	4 416	3 083	43,2%	4 379
Total des charges d'exploitation	1 754	1 329	32,0%	1 616
Trésorerie nette				-3 702

3.4 - Organisation de la société

Conseil d'administration :

Le conseil d'administration statue sur les demandes de financement dépassant 1.000.000 DT.

Comité Exécutif Des Crédits

En application à la circulaire de la BCT 2006-07 du 24 juillet 2006 le comité s'assure du respect des conditions et des plafonds fixés par le conseil d'administration en matière de politique de financement et notamment les montants des crédits accordés, leur répartition sectorielle, les taux d'intérêt. Ce comité se réunit sur convocation du directeur général pour statuer sur des demandes de financement dépassant 300.000 DT et n'excèdent pas 1.000.000 DT.

Le Comité Exécutif Des Crédits est composé comme suit :

- Monsieur Abdelghaffar EZZEDDINE : Président du Conseil d'Administration ;
- Monsieur Chokri BEN AYED : Directeur Général de l'AIL ;
- Monsieur Patrice MAZZEI : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK ;
- Monsieur Zied Arfaoui, en remplacement de monsieur Abdelatif Loussaief, à partir du conseil d'administration du 12 novembre 2009 : représentant de l'Arab Investment Company –AIC

Comité D'audit

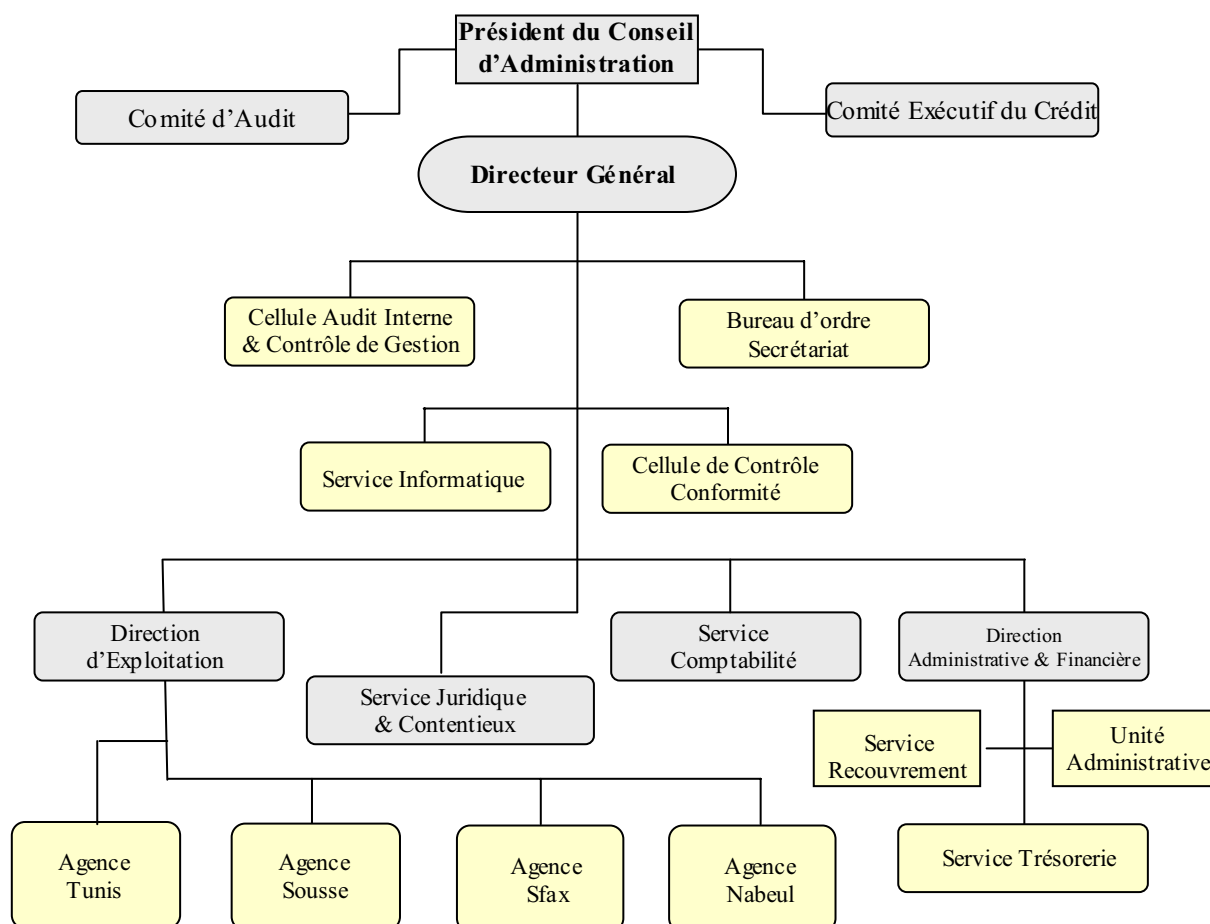
Le conseil d'administration tenu le 7 mai 2009, a procédé à la reconstitution du comité permanent d'audit interne.

Le comité d'audit est composé par cinq membres permanents :

- Monsieur Boubaker ESSGHAIER : représentant de la Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK et président du comité ;
- Monsieur Taher HEDRICHE : représentant de l'Union Internationale de Banques -UIB ;
- Monsieur Mohamed Lamine DIDI : représentant de l'Arab Investment Company - AIC ;
- Monsieur Mohamed TRIFA : représentant de la Société Tunisienne des Banques-STB ;
- Monsieur Mohamed Khaled ABBOODI : représentant de l'Arab Fisheries Company - AFC.

Organigramme de l'AIL

L'organigramme de l'AIL se présente comme suit :



3.5 - Contrôle Interne

Le comité d'audit interne :

Depuis juin 2005, la société s'est dotée d'un comité d'audit qui selon le texte légal « le comité d'audit veille au respect par la société de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions réglementaires ».

En ce qui concerne l'exercice 2009, Les principaux points évoqués lors des trois réunions du comité d'audit sont :

- ➔ Programme des missions d'audit de l'année 2009 ;
- ➔ L'examen du rapport d'activité de la cellule d'audit interne de l'exercice 2008 ;
- ➔ L'examen des recommandations des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2007-2008 ainsi que le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'exercice 2008.

La cellule contrôle de conformité :

La cellule contrôle de conformité a été créée le 6 juin 2007 conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006. L'organe de contrôle de la conformité est Chargé notamment :

- ➔ De s'assurer de l'exécution par l'établissement de crédit de ses obligations légales et de son respect des bonnes pratiques et des règles professionnelles et déontologiques.
- ➔ D'identifier et de déterminer les risques de non-conformité et d'évaluer leurs effets sur l'activité de l'établissement de crédit.
- ➔ De soumettre au conseil d'administration des rapports comportant des propositions de mesures susceptibles de maîtriser et de traiter les risques de non-conformité, et
- ➔ D'assister les services et autres organes de l'établissement de crédit pour garantir la conformité aux lois et règlements en vigueur, ainsi qu'aux bonnes pratiques et aux règles professionnelles et déontologiques, y compris la proposition de programmes de formation à l'intention des agents chargés de la fonction de contrôle de la conformité.

Le médiateur bancaire :

Le conseil d'administration du 6 juin 2007 a désigné Monsieur Taher ELLEUCH comme médiateur bancaire de la société et en application du décret 2006-1881 du 10 juillet 2006 fixant les conditions d'exercice de l'activité du médiateur bancaire qui devra statuer sur la recevabilité des plaintes qui lui sont soumises par décision motivée.

3.6 - Système d'information

Les opérations de leasing sont gérées par l'application WINLEASE. Cette application a été complétée par un module de gestion des traites et un autre pour la gestion des paiements, de même un module scoring a été développé et des verrouillages ont été opérés sur l'application permettant d'éviter les écarts entre contrat, échéancier et traites.

En 2007, l'application WINLEASE a été améliorée par une refonte du module évaluation et réalisation (fiche évaluation, génération automatique des contrats et des bons de commande...). De même une interface a été développée pour les échanges avec le SED de la BCT (système d'échange des données, centrale des bilans, centrale des risques, situations mensuelles comptables). Sur le plan des déclarations fiscales, une automatisation de la déclaration employeur a été mise en place.

3.7 - Politique sociale et effectif de la société

L'évolution de la répartition du personnel de l'AIL par niveau d'instruction, entre 2007 et 2009, se présente comme suit :

Catégories	2007	2008	2009
Personnel de direction	4	4	4
Personnel d'encadrement	9	11	12
Personnel d'exécution	8	8	9
Total	21	23	25

La rémunération du personnel de l'AIL est régie par la convention collective des établissements financiers.

En 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle sur la base du résultat de l'exercice 2006 et a alloué une enveloppe toutes charges comprises de 45 000 dinars et il a confié au Directeur Général de l'attribuer au personnel en fonction du rendement.

Cette prime varie de 0,5 à 1,5 mois de salaire.

Pour 2008 et sur la base du résultat de l'exercice 2007, cette prime a été reconduite et le plafond a été porté à 50 000 dinars.

Aussi, en 2009 et sur la base du résultat de l'exercice 2008, cette prime a été reconduite et le plafond a été porté à 55 000 dinars.

Le personnel de l'A.I.L. a bénéficié d'actions de formation visant à améliorer leur performance et à être à la page des nouvelles techniques utilisées dans le secteur.

3.8 - Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

A l'instar de l'ensemble des sociétés du secteur, l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, est confrontée au resserrement de la marge suite à l'accroissement de la concurrence et à la capacité de lever les fonds nécessaires au développement de son activité sur le marché financier.

3.9 - Dépendance de la société

La dépendance de l'AIL s'apprécie principalement par le niveau de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire 2001-12 du 4 mai 2001 :

Application de l'article 1 :

Conformément à l'article 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999 et la circulaire 2001-12 du 4 Mai 2001, le montant des risques encourus ne doit pas excéder :

- 5 fois les fonds propres nets de la société, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus des dits fonds propres nets ;

Au 31/12/2009, 6 relations totalisant 6,129 MD rentrent dans cette catégorie mais ne dépassant pas la limite de 5 fois les fonds propres de la société d'où respect de cette condition.

- Et 2 fois les fonds propres nets de la société pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des dits fonds propres nets.

Au 31/12/2009, une relation totalisant 2,122 MD rentre dans cette catégorie mais ne dépassant pas la limite de 2 fois les fonds propres de la société d'où respect de cette condition.

L'article 1 est respecté.

Application de l'article 2 :

En vertu de l'article 2 de la circulaire sus mentionnée, les risques encourus ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

Au 31/12/2009, aucune relation ne présente un engagement supérieur à 25% des fonds propres de la société.

L'article 2 est respecté.

Application de l'article 3 :

Conformément à l'article 3 de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée par la circulaire 99-04 et par la circulaire n° 2001-12, le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la société, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets.

Au 31/12/2009, aucun des membres du Conseil d'Administration et des actionnaires possédant plus de 10% du capital social, ne présente de risques encourus envers la société.

L'article 3 est respecté.

Application de l'article 4 :

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, les -fonds propres nets de la société doivent représenter- en permanence au moins 8% du total des risques encourus pondérés.

Au 31/12/2009, les fonds propres nets de l'AIL totalisent 12 920 219 DT et représentent environ 15,79% du total des actifs pondérés.

L'article 4 est respecté.

3.10 - Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage n'est à signaler en dehors des contentieux liés à l'activité.

3.11 - Politique d'investissement de la société

L'investissement en immobilisations consiste à consolider et à renouveler les équipements informatiques, bureautiques et les moyens de transport.

Il est à rappeler qu'au cours de l'exercice 2010 la société a réalisé les investissements suivants :

Rubrique	Budget 2010	Réalisation 2010	Reliquat
Équipement Informatique ⁽¹⁾	15	41	(26)
Équipements bureautiques et autres ⁽²⁾	35	59	(24)
Moyens de Transport	40	0	40
Total	90	100	(10)

(1) L'ouverture des agences a nécessité le renouvellement du serveur (13mD)

Suite à l'audit informatique il y a eu migration vers Windows 2008 qui a été acquis avec des licences pour 10 postes (10 md)

(2) Renouvellement du parterre pour 20mD et renouvellement du câblage de la salle du serveur 4 md.

Le budget de l'année 2011 est estimé à 160 mille dinars réparti comme suit :

Rubrique	Budget 2011
Équipement Informatique ⁽¹⁾	30
Équipements bureautiques et autres ⁽²⁾	70
Moyens de Transport	60
Total	160

(1) Dont : Licences : 15 Mille Dinars

Pare feu : 4 Mille Dinars

Antivirus : 3 Mille Dinars

Équipement siège : 8 Mille Dinars

(2) Dont : Équipements et matériels informatiques des agences Gabés et Nabeul : 40 Mille Dinars

Équipements et matériels informatiques siège : 15 Mille Dinars

Peinture du siège et installation caméra de surveillance : 15 Mille Dinars

Pour le reste de la période, le montant des investissements propres de la société atteindra la somme de 150 000 dinars en 2012 et 2013, de 100 000 dinars en 2014, et de 120 000 dinars 2015.

Une augmentation de capital de 5 MD est prévue en 2011 et sera souscrite par les actionnaires actuels. L'opération a pour objectif la consolidation de l'équilibre financier de la société.

Concernant les investissements en portefeuille, l'AIL ne prévoit pas d'investissements d'ordre stratégique.

CHAPITRE 4- PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

4.1 - Patrimoine de la société au 31/12/2009

4.1.1 - Créances de leasing

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

(en dinars)

	31/12/2009	31/12/2008
Créances sur contrats mis en force	86 800 248	66 881 454
Encours Financiers	79 604 235	60 596 171
Impayés	7 766 370	6 727 223
Intérêts échus différés	(570 357)	(441 940)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 429 040	509 757
Total brut des créances leasing	88 229 288	67 391 212
A déduire couverture		
Provisions	(6 364 354)	(5 597 419)
Produits réservés	(696 113)	(634 091)
Total net des créances leasing	81 168 821	61 159 702

Analyse par secteur d'activité :

L'analyse des créances de leasing par secteur d'activité se présente comme suit :

(en dinars)

Secteur	31/12/2009	31/12/2008
Bâtiment et Travaux publics	6 308 279	4 964 121
Industrie	15 409 700	10 844 199
Tourisme	16 587 042	12 712 745
Commerce et Services	37 352 860	29 282 181
Agriculture	3 946 353	2 792 925
Total	79 604 235	60 596 171

Répartition par type de matériel :

Les créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

(en dinars)

Type de matériel	31/12/2009	31/12/2008
Equipements	9 188 639	7 178 794
Matériel roulant	60 247 490	42 623 559
Matériel spécifique	1 367 916	1 426 252
Sous total	70 804 045	51 228 604
Immobilier	8 800 190	9 367 567
Total	79 604 235	60 596 171

4.1.2 - Immobilisations corporelles

Au 31/12/2009 cette rubrique se présente ainsi :

En DT

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissement				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	214 591	-	-	214 591	49 054	42 918	-	91 973	122 618
Equipements de bureau	10,0%	66 035	1 425	-	67 460	42 454	4 033	-	46 487	20 973
Matériel informatique	33,3%	115 890	12 017	-	127 907	100 817	10 624	-	111 439	16 467
Installations générales	10,0%	34 411	11 624	-	46 035	19 177	4 000	-	23 177	22 858
Totaux		430 927	25 067	-	455 993	211 502	61 575	-	273 077	182 917

4.1.3 - Immobilisations Financières (placement à long terme)

Le coût d'acquisition des titres de participation de l'AIL s'élève au 31/12/2009 à 1 100 000 dinars détaillé comme suit :

(en dinars)

Titres de participation	Nombre d'Actions	Valeur nominale	Montant
International SICAR (Groupe UIB)	65 000	10	650 000
UNIVERS INVEST SICAR (Groupe BTK)	90 000	5	450 000
Total			1 100 000

4.2 - Etats financiers comparés au 31 décembre

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2007, la société enregistrait les immobilisations destinées à la location à l'actif du bilan, en tant que telles, pour leur coût d'acquisition et leur applique un amortissement progressif sur la durée du bail. L'amortissement du bien est calculé en fonction de la portion du capital incluse dans chaque loyer couru.

Avec l'entrée en vigueur au premier janvier 2008 de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise et présente dans son bilan les actifs détenus en vertu des contrats de leasing, comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

En conséquence, et dans le but d'améliorer la pertinence de l'information financière, les éléments du bilan sont présentés selon leur nature par rapport à l'activité financière, en privilégiant l'ordre décroissant de liquidité. Aussi, la présentation de l'état de résultat a été revue de façon à déterminer certains valeurs et soldes intermédiaires.

Les données relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été retraitées pour les besoins de la comparaison.

4.2.1 - Bilans comparés au 31 décembre

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	Au 31 Décembre		
		2009	2008	2007 (*)
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	4	1 734 043	1 632 033	1 349 896
Placements à court terme	5	12 906	12 408	11 895
Créances issues d'opérations de leasing	6	81 168 821	61 159 702	51 632 284
Placements à long terme	7	1 100 000	1 100 000	1 100 000
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	1 572	5 068	8 565
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	182 916	219 425	130 640
Autres actifs	10	2 910 681	1 355 273	929 979
Total de l'actif		87 110 940	65 483 909	55 163 258
PASSIF				
Concours bancaires	11	5 436 124	7 645 007	146
Emprunts et dettes rattachées	12	60 196 300	39 389 187	36 882 803
Dettes envers la clientèle	13	1 137 224	1 315 416	869 938
Fournisseurs et comptes rattachés	14	5 366 842	3 050 608	4 233 626
Autres passifs	15	845 579	853 660	707 799
Total du passif		72 982 069	52 253 878	42 694 312
CAPITAUX PROPRES				
Capital		10 000 000	10 000 000	10 000 000
Réserves		2 623 778	1 906 170	1 400 839
Résultats reportés		207 668	164 702	34 707
Résultat de l'exercice		1 297 425	1 159 160	1 033 400
Total des capitaux propres	16	14 128 871	13 230 031	12 468 946
Total passif et capitaux propres		87 110 940	65 483 909	55 163 258

(*) Données 2007 retraitées pour les besoins de comparabilité

4.2.2 - Etats de résultats comparés au 31 décembre

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	Au 31 Décembre		
		2009	2008	2007 (*)
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		7 802 037	6 478 825	5 508 685
Autres produits sur opérations de leasing		123 504	70 992	56 010
Total des produits de leasing	17	7 925 542	6 549 817	5 564 695
Charges financières nettes	18	(3 578 986)	(3 093 857)	(2 618 638)
Produits des placements	19	32 751	32 017	31 979
PRODUIT NET DE LEASING		4 379 306	3 487 977	2 978 037
Charges de personnel	20	(934 833)	(773 657)	(730 121)
Autres charges d'exploitation	21	(616 304)	(502 382)	(477 141)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	22	(65 071)	(54 546)	(71 190)
Total des charges d'exploitation		(1 616 209)	(1 330 586)	(1 278 452)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		2 763 098	2 157 391	1 699 585
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	(766 935)	(438 023)	(390 488)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 996 163	1 719 368	1 309 096
Autres gains ordinaires		17 482	35 948	9 582
Autres pertes ordinaires		-	-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 013 645	1 755 316	1 318 678
Impôt sur les bénéfices	24	(716 219)	(596 157)	(285 279)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 297 426	1 159 160	1 033 400
Résultat par action	16	1,297	1,159	1,033

(*) Données 2007 retraitées pour les besoins de comparabilité

4.2.3 - Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

Montants exprimés en dinar tunisien

	Notes	Au 31 Décembre		
		2009	2008	2007 (*)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
Encaissements reçus des clients		50 323 026	42 006 222	33 794 441
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(61 763 951)	(45 896 336)	(32 695 548)
Sommes versés aux fournisseurs		(72 552)	(354 282)	(388 670)
Sommes versés au personnel		(1 109 979)	(727 399)	(636 077)
Intérêts payés		(2 995 860)	(2 829 703)	(2 765 981)
Impôts et taxes payés		(1 802 648)	(1 219 070)	(584 092)
Autres flux liés à l'exploitation		17 724	14 000	17 685
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		(17 404 241)	(9 006 567)	(3 258 242)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement				
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(25 066)	(141 051)	(81 982)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	35 250	13 000
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(39 800)	(45 500)	(45 400)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			-	8 460
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		(64 866)	(151 301)	(105 922)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Dividendes et autres distributions		(420 000)	(380 000)	-
Encaissements provenant des emprunts		59 500 000	21 000 000	23 000 000
Remboursement d'emprunts		(39 300 000)	(18 825 000)	(19 915 100)
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		19 780 000	1 795 000	3 084 900
Variation de trésorerie		2 310 893	(7 362 869)	(279 264)
Trésorerie en début de période	25	(6 012 974)	1 349 895	1 629 160
Trésorerie à la clôture de la période	25	(3 702 081)	(6 012 974)	1 349 896

(*) Données 2007 retraitées pour les besoins de comparabilité

4.2.4 - Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2009

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créée sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Nourira 1001 Tunis.

Le capital social est fixé à 10 000 000 DT divisé en 1 000 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	499 990	4 999 900	49,999%
U.I.B	199 990	1 999 900	19,999%
Arab Investment Company "A.I.C"	200 000	2 000 000	20,000%
Arab Fisheries Company "A.F.C"	50 000	500 000	5,000%
S.T.B	50 000	500 000	5,000%
Diverses personnes physiques	20	200	0,002%
Total Général	1 000 000	10 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2009 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2009, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à:

- Zéro, pour toute relation transférée en contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée en contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L., converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-8)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-9)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 734 043 DT au 31 Décembre 2009 contre 1 632 033 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Banques	1 733 895	1 629 222
Caisses	148	2 811
Total	1 734 043	1 632 033

Note 5. Placements à court terme :

Le solde des placements à court terme s'élevant au 31 Décembre 2009 à 12 906 DT, correspond pour 12 853 DT à la valeur liquidative à la même date de 123 actions Univers SICAV, et pour le reliquat, soit 53 DT, à un solde de liquidités disponible chez l'intermédiaire en bourse SCIF.

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2009, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 81 168 821 DT contre un solde net de 61 159 702 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
<i>Créances sur contrats mis en force</i>		86 800 248	66 881 454
+ Encours financiers	6.1	79 604 235	60 596 171
+ Impayés	6.2	7 766 370	6 727 223
- Intérêts échus différés		(570 357)	(441 940)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>		1 429 040	509 757
Total brut des créances leasing		88 229 288	67 391 212
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions		(6 364 354)	(5 597 419)
Produits réservés		(696 113)	(634 091)
Total net des créances leasing		81 168 821	61 159 702

6.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2009 la somme de 79 604 235 DT contre 60 596 171 DT au 31 Décembre 2008.

Par rapport au 31 décembre 2008, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 19 008 063 DT expliqué comme suit :

Encours financiers au 31 décembre 2008	60 596 171
Additions de la période	
Investissements	55 792 328
Relocations	351 603
Retraits de la période	
Remboursements	(34 911 434)
Cessions à la Valeur résiduelle	(2 803)
Cessions anticipées	(1 900 966)
Relocations	(320 665)
Encours financiers au 31 décembre 2009	79 604 235

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

6.1.1. Analyse par maturité :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	90 548 666	68 045 087
à recevoir dans moins d'1 an	37 191 521	29 323 665
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	52 631 784	37 804 128
à recevoir dans plus de 5 ans	725 361	917 294
- Produits financiers non acquis	(12 982 855)	(9 726 692)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	77 565 811	58 318 395
à recevoir dans moins d'1 an	30 348 237	24 105 512
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	46 533 723	33 354 999
à recevoir dans plus de 5 ans	683 851	857 884
Valeurs résiduelles (2)	85 336	63 293
Contrats suspendus ordinaires (3)	318 846	515 229
Contrats suspendus en contentieux (4)	1 634 242	1 699 255
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	79 604 235	60 596 171

6.1.2. Analyse par secteur d'activité :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Bâtiment et travaux publics	6 308 279	4 964 121
Industrie	15 409 700	10 844 199
Tourisme	16 587 042	12 712 745
Commerces et services	37 352 860	29 282 181
Agriculture	3 946 353	2 792 925
Total	79 604 235	60 596 171

6.1.3. Analyse par type de matériel :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Equipements	9 188 639	7 178 794
Matériel roulant	60 247 490	42 623 559
Matériel spécifique	1 367 916	1 426 252
<i>Sous Total</i>	<i>70 804 045</i>	<i>51 228 604</i>
Immobilier	8 800 190	9 367 567
Total	79 604 235	60 596 171

6.2. Impayés :

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2009 la somme de 7 766 370 DT contre 6 727 223 DT au 31 Décembre 2008. Leur détail s'analyse comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Clients ordinaires (1)</i>	4 597 524	3 785 228
Inférieur à 1 mois	1 288 478	891 498
Entre 1 et 3 mois	952 001	855 413
Entre 3 et 6 mois	564 688	365 513
Entre 6 mois et 1 année	534 082	338 005
Supérieur à 1 année	1 161 584	1 272 436
Frais	185 120	174 879
Chèques retournés impayés, après la date de clôture	(88 429)	(112 517)
<i>Clients litigieux (2)</i>	3 168 846	2 941 995
Total (1)+(2)	7 766 370	6 727 223

Arab International Lease « A.I.L. » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2009

6.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	
Encours financiers	61 035 546	14 194 385	948 267	497 299	2 928 738
Impayés	535 684	1 229 156	388 078	465 554	5 147 898
Intérêts échus différés	(448 099)	(103 458)	(7 198)	(3 673)	(7 929)
Contrats en instance de mise en force	1 414 940	14 100	-	-	-
CREANCES LEASING	62 538 071	15 334 183	1 329 147	959 180	8 068 707
Avances reçues (*)	(853 131)	(1 088)	-	-	(273 505)
ENCOURS GLOBAL	61 684 940	15 333 095	1 329 147	959 180	7 795 203
ENGAGEMENTS HORS BILAN	3 974 434	212 573	196	541	-
TOTAL ENGAGEMENTS	65 659 374	15 545 668	1 329 343	959 721	7 795 203
Produits réservés	-	-	(38 906)	(49 355)	(607 852)
Provisions sur encours financiers	-	-	(877)	(5 065)	(2 148 175)
Provisions sur impayés	-	-	(40 513)	(51 073)	(4 118 649)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(80 296)	(105 493)	(6 874 677)
ENGAGEMENTS NETS	65 659 374	15 545 668	1 249 046	854 228	920 526
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,46%	1,05%	8,54%
				11,05%	
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			6,04%	10,99%	88,19%
				70,01%	

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2009

Note 7. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève au 31 Décembre 2009 et au 31 Décembre 2008 à 1 100 000 DT. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Participation - Univers SICAR (<i>Groupe BTK</i>) (*)	450 000	450 000
Participation - International SICAR (<i>Groupe UIB</i>) (**)	650 000	650 000
Total	1 100 000	1 100 000

(*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune.

(**) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune.

Note 8. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2009 une valeur nette comptable de 1 572 DT contre 5 068 DT au 31 Décembre 2008. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes		Amortissements		Valeur comptable nette	
		Début de période	Acquisitions Cessions	Début de période	Dotations de l'exercice Cessions		Fin de période
Logiciels	33,3%	60 037	-	-	3 496	58 465	1 572
TOTAUX		60 037	-	-	3 496	58 465	1 572

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2009 une valeur nette comptable de 182 917 DT contre 219 425 DT au 31 Décembre 2008. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes		Amortissements		Valeur comptable nette	
		Début de période	Acquisitions Cessions	Début de période	Dotations de l'exercice Cessions		Fin de période
Matériel de transport	20,0%	214 591	-	-	42 918	91 973	122 618
Equipements de bureau	10,0%	66 035	1 425	-	4 033	46 487	20 973
Matériel informatique	33,3%	115 890	12 017	-	10 624	111 439	16 467
Installations générales	10,0%	34 411	11 624	-	4 000	23 177	22 858
TOTAUX		430 927	25 067	-	61 575	273 077	182 917

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2009

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2009 la somme de 2 910 681 DT contre 1 355 273 DT au 31 Décembre 2008 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Dépôts et cautionnements versés	305	305
Prêts et avances au personnel 10.1	249 426	247 562
Charges reportées 10.2	208 652	209 344
Fournisseurs, avances et acomptes	10	10
Etat, report de TVA	2 417 277	763 243
Etat, TVA gelée 10.3	-	109 457
Charges constatées d'avance 10.4	23 635	22 395
Produits à recevoir des tiers	2 957	2 957
Compte d'attente	8 419	-
Total	2 910 681	1 355 273

10.1. Prêts et avances au personnel :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Prêts accordés sur fonds social (1)</i>	<i>249 426</i>	<i>242 547</i>
Échéances à plus d'un an	221 031	218 522
Échéances à moins d'un an	28 395	24 025
<i>Avances au personnel (2)</i>	<i>-</i>	<i>5 015</i>
Avances sur primes	-	-
Avances sur salaires	-	5 015
Total général (1)+(2)	249 426	247 562

10.2. Charges reportées :

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2009 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	584 066	124 457	(277 527)	430 995	401 498	103 329	(277 527)	227 299	203 696
Frais d'émission des billets de trésorerie	(a)	75 418	-	-	75 418	64 031	10 515	-	74 545	873
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	25 000	-	(10 000)	15 000	9 611	11 305	(10 000)	10 917	4 083
TOTAUX		684 484	124 457	(287 527)	521 413	475 140	125 149	(287 527)	312 761	208 652

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts et des billets de trésorerie, s'élevant à 125 149 DT figure parmi les charges financières.

10.3. Crédit de TVA gelée :

Le crédit de TVA s'élevant au 31 décembre 1999 à 656 740 DT est régi par les dispositions des articles 53 et suivants de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour la gestion 1999.

En application des dispositions précitées, ce crédit est gelé.

La société a bénéficié des dispositions de l'article 55 prévoyant la restitution du crédit sur trois ans à raison d'un sixième par semestre. L'AIL a encaissé en 2009, à ce titre, la somme de 109 457 DT.

10.4. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Fournitures de bureau et autres	4 937	7 734
Assurance voiture	-	3 789
Taxe de circulation	-	-
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	3 328	6 859
Maintenance	-	-
Abonnement ADSL	226	413
Frais sur achat de cadeaux	15 144	3 600
Total	23 635	22 395

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2009 la somme de 5 436 124 DT contre 7 645 007 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Banques, découverts	5 436 124	7 645 007
Agios à payer sur comptes courants bancaires débiteurs	-	-
Total	5 436 124	7 645 007

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 60 196 300 DT au 31 Décembre 2009 contre 39 389 187 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

		Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	12.1	59 187 500	38 987 500
Billets de trésorerie		4 000 000	4 000 000
Emprunts bancaires		29 187 500	12 987 500
Emprunts obligataires		26 000 000	22 000 000
+ Intérêts et commissions postcomptés courus (2)		1 024 999	575 503
Intérêts sur emprunts bancaires		106 013	131 448
Intérêts sur emprunts obligataires		747 637	281 561
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		171 350	162 493
- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)		(16 199)	(173 815)
Intérêts sur billets de trésorerie		(16 199)	(173 815)
Commissions de placement sur billets de trésorerie		-	-
Total général (1) + (2) + (3)		60 196 300	39 389 187

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 31 Décembre 2009 :

Arab International Lease « A.I.L. » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2009

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Soldes	Fin de période	
								Echéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>									
Billet de trésorerie SICAV EPARGNANT	250 000	6,50%	04 janvier 2010	250 000	-	-	250 000	-	250 000
Billet de trésorerie PLACEMENT OBLIGATAIRE	200 000	6,50%	04 janvier 2010	200 000	-	-	200 000	-	200 000
Billet de trésorerie TUNISIE SICAV	450 000	6,50%	04 janvier 2010	450 000	-	-	450 000	-	450 000
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 100 000	5,60%	04 janvier 2010	1 100 000	-	-	1 100 000	-	1 100 000
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	5,83%	31 mars 2009	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	5,86%	16 mars 2010	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
Billet de trésorerie UOS SICAV	1 000 000	5,00%	25 janvier 2010	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Total des billets de trésorerie	4 000 000			4 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000	-	4 000 000
<u>CREDITS BANCAIRES</u>									
BEST BANK	6 500 000	TMM+1,5%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	6 500 000	35 500 000	29 000 000	13 000 000	-	13 000 000
BTK	3 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	2 062 500	-	750 000	1 312 500	562 500	750 000
BTK	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	-	13 000 000	-	13 000 000	10 400 000	2 600 000
BTE	3 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	2 625 000	-	750 000	1 875 000	1 125 000	750 000
STB	2 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans/réglé par anticipation le 30/04/2009	1 800 000	-	1 800 000	-	-	-
Total des crédits bancaires	12 987 500			12 987 500	48 500 000	32 300 000	29 187 500	12 087 500	17 100 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>									
AIL 2005	10 000 000	6,50%	Annuellement (2006-2010)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AIL 2007	10 000 000	6,875%	Annuellement (2008-2012)	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AIL 2008	10 000 000	6,50%	Annuellement (2009-2013)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AIL 2009	10 000 000	6,50%	Annuellement (2010-2014)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
Total des emprunts obligataires	22 000 000			22 000 000	10 000 000	6 000 000	26 000 000	18 000 000	8 000 000
TOTAL GENERAL	36 987 500			36 987 500	59 500 000	39 300 000	59 187 500	30 087 500	29 100 000

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 1 137 224 DT au 31 Décembre 2009 contre 1 315 416 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Avances et acomptes reçus des clients	1 127 724	1 289 916
Dépôt et cautionnement reçus	9 500	25 500
Total	1 137 224	1 315 416

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 5 366 842 DT au 31 Décembre 2009 contre 3 050 608 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Fournisseurs d'exploitation (1)</i>	7 693	4 464
Factures d'achats de biens ou de prestation de services	7 693	4 464
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)</i>	5 359 149	3 046 144
Factures d'achats	534 629	817 488
Effets à payer	3 715 323	2 015 184
Factures non parvenues	1 103 909	208 184
Retenues de garantie	5 288	5 288
Total général (1) + (2)	5 366 842	3 050 608

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 845 579 DT au 31 Décembre 2009 contre 853 660 DT au 31 Décembre 2008 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Personnel, provisions pour congés payés	121 111	130 918
Personnel, autres charges à payer	82 447	62 015
Etat, retenues sur salaires	17 109	12 151
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	78 364	79 098
Etat, impôt sur les sociétés à payer 15.1	179 678	337 950
Etat, autres impôts et taxes à payer	19 348	9 725
C.N.S.S	43 493	31 352
Assurance groupe	8 735	7 447
Assurance IDR	124 052	39 814
Dividendes à payer	-	20 000
Autres comptes créditeurs	105 526	72 027
Diverses charges à payer 15.2	65 715	47 795
Compte d'attente	-	3 369
Total	845 579	853 660

15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
+ Impôt sur les sociétés dû	716 220	596 157
- Acomptes provisionnels	(532 049)	(256 751)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(4 492)	(1 456)
Total	179 678	337 950

15.2. Diverses charges à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Redevances téléphoniques	5 000	4 000
Honoraires	60 000	41 765
Entretien voitures	-	-
Nettoyage du local	-	410
Eau & électricité	715	1 620
Loyers	-	-
Total	65 715	47 795

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserve légale	(A)	243 955	177 762
Réserve extraordinaire		650 000	650 000
Réserve facultative		1 000 000	400 000
Fonds pour risque généraux		400 000	400 000
Réserves pour fonds social	(B)	329 823	278 408
Résultats reportés		207 668	164 702
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<i>12 831 446</i>	<i>12 070 871</i>
Résultat de l'exercice (1)		1 297 425	1 159 160
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	14 128 871	13 230 031
Nombre d'actions (2)		1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(D)	1,297	1,159

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Arab International Lease « A.I.L. » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2009

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRGB (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2007	10 000 000	124 357	650 000	-	400 000	226 483	34 707	1 033 400	12 468 946
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05 juin 2008		53 405		400 000		50 000	129 994	(633 400)	-
Distribution de dividendes						6 984		(400 000)	(400 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social									6 984
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(3 859)			(3 859)
Subventions accordées sur fonds social						(1 200)			(1 200)
Résultat de l'exercice 2008								1 159 160	1 159 160
Soldes au 31 Décembre 2008	10 000 000	177 762	650 000	400 000	400 000	278 408	164 702	1 159 160	13 230 031
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07 mai 2009		66 193		600 000		50 000	42 966	(759 160)	-
Distribution de dividendes								(400 000)	(400 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social						6 792			6 792
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(3 708)			(3 708)
Subventions accordées sur fonds social						(1 669)			(1 669)
Résultat de l'exercice 2009								1 297 425	1 297 425
Soldes au 31 Décembre 2009	10 000 000	243 955	650 000	1 000 000	400 000	329 823	207 668	1 297 425	14 128 871

(*) Fonds pour Risque Bancaires Généraux

Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	7 802 037	6 478 825
Intérêts conventionnels (A)	7 604 957	6 329 992
Intérêts intercalaires (B)	31 104	14 483
Préloyers (C)	58 099	45 954
Intérêts de retard	169 898	73 913
Variation des produits réservés 18.1	(62 022)	14 483
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	123 504	70 992
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	73 674	34 339
Frais de dossier	49 831	36 653
Total (1)+(2)	7 925 542	6 549 817
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	58 891 445	49 265 217
. A la fin de la période	79 080 187	58 891 445
. Moyenne (D)	68 985 816	54 078 331
- Produits de la période (E)=(A)+(B)+(C)	7 694 161	6 390 430
- Taux moyen (E)/(D)	11,15%	11,82%

17.1. Variation des produits réservés :

La variation des agios réservés peut être analysée comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Transferts en produits de la période</i>		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	123 944	123 348
Intérêts de retard antérieurs	461	2 466
<i>Produits réputés réservés en fin de période</i>		
Intérêts inclus dans les loyers	(185 646)	(110 907)
Intérêts de retard	(782)	(425)
Total	(62 022)	14 483

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2009

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
Charges financières des emprunts (1)	(A)	3 435 907	2 845 513
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		2 010 217	1 330 591
Intérêts des crédits bancaires		670 245	492 745
Intérêts des certificats de leasing		452 155	670 342
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		178 141	270 466
Résorptions des frais d'émission des emprunts		125 149	81 369
Autres charges financières (2)		143 079	248 343
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		147 673	253 372
Autres produits financiers		(4 594)	(5 029)
Total (1)+(2)		3 578 986	3 093 857
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		38 987 500	36 812 500
. A la fin de la période		59 187 500	38 987 500
. Moyenne	(B)	49 087 500	37 900 000
- Taux moyen	(A)/(B)	7,00%	7,51%

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 009	2 008
+ Plus values sur cession des placements		-	-
+ Plus value potentielle sur placements		12	28
- Moins values sur cession des placements		(65)	-
- Moins value potentielle sur placements		-	-
+ Dividendes		29 804	29 739
+ Jetons de présence		3 000	2 250
Total		32 751	32 017

Note 20. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Salaires et compléments de salaires	465 107	376 376
Charges connexes aux salaires	215 875	170 800
Cotisations de sécurité sociale	134 777	110 057
Autres charges sociales	119 073	116 424
Total	934 833	773 657

Note 21. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
<i>Divers achats (1)</i>	62 582	47 278
Achat de matières et fournitures	62 582	47 278
<i>Services extérieurs (2)</i>	120 330	125 408
Locations	88 915	86 001
Entretiens et réparations	4 926	9 501
Primes d'assurances	18 840	22 643
Autres	7 649	7 263
<i>Autres services extérieurs (3)</i>	251 712	201 626
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	102 285	82 204
Publicités, publications, relations publiques	43 989	22 019
Cotisations et dons	20 316	15 181
Déplacements, missions et réceptions	27 421	26 242
Frais postaux et de télécommunications	26 489	24 912
Services bancaires et assimilés	31 212	31 068
<i>Charges diverses (4)</i>	62 500	31 250
Jetons de présence	62 500	31 250
<i>Impôts et taxes (5)</i>	119 180	96 820
Impôts et taxes sur rémunérations	17 172	14 071
T.C.L	98 109	80 390
Droits d'enregistrement et de timbres	2 396	743
Autres impôts et taxes	1 503	1 616
Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)	616 304	502 382

Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	3 496	3 496
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	61 575	51 050
Total	65 071	54 546

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	1 800 675	986 728
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 033 740)	(543 204)
+ Pertes sur créances radiées	-	861 628
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(775 601)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
<i>Intérêts inclus dans les loyers antérieurs</i>	-	(74 360)
<i>Intérêts de retard antérieurs</i>	-	(11 667)
- Récupération de créances passées en pertes	-	(5 500)
Total	766 935	438 023

Note 24. Impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2009 et le 31 Décembre 2008, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2009

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Résultat net de l'exercice	1 297 425	1 159 160
<i>A réintégrer</i>		
- Impôt sur les sociétés	716 219	596 157
- Dotations aux provisions	1 800 675	986 728
- Jetons de présence	62 500	-
- Provisions fiscales 2006/2005 pour affaires en cours	5 915 323	5 378 191
<i>A déduire</i>		
- Provisions fiscales 2006/2005 pour affaires en cours	(5 915 323)	(5 378 191)
- Reprise sur provisions pour congés payés 2007		(22 273)
- Reprises sur provisions comptables		
- Dividendes	(29 804)	(29 739)
<i><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></i>	<u>3 847 016</u>	<u>2 690 032</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(1 800 675)	(986 728)
Résultat fiscal	2 046 341	1 703 304
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	716 219	596 157

Note 25. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 31 Décembre 2009, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
+ Avoirs en banques	1 733 895	1 629 222
- Découverts bancaires	(5 436 124)	(7 645 007)
+ Avoirs en caisse	148	2 811
Total	(3 702 081)	(6 012 974)

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2009

Note 26. Engagements hors bilan :

26.1. Engagements donnés :

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2009 :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Opérations de leasing	4 187 744	2 961 071
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	3 455 903	3 433 611
Intérêts à courir sur emprunts BTE	185 730	354 681
Intérêts à courir sur emprunts STB	-	307 516
Intérêts à courir sur emprunts BTK	2 088 542	226 995
Intérêts à courir sur certificat de leasing	82 791	5 171
Commissions d'aval BTK, à courir, sur EO AIL 2005	3 328	10 731
Commissions d'aval BNA, à courir, sur EO AIL 2005	3 328	10 731
Commissions d'aval BTK, à courir, sur Billets de Trésorerie	-	10 000
Total	10 007 366	7 320 507

26.2. Engagements reçus :

Les principaux engagements reçus concernent :

	Au 31 Décembre	
	2 009	2 008
Intérêts non échus sur opérations de leasing	12 982 855	9 655 587
Garanties réelles reçues des clients	1 391 337	1 133 250
Avals reçus des Banques / EO & Billets de Trésorerie	5 081 250	8 292 500
Valeur des biens donnés en leasing	102 580 160	80 146 954
Total	122 035 602	99 228 291

Note 27. Transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

	BTK	SCIF	Tunis Centre
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	(8 856)	-	-
Commissions d'aval sur Billets de Trésorerie	(10 000)	-	-
Commissions de placement emprunt AIL 2009	*	(75 000)	-
Commissions de montage emprunt AIL 2009	*	(12 500)	-
Commissions de gestion emprunt AIL 2009	*	(10 000)	-
Commissions d'étude et d'enregistrement emprunt AIL 2010	*	(15 000)	-
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	(2 000)	-
Commissions sur versement chèque	(908)	-	-
Commissions sur virements et versement effets	(16 404)	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(147 354)	-	-
Intérêts sur crédits bancaires	(482 268)	-	-
Intérêts sur Billets de Trésorerie	-	-	-
Charges locatives	(58 780)	-	-
Jetons de présence servis	(31 250)	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	4 508	-	-
Intérêts perçus sur opérations de leasing	-	-	913

(*) Inscrits en charges reportées dont 27 715 DT rapportés au résultat de l'exercice 2009

Note 28. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 3 Mars 2010. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurs à cette date.

Note 29. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2009, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

ARAB INTERNATIONAL LEASE
AIL
11, Rue Hédi Nouria - 1001 - Tunis

Note 3 : RESPECT DE L'ARTICLE 4 DE LA CIRCULAIRE 91-24

29.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08

ANNEE 2009

	Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier) 29.5	81 013 155		75 483 862
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier) 29.6	9 580 040		4 451 001
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société	184 488	100%	184 488
Titres de participation	1 100 000	100%	1 100 000
Titres de transaction et de placement	12 906	100%	12 906
Autres actifs financiers	249 731	100%	249 731
Créances sur l'Etat	2 953 818	0%	-
Autres postes d'actifs	51 211	100%	51 211
Banques et caisses	1 574 369	20%	314 874
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS	96 719 719		81 848 074

29.2 FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social	+	10 000 000
Réserves	+	2 623 778
Résultats reportés	+	207 668
Résultat de l'exercice	+	1 297 425
Distributions proposées par le C.A. du 03/03/2010	-	(1 000 000)
Charges reportées	-	(208 652)
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	12 920 219
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	-
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS	A+B	12 920 219

29.3 FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS

15,79%

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2009

29.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	
Encours financiers	61 035 546	14 194 385	948 267	497 299	2 928 738
Impayés	535 684	1 229 156	388 078	465 554	5 147 898
Intérêts échus différés	(448 099)	(103 458)	(7 198)	(3 673)	(7 929)
Contrats en instance de mise en force	1 414 940	14 100	-	-	-
Avances reçues	(853 131)	(1 088)	-	-	(273 505)
ENCOURS GLOBAL	61 684 940	15 333 095	1 329 147	959 180	7 795 203
Produits réservés	-	-	(38 906)	(49 355)	(607 852)
TOTAL BILAN	61 684 940	15 333 095	1 290 241	909 825	7 187 351
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	3 974 434	212 573	196	541	-
TOTAL HORS BILAN	3 974 434	212 573	196	541	-
TOTAL ENGAGEMENTS	65 659 374	15 545 668	1 290 437	910 366	7 187 351
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	-	-	-	(2 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(81 361 789)	(18 942 405)	(1 420 493)	(995 043)	(1 251 766)
Provisions sur encours financiers	-	-	(877)	(5 065)	(2 148 175)
Provisions sur impayés	-	-	(40 513)	(51 073)	(4 118 649)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(81 368 789)	(18 942 405)	(1 461 884)	(1 051 181)	(7 521 090)
Leasing immobilier (décote 50%)	(3 186 798)	(791 689)	(46 550)	(51 609)	(374 355)
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE	62 618 083	14 753 979	1 202 496	803 090	557 215
TOTAL	79 604 235	7 766 370	(570 357)	1 429 040	(1 127 724)
					87 101 564
					(696 113)
					86 405 451
					4 187 744
					4 187 744
					90 593 195
					(9 500)
					(103 971 496)
					(2 154 118)
					(4 210 236)
					(110 345 350)
					(4 451 001)
					79 934 864

29.5 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER

LEASING MOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	
Encours financiers Impayés	54 612 741	12 682 441	876 332	426 339	2 206 192
Intérêts échus différés	514 272	1 146 961	365 200	426 488	4 209 860
Contrats en instance de mise en force	(403 430)	(92 697)	(6 624)	(3 150)	(6 241)
Avances reçues	1 414 940	14 100	-	-	-
	(827 179)	(1 088)	-	-	(265 269)
ENCOURS GLOBAL	55 311 343	13 749 717	1 234 908	849 677	6 144 541
Produits réservés	-	-	(35 511)	(43 070)	(386 192)
TOTAL BILAN	55 311 343	13 749 717	1 199 396	806 606	5 758 349
Engagements hors bilan sur opérations de leasing	3 974 434	212 573	196	541	-
TOTAL HORS BILAN	3 974 434	212 573	196	541	-
TOTAL ENGAGEMENTS	59 285 777	13 962 290	1 199 592	807 148	5 758 349
Garanties imputables sur risques encourus	(7 000)	-	-	-	(2 500)
Garanties non imputables sur risques encourus	(70 279 422)	(16 799 483)	(1 277 719)	(757 462)	(180 690)
Provisions sur encours financiers	-	-	(877)	(5 065)	(1 848 013)
Provisions sur impayés	-	-	(42 768)	(51 073)	(3 738 520)
TOTAL DE LA COUVERTURE	(70 286 422)	(16 799 483)	(1 321 365)	(813 600)	(5 769 723)
RISQUES ENCOURUS SUR LA CLIENTELE	59 431 285	13 962 290	1 155 947	751 481	182 860

Notes complémentaires relatives à l'état de flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2009 :

Montants exprimés en dinar tunisien

Désignations	2009	2008
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(39800)	(45 500)
Utilisation du fonds social	(39 800)	(45 500)
Encaissements provenant des emprunts	59 500 000	21 000 000
Crédit Best Bank (renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans)	35 500 000	9 000 000
Crédit STB (Remboursement trimestriel sur 5 ans)	-	2 000 000
Crédit BTK (Remboursement trimestriel sur 5 ans)	13 000 000	-
Emprunt obligataire AIL 2008	-	10 000 000
Emprunt obligataire AIL 2009	10 000 000	-
Billet de trésorerie	1 000 000	-
Remboursement d'emprunts	(39 300 000)	(18 825 000)
Billet de trésorerie BH Obligataire	(1 000 000)	(1 000 000)
Crédit Best Bank (renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans)	(29 000 000)	(12 500 000)
Crédit BTK	(750 000)	(750 000)
Crédit BTE	(750 000)	(375 000)
Crédit STB	(1 800 000)	(200 000)
Emprunt obligataire AIL 2005	(2 000 000)	(2 000 000)
Emprunt obligataire AIL 2007	(2 000 000)	(2 000 000)
Emprunt obligataire AIL 2008	(2 000 000)	-

4.2.5 - Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2009



SOCIETE FMBZ – KPMG TUNISIE

Les Jardins du Lac, B.P N° 317 Publiposte Les
Berges du Lac, Rue Lac Echkel -1053 Tunis-
Tél : 71 194 344 Fax: 71 194 320
E-mail: fmbz@kpmg.com.tn



22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 07 Mai 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de D :87.110.940 et un bénéfice net de D :1.297.425 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, comprenant le bilan au 31 décembre 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. – Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé de défaillances majeures susceptibles d'avoir un impacte sur notre opinion sur les états financiers.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par l'AIL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 mars 2010


Les Commissaires aux Comptes

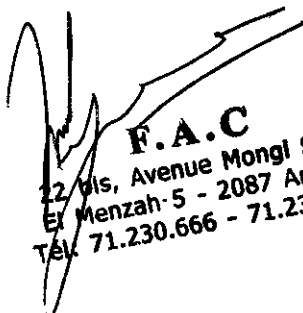
FMBZ-KPMG TUNISIE

F.A.C

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Neji HERGLI


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG - LES JARDINS DU LAC
LAC DE JENIS
B.P. N° 307, P.O. BOITE POSTE - LES BERGES DU LAC
RUE LAC EL GHEL - 0953 TUNIS
M.F. : 810663 TIA/M000
R.C. : B14892002


F.A.C
22 bis, Avenue Mongi Slim
El Menzah-5 - 2087 Ariana
Tél. 71.230.666 - 71.231.830



SOCIETE FMBZ – KPMG TUNISIE

Les Jardins du Lac, B.P N° 317 Publiposte Les
Berges du Lac, Rue Lac Echkel -1053 Tunis-
Tél : 71 194 344 Fax: 71 194 320
E-mail: fmbz@kpmg.com.tn



22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE

En application des dispositions de l'article 200 (nouveau) et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par le texte sus-indiqué.

Toutefois, une convention conclue au cours des exercices antérieurs a continué à produire ses effets en 2009. Cette convention concerne les obligations et engagements pris par la société au profit de son Directeur Général au titre des éléments de sa rémunération, des indemnités et des avantages qui lui sont attribués ou qui lui sont dus :

- Les éléments réguliers de la rémunération et les indemnités et avantages servis en 2009 au Directeur Général découlent de la décision du Conseil d'Administration de la société réuni le 07 Mai 2009 et totalisent un montant net annuel de **49.335,891 DT** détaillé comme suit :
 - ✓ Rémunérations et indemnités servies sur une base mensuelle : 36.602,693 DT
 - ✓ Avantages en nature servis (*Voiture de fonction, 500 litres de carburant par mois, Prise en charge annuelle des prestations téléphoniques et des consommations domestiques d'eau et de l'électricité*) : 12.733,198 DT
- Une indemnité exceptionnelle de performance a été servie au Directeur Général en 2009 au titre des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2008. Décidée par le Conseil d'Administration du 07 Mai 2009, cette indemnité a porté sur un montant net de **10.000 DT** arrêté par un comité ad-hoc constitué à cet effet et réuni le 3 juin 2009.

Il y a lieu de signaler, par ailleurs, que si le Directeur Général de la société cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, l'article 53 de la convention collective du personnel des banques, applicable à l'A.I.L, met à la charge de cette dernière le versement d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires.

En outre, nous portons à votre connaissance que nous n'avons relevé au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 10 mars 2010

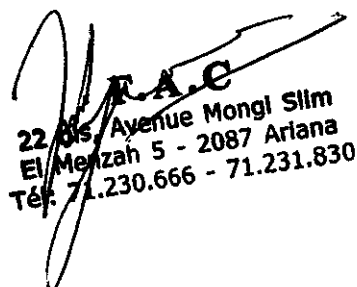
Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

F.A.C

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Neji HERGLI



F.A.C
22 bis Avenue Mongi Slim
El Menzah 5 - 2087 Ariana
Tél: 71.230.666 - 71.231.830

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEDIATE KPMG - ELS JARDINS DU LAC
TUNIS
B.P.N°: 317, POSE, C.P. 811 - LES BOURGES DU LAC
RUE LACROIXEL - 063 TUNIS
M.F : 810663 TUNIS/060
R.C : 0148992002

4.3 - Engagements hors bilan des trois dernières années

Montants exprimés en dinar tunisien

Engagements donnés	2 009	2 008	2 007
Opérations de leasing	4 187 744	2 961 071	1 788 845
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	3 455 903	3 433 611	2 669 514
Intérêts à courir sur emprunts BTE	185 730	354 681	568 700
Intérêts à courir sur emprunts STB	-	307 516	-
Intérêts à courir sur emprunts BTK	2 088 542	226 995	413 493
Intérêts à courir sur certificat de leasing	82 791	5 171	39 413
Commissions d'aval BTK, à courir, sur EO AIL 05	3 328	10 731	25 441
Commissions d'aval BNA, à courir, sur EO AIL 05	3 328	10 731	25 441
Commissions d'aval BTK, à courir, sur Billets de Trésorerie	-	10 000	20 000
Total	10 007 366	7 320 507	5 550 846

Engagements reçus	2 009	2 008	2 007
Intérêts non échus sur opérations de leasing	12 982 855	9 655 587	7 580 652
Garanties réelles reçues des clients	1 391 337	1 133 250	807 000
Avals reçus des Banques / EO & Billets de Trésorerie	5 084 250	8 292 500	11 633 750
Valeurs des biens donnés en leasing*	102 580 160	80 146 954	68 193 292
Total	122 038 602	99 228 291	88 214 694

(*) Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur des biens donnés en leasing sont les suivants :

- ♦ *Matériel standard* : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- ♦ *Matériel spécifique* : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- ♦ *Immeubles* : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

4.4 - Engagements financiers au 31 décembre 2009

TYPE D'ENGAGEMENT	VALEUR TOTALE	TIERS	DIRIGEANTS	ENTREPRISES LIEES	ASSOCIE	PROVISIONS
1) Engagements donnés						
a. Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval	6 656	3 328		3 328		
- Autres Garanties						
b. Garanties réelles						
- Hypothèques						
- Nantissements						
c. Effets escomptés et non échus						
d. Créances à l'exportation mobilisées						
e. Abondant de créance						
f. Engagement sur titre non libéré						
g. Engagement par signature/ leasing	4 187 744	4 187 744				
h. Engagement / intérêts d'emprunts	5 812 966	3 724 424		2 088 542		
TOTAL	10 007 366	7 915 496		2 091 870		
2) Engagements reçus						
a. Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval	5 084 250	4 043 625		1040625		
- Autres Garanties						
b. Garanties réelles						
- Hypothèques	1 391 337	1 391 337				
- Nantissement						
c. Effets escomptés et non échus						
d. Créances à l'exportation mobilisées						
e. Engagement / intérêts à échoir sur les crédits de leasing	12 982 855	12982855				
TOTAL	19 458 442	18 417 817		1 040 625		
3) Engagements réciproques						
- Emprunt obtenu non encore encaissé						
- Crédit consenti non encore versé						
- Opération de portage						
- Crédit documentaire						
- Commande d'immobilisation						
- Commande de longue durée						
- Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective.						
TOTAL						

(en dinar)

DETTE GARANTIEE PAR DES SURETES	MONTANT GARANTI	VALEUR COMPTABLE DES BIENS DONNES EN GARANTIE	PROVISION
- Emprunt obligataire			
- Emprunt d'investissement			
- Emprunt courant de gestion			
- Autres			

4.5 - Encours des crédits contractés par l'AIL au 31 décembre 2009

4.5.1 - Encours des emprunts obligataires émis par l'AIL

(en DT)

Emprunts Obligataires	Montants	Échéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2009
AIL 2005	10 000 000	15/08/2010	6,500%	5 ans	2 000 000
AIL 2007	10 000 000	17/12/2012	6,875%	5 ans	6 000 000
AIL 2008	10 000 000	30/09/2013	6,500%	5 ans	8 000 000
AIL 2009	10 000 000	23/02/2014	6,50%	5 ans	10 000 000
Total	40 000 000				26 000 000

4.5.2 - Encours des emprunts bancaires contractés par l'AIL

(En DT)

Crédits Bancaires	Montants	Durée	Modalité de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2009
BEST BANK	6 500 000	3 ans	Renouvelable tous les 3 mois	TMM+1,5%	13 000 000
BTK	3 000 000	5 ans	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	TMM+1,5%	1 312 500
BTK	13 000 000	5 ans	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31/03/2010	TMM+1,5%	13 000 000
BTE	3 000 000	5 ans	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	TMM+2%	1 875 000
Total					29 187 500

4.5.3 - Encours des billets de trésorerie émis par l'AIL

Souscripteur	Echéance	Durée restante	Montants (en DT)	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2009
Placement Obligataire SICAV	04/01/2010	369 jours	200 000	6,50%	200 000
SICAV L'EPARGNANT	04/01/2010	369 jours	250 000	6,50%	250 000
TUNISIE SICAV	04/01/2010	369 jours	450 000	6,50%	450 000
BH Obligataire SICAV	04/01/2010	369 jours	1 100 000	6,17%	1 100 000
BH Obligataire SICAV	31/03/2009	90 jours	1 000 000	6,38%	1 000 000
BH Obligataire SICAV	16/03/2010	440 jours	1 000 000	6,59%	1 000 000
Total			4 000 000		4 000 000

4.6 - Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire AIL 2010-1

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
OPCVM	15	129 000	12 900 000	86,00%
SICAV	13	128 500	12 850 000	85,67%
FCP	2	500	50 000	0,33%
Assurances	3	21 000	2 100 000	14,00%
TOTAL	18	150 000	15 000 000	100,00%

4.7 - Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

Montants exprimés en dinar tunisien

	PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
	2 009	2008	2007*		2009	2008	2007*		2009	2008	2007*	
Intérêts conventionnels	7 604 957	6 329 992	5 323 717		3 578 986	3 093 857	2 618 638					
Intérêts intercalaires	31 104	14 483	21 051									
Prélèvements	58 099	45 954	33 937									
Intérêts de retard	169 898	73 913	126 433									
Variation des intérêts réservés	(62 022)	14 483	3 547									
Autres produits sur Opérations de leasing	123 504	70 992	56 010									
Produits de leasing	7 925 540	6 549 817	5 564 695		3 578 986	3 093 857	2 618 638		4 346 554	3 455 960	2 946 057	
Marge Commerciale (PNB)	4 346 554	3 455 960	2 946 057		616 304	502 382	477 141					
Produits des placements	32 751	32 017	31 979		934 833	773 657	730 121					
Sous Total	4 379 305	3 487 977	2 978 036		1 551 137	1 276 039	1 207 262		2 828 168	2 211 938	1 770 774	
Excédent Brut d'Exploitation	2 828 168	2 211 938	1 770 774		65 071	54 546	71 190					
Reprises sur provisions :					1 800 675	986 728	1 462 991					
- suite au recouvrement des créances	1033740	543 204	1 071 330		0	861 628	1 015 071					
- suite à la radiation des créances	0	867 129	1 016 245		716 219	596 157	285 279					
Autres produits ordinaires	17482	35 948	9 582									
Sous Total	3 879 390	3 658 219	3 867 931		2 581 965	2 499 059	2 834 531		1 297 425	1 159 160	1 033 400	
									Résultat des activités ordinaires	1 297 425	1 159 160	1 033 400
									Résultat net de l'exercice	1 297 425	1 159 160	1 033 400

(*) Données 2007 retraitées pour les besoins de comparabilité

4.8 - Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2009

Montants exprimés en dinar tunisien

	Capital Social	Réserve Légale	Réserve Extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRGB*	Réserve pour Fonds Social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2007	10 000 000	124 357	650 000		400 000	226 482	34 707	1 033 400	12 468 946
Affectations approuvées par l'AGO du 5 juin 2008		53 405		400 000		50 000	129 994	(633 400)	0
Dividendes versés au titre de l'exercice 2007						6 984		(400 000)	(400 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social									6 984
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(3 859)			(3 859)
Subventions accordées sur fonds social						(1 200)			(1 200)
Résultat de l'exercice 2008								1 159 160	1 159 160
Solde au 31 décembre 2008	10 000 000	177 762	650 000	400 000	400 000	278 408	164 702	1 159 160	13 230 031
Affectations approuvées par l'AGO du 7 mai 2009		66 193		600 000		50 000	42 967	(759 160)	0
Dividendes versés au titre de l'exercice 2008						6 792			(400 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social									6 792
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(3 708)			(3 708)
Subventions accordées sur fonds social						(1 669)			(1 669)
Résultat de l'exercice 2009								1 297 425	1 297 425
Solde au 31 décembre 2009 (avant affectations)	10 000 000	243 955	650 000	1 000 000	400 000	329 823	207 669	1 297 425	14 128 871

Mouvement des capitaux propres après décision de l'AGO du 7 mai 2009

	Capital Social	Réserve Légale	Réserve Extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRGB*	Réserve pour Fonds Social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2009 (avant affectations)	10 000 000	243 955	650 000	1 000 000	400 000	329 823	207 669	1 297 425	14 128 871
Affectations approuvées par l'AGO du 14 avril 2010		75 255		500 000		50 000	172 170	-797 425	0
Dividendes versés au titre de l'exercice 2009								-500 000	(500 000)
Solde au 31 décembre 2009 (après affectations)	10 000 000	319 210	650 000	1 500 000	400 000	379 823	379 839	0	13 628 872

(*) Fonds pour Risques Bancaires Généraux

4.9 - Affectation des résultats des trois derniers exercices

Montants exprimés en dinar tunisien

	2 009	2 008	2 007
Bénéfice net de l'exercice	1 297 425,211	1 159 159,530	1 033 399,832
+ Report à nouveau	207 668,020	164 701,544	34 707,057
= Total	1 505 093,231	1 323 861,074	1 068 106,889
- Réserve légale	75 254,662	66 193,054	53 405,345
Solde	1 429 838,569	1 257 668,020	1 014 701,544
Dividendes	500 000,000	400 000,000	400 000,000
Réserve pour risques bancaires généraux	0,000	0,000	0,000
Réserve Facultative	500 000,000	600 000,000	400 000,000
Réserves pour fonds social	50 000,000	50 000,000	50 000,000
Résultats reportés	379 838,569	207 668,020	164 701,544

4.10 - Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

Montants exprimés en dinar tunisien

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits de leasing	7 925 542	6 549 817	5 564 695*
Produit net	4 379 306	3 487 977	2 978 037*
Résultat d'exploitation	1 996 163	1 719 368	1 309 096*
Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Nombre d'actions	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Revenus de leasing / action	7,926	6,550	5,565
Produit net / action	4,379	3,488	2,978
Résultat d'exploitation / action	1,996	1,719	1,309

(*) Retraités pour les besoins de la comparaison.

4.11 - Evolution du résultat net

Montants exprimés en dinar tunisien

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat Avant Impôts	2 013 645	1 755 316	1 318 678
Impôts sur les sociétés	(716 219)	(596 157)	(285 279)
Résultat Net d'Impôts	1 297 425	1 159 160	1 033 400
Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Nombre d'actions	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultat par Action Avant Impôts	2,014	1,755	1,319
Résultat par Action Net d'Impôts	1,297	1,159	1,033
Résultat Avant Impôts / Capital Social	20,14%	17,55%	13,19%
Résultat Net d'Impôts / Capital Social	12,97%	11,59%	10,33%

4.12 - Evolution des dividendes

Désignation	2 009	2 008	2 007
Dividendes en dinars	500 000	400 000	400 000
Dividendes par action en dinars	0,500	0,400	0,400
% du nominal	5,0%	4,0%	4,0%
Date de mise en paiement	14/05/2010	01/07/2009	01/07/2008

4.13 - Evolution de la marge brute d'autofinancement

Montants exprimés en dinar tunisien

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat Net	1 297 425	1 159 160	1 033 400
Dotations aux amortissements	65 071	54 546	71 190
Dotations nettes aux provisions	766 935	438 023	390 488
Marge Brute d'Autofinancement	2 129 431	1 651 729	1 495 078

4.14 - Indicateurs de gestion et ratios

Indicateurs de gestion :

Indicateurs de gestion (en 1000 dinars)	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net de la période (1)	1 297	1 159	1 033
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à court terme + Placements à long terme	82 282	62 272	52 744
Engagements (Bilan et hors bilan)(2)	91 289	69 422	58 897
Fonds propres (avant résultat net) (3)	12 831	12 071	11 436
Capitaux propres avant affectation	14 129	13 230	12 469
Créances issues d'opérations de leasing	81 169	61 160	51 632
Créances classées (4)	10 084	9 455	9 776
Produits réservés (5)	696	634	735
Total provisions (6)	6 364	5 597	5 930
Emprunts et dettes rattachés (7)	60 196	39 389	36 883
Total bilan	87 111	65 484	55 163
Charges financières (8)	3 579	3 094	2 619
Total charges d'exploitation	1 616	1 331	1 278
Produit de leasing	7 926	6 550	5 565
Produits Nets	4 379	3 488	2 978

Ratios :

Ratios propres aux sociétés de leasing	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Fonds propres/Engagements (3)/(2)	14,1%	17,4%	19,4%
Rentabilité des fonds propres (1)/(3)	10,1%	9,6%	9,0%
Taux de créances classées (4)/(2)	11,0%	13,6%	16,6%
Ratio de couverture des créances classées (5)+(6)/(4)	70,0%	65,9%	68,2%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT (*)	15,8%	20,1%	24,2%

(*) Ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (Banques, sociétés de leasing...) que les fonds propres nets de l'institution représentent au moins 8% du total de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

Ratios de structure	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres avant affectation/Total bilan	16,2%	20,2%	22,6%
Emprunts et dettes rattachés/Total bilan	69,1%	60,2%	66,9%
Créances issues d'opérations de leasing /Total bilan	93,2%	93,4%	93,6%
Emprunts et dettes rattachés + dettes envers la clientèle / Créances issues d'opérations de leasing	75,6%	66,6%	73,1%

Ratios de gestion	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Charges de personnel/Produits nets	21,3%	22,2%	24,5%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat	34,1%	28,9%	26,0%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets)	36,9%	38,1%	42,9%
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées/Produits nets	17,5%	12,6%	13,1%

Ratios de rentabilité	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net)	10,1%	9,6%	9,0%
ROA (Résultat net/Total bilan)	1,5%	1,8%	1,9%
Résultat net / Produit net	29,6%	33,2%	34,7%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	9,6%	10,6%	10,7%
Produits nets/Total bilan	5,0%	5,3%	5,4%

4.15 - Patrimoine de la société au 30 juin 2010

4.16.1 - Créances de leasing

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

(en dinars)

	30/06/2010	30/06/2009
Créances sur contrats mis en force	105 585 680	75 610 302
Encours Financiers	98 131 864	68 459 995
Impayés	8 160 987	7 656 682
Intérêts échus différés	(707 171)	(506 375)
Créances sur contrats en instance de mise en force	563 904	318 959
Total brut des créances leasing	106 149 584	75 929 261
A déduire couverture		
Provisions	(6 532 877)	(5 614 576)
Produits réservés	(654 119)	(725 651)
Total net des créances leasing	98 962 588	69 589 034

Analyse par secteur d'activité :

L'analyse des créances de leasing par secteur d'activité se présente comme suit :

(en dinars)

Secteur	30/06/2010	30/06/2009
Bâtiment et Travaux publics	7 297 858	5 687 780
Industrie	17 169 448	12 716 835
Tourisme	21 663 277	14 654 651
Commerce et Services	46 021 725	32 223 994
Agriculture	5 979 556	3 176 735
Total	98 131 864	68 459 995

Répartition par type de matériel :

Les créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

(en dinars)

Type de matériel	30/06/2010	30/06/2009
Equipements	11 577 106	7 594 162
Matériel roulant	75 259 402	49 739 680
Matériel spécifique	1 647 971	1 415 041
Sous total	88 484 479	58 748 883
Immobilier	9 647 386	9 711 112
Total	98 131 865	68 459 995

4.16.2 - Immobilisations corporelles

Au 30/06/2010, Cette rubrique se présente comme suit :

(en DT)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissement				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,00%	214 591	0	0	214 591	91 972	21 012	0	112 984	101 607
Equipements de bureau	10,00%	67 460	9940	0	77 400	46 487	2 490	0	48 978	28 422
Matériel informatique	33,30%	127 907	39 000	0	166 907	111 440	6 401	0	117 841	49 066
Installations générales	10,00%	46 035	16 862	0	62 897	23 177	2 513	0	25 690	37 206
Totaux		455 993	65 802	0	521 794	273 077	32 416	0	305 493	216 301

4.16.3 - Immobilisations Financières (placement à long terme)

Le coût d'acquisition des titres de participation de l'AIL s'élève au 30/06/2010 à 1 100 000 dinars détaillé comme suit :

(en DT)

Titres de participation	Nombre d'Actions	Valeur nominale	Montant
International SICAR (Groupe UIB)	65 000	10	650 000
UNIVERS INVEST SICAR (Groupe BTK)	90 000	5	450 000
Total			1 100 000

4.16.4 - Principales acquisitions et cessions d'immobilisations propres postérieures au 30/06/2010 :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			
		Début de période 30/06/2010	Acquisitions	Cessions	Fin de période 31/12/2010
logiciel	33,3%	60 037	2 112	0	62 149
Matériel de transport	20,0%	214 591	62 500	43 857	233 234
Equipements de bureau	10,0%	77 400	6 215	0	83 615
Matériel informatique	33,3%	166 907	5 576	0	172 483
Installations générales	10,0%	62 897	18 255	0	81 152
Totaux		581 832	94 658	43 857	632 633

4.16 - Etats financiers comparés au 30 juin 2009

4.16.1 - Bilan arrêté au 30 juin 2009

Montants exprimés en dinar tunisien

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 Juin 2010

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2010

(Montants exprimés en dinars)

En dinars	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 010	2 009	décembre 2009
A C T I F				
Liquidités et équivalents de liquidités	4	569 214	1 917 106	1 734 043
Placements à court terme	5	13 157	12 408	12 906
Créances issues d'opérations de leasing	6	98 962 587	69 589 035	81 168 821
Placements à long terme	7	1 100 000	1 100 000	1 100 000
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	-	3 335	1 572
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	216 301	207 826	182 916
Autres actifs	10	4 760 684	1 837 521	2 910 681
	Total de l'actif	105 621 944	74 667 231	87 110 940
P A S S I F				
Concours bancaires et dettes rattachées	11	4 509 862	-	5 436 124
Emprunts et dettes rattachées	12	72 573 206	52 839 673	60 196 300
Dettes envers la clientèle	13	1 500 705	1 480 237	1 137 224
Fournisseurs et comptes rattachés	14	10 894 848	5 529 913	5 366 842
Autres passifs	15	1 396 315	1 246 972	845 579
	Total du passif	90 874 936	61 096 794	72 982 069
C A P I T A U X P R O P R E S				
Capital		10 000 000	10 000 000	10 000 000
Réserves		3 250 721	2 623 888	2 623 778
Résultats reportés		379 839	207 668	207 668
Résultat de l'exercice		1 116 449	738 880	1 297 425
	Total des capitaux propres	14 747 008	13 570 437	14 128 871
	Total passif et capitaux propres	105 621 944	74 667 231	87 110 940

4.16.2 - Etat de résultat arrêté au 30 juin 2009

Montants exprimés en dinar tunisien

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2010

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 010	2 009	décembre 2 009
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		4 917 256	3 532 033	7 802 037
Autres produits sur opérations de leasing		84 060	51 668	123 504
<i>Total des produits de leasing</i>	17	5 001 317	3 583 701	7 925 542
Charges financières nettes	18	(2 192 512)	(1 668 963)	(3 578 986)
Produits des placements	19	250	30 250	32 751
<i>PRODUITS NETS</i>		2 809 054	1 944 987	4 379 306
Charges de personnel	20	(539 819)	(482 927)	(934 833)
Autres charges d'exploitation	21	(350 266)	(293 783)	(616 304)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	22	(33 988)	(32 167)	(65 071)
<i>Total des charges d'exploitation</i>		(924 073)	(808 878)	(1 616 209)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		1 884 981	1 136 110	2 763 098
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	(168 524)	(17 157)	(766 935)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		1 716 457	1 118 952	1 996 163
Autres gains ordinaires		1 156	2 036	17 482
Autres pertes ordinaires		-	-	-
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		1 717 613	1 120 989	2 013 645
Impôt sur les bénéfices		(601 165)	(382 109)	(716 219)
<i>RESULTAT NET DE LA PERIODE</i>		1 116 449	738 880	1 297 425
Résultat par action	16	1,116	0,739	1,297

4.16.3 - Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2010

Montants exprimés en dinar tunisien

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2009

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 010	2 009	décembre 2009
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles				
Encaissements reçus des clients		31 368 776	23 208 202	50 323 026
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(39 471 018)	(25 642 575)	(61 763 951)
Sommes versés aux fournisseurs		(28 255)	(290 990)	(72 552)
Sommes versés au personnel		(502 229)	(449 324)	(1 109 979)
Intérêts payés		(1 871 607)	(732 280)	(2 995 860)
Impôts et taxes payés		(1 071 861)	(626 811)	(1 802 648)
Autres flux liés à l'exploitation		-	24 000	17 724
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		(11 576 194)	(4 509 777)	(17 404 241)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement				
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(65 801)	(10 142)	(25 066)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-	-
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(33 900)	-	(39 800)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		43 579	-	-
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		(56 122)	(10 142)	(64 866)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Dividendes et autres distributions		(556 250)	-	(420 000)
Encaissements provenant des emprunts		47 000 000	29 000 000	59 500 000
Remboursement d'emprunts		(35 050 000)	(16 550 000)	(39 300 000)
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		11 393 750	12 450 000	19 780 000
Variation de trésorerie		(238 567)	7 930 080	2 310 893
Trésorerie en début de période	24	(3 702 081)	(6 012 974)	(6 012 974)
Trésorerie à la clôture de la période	24	(3 940 648)	1 917 106	(3 702 081)

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Nouira 1001 Tunis.

Le capital social fixé à 10 000 000 DT est divisé en 1 000 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars.

La répartition du capital se présente comme suit :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	499 990	4 999 900	49,999%
U.I.B	199 990	1 999 900	19,999%
Arab Investment Company "A.I.C"	200 000	2 000 000	20,000%
Arab Fisheries Company "A.F.C"	50 000	500 000	5,000%
S.T.B	50 000	500 000	5,000%
Diverses personnes physiques	20	200	0,002%
Total Général	1 000 000	10 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2009 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2008,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 30 Juin 2010, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2008, à:

- Zéro, pour toute relation transférée en contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée en contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-8)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-9)- Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

Note 4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 569.214 DT au 30 Juin 2010 contre 1.917.106 DT au 30 Juin 2009 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 010	2 009	décembre 2009
Banques	546 364	1 916 959	1 733 895
Caisses	22 850	147	148
Total	569 214	1 917 106	1 734 043

Note 5. Placements à court terme :

Le solde des placements à court terme s'élevant à 13.157 DT, correspond pour 13.008 DT à la valeur liquidative au 30 Juin 2010 de 127 actions Univers SICAV, et pour le reliquat, soit 149 DT, à un solde de liquidités disponible chez l'intermédiaire en bourse SCIF.

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 Juin 2010, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 98.962.587 DT contre un solde net de 69.589.035 DT au 30 Juin 2009 se détaillant comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 010	2 009	décembre 2009
<i>Créances sur contrats mis en force</i>	<i>105 585 680</i>	<i>75 610 303</i>	<i>86 800 248</i>
+ Encours financiers	6.1 98 131 864	68 459 995	79 604 235
+ Impayés	6.2 8 160 987	7 656 682	7 766 370
- Intérêts échus différés	(707 171)	(506 375)	(570 357)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>	<i>563 904</i>	<i>318 959</i>	<i>1 429 040</i>
Total brut des créances leasing	106 149 584	75 929 262	88 229 288
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions	(6 532 878)	(5 614 576)	(6 364 354)
Produits réservés	(654 119)	(725 651)	(696 113)
Total net des créances leasing	98 962 587	69 589 035	81 168 821

6.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 Juin 2010 la somme de 98.131.864 DT contre 68.459.995 DT au 30 Juin 2009.

Par rapport au 31 décembre 2009, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 18.527.630 DT expliqué comme suit :

Encours financiers au 31 décembre 2009	79 604 235
Additions de la période	
Investissements	40 854 060
Relocations	239 759
Retraits de la période	
Remboursements	(20 752 627)
Cessions à la Valeur résiduelle	(364)
Cessions anticipées	(1 491 406)
Relocations	(321 792)
Encours financiers au 30 juin 2010	98 131 864

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

6.1.1. Analyse par maturité :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 010	2 009	décembre 2009
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	112 457 464	77 159 421	90 548 666
à recevoir dans moins d'1 an	44 010 819	32 611 481	37 191 521
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	67 350 641	43 609 388	52 631 784
à recevoir dans plus de 5 ans	1 096 005	938 551	725 361
- Produits financiers non acquis	(16 272 901)	(11 092 701)	(12 982 855)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	96 184 564	66 066 720	77 565 811
à recevoir dans moins d'1 an	35 590 177	26 706 447	30 348 237
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	59 566 294	38 477 190	46 533 723
à recevoir dans plus de 5 ans	1 028 093	883 083	683 851
Valeurs résiduelles (2)	70 117	60 928	85 336
Contrats suspendus ordinaires (3)	320 998	652 356	318 846
Contrats suspendus en contentieux (4)	1 556 185	1 679 992	1 634 242
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	98 131 864	68 459 995	79 604 235

6.1.2. Analyse par secteur d'activité :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
Bâtiment et travaux publics	7 297 858	5 687 780	6 308 279
Industrie	17 169 448	12 716 835	15 409 700
Tourisme	21 663 277	14 654 651	16 587 042
Commerces et services	46 021 725	32 223 994	37 352 860
Agriculture	5 979 556	3 176 735	3 946 353
Total	98 131 864	68 459 995	79 604 235

6.1.3. Analyse par type de matériel :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
Equipements	11 577 106	7 594 162	9 188 639
Matériel roulant	75 259 402	49 739 680	60 247 490
Matériel spécifique	1 647 971	1 415 041	1 367 916
<i>Sous Total</i>	<i>88 484 478</i>	<i>58 748 883</i>	<i>70 804 045</i>
Immobilier	9 647 386	9 711 112	8 800 190
Total	98 131 864	68 459 995	79 604 235

6.2. Impayés :

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 30 Juin 2010 la somme de 8.160.987 DT contre 7.656.682 DT au 30 Juin 2009. Leur détail s'analyse comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
Clients ordinaires (1)	4 509 811	4 744 532	4 597 524
Inférieur à 1 mois	1 481 455	1 191 151	1 288 478
Entre 1 et 3 mois	1 173 892	1 241 093	952 001
Entre 3 et 6 mois	387 019	652 965	564 688
Entre 6 mois et 1 année	496 224	426 653	534 082
Supérieur à 1 année	975 044	1 075 721	1 161 584
Frais	166 032	244 512	185 120
Chèques retournés impayés, après la date de clôture	(169 855)	(87 563)	(88 429)
Clients litigieux (2)	3 651 176	2 912 150	3 168 846
Total (1)+(2)	8 160 987	7 656 682	7 766 370

6.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL
	A	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	
Encours financiers	76 730 274	17 065 847	1 168 948	690 963	98 131 864
Impayés	759 753	1 340 658	315 238	420 788	8 160 987
Intérêts échus différés	(556 932)	(127 873)	(10 634)	(5 246)	(707 171)
Contrats en instance de mise en force	563 904	-	-	-	563 904
CREANCES LEASING	77 496 999	18 278 633	1 473 551	1 106 505	106 149 584
Avances reçues (*)	(1 149 037)	(3 528)	-	-	(1 492 205)
ENCOURS GLOBAL	76 347 961	18 275 105	1 473 551	1 106 505	104 657 379
ENGAGEMENTS HORS BILAN	3 916 398	661 336	-	-	4 577 734
TOTAL ENGAGEMENTS	80 264 359	18 936 441	1 473 551	1 106 505	109 235 113
Produits réservés	-	-	(34 765)	(48 977)	(654 119)
Provisions sur encours financiers	-	-	-	(34 567)	(1 936 713)
Provisions sur impayés	-	-	(3 212)	(112 569)	(4 596 164)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(37 976)	(196 113)	(7 186 997)
ENGAGEMENTS NETS	80 264 359	18 936 441	1 435 574	910 392	102 048 116
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			1,35%	1,01%	6,82%
			9,19%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			2,58%	17,72%	93,27%
			71,62%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 juin 2010

Note 7. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève au 30 Juin 2010 et au 30 Juin 2009 à 1.100.000 DT. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2008
	2009	2008	
Participation - Univers SICAR (<i>Groupe BTK</i>) (*)	450 000	450 000	450 000
Participation - International SICAR (<i>Groupe UIB</i>) (**)	650 000	650 000	650 000
Total	1 100 000	1 100 000	1 100 000

(*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune.

(**) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune.

Note 8. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 30 Juin 2010 une valeur nette comptable nulle contre 3.335 DT au 30 Juin 2009. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			Amortissements			Valeur comptable nette		
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice		Cessions	Fin de période
Logiciels	33,3%	60 037	-	-	60 037	58 465	1 572	-	60 037	-
TOTAUX		60 037	-	-	60 037	58 465	1 572	-	60 037	-

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2010 une valeur nette comptable de 216.301 DT contre 207.826 DT au 30 Juin 2009. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes			Amortissements			Valeur comptable nette		
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice		Cessions	Fin de période
Matériel de transport	20,0%	214 591	-	-	214 591	91 972	21 012	-	112 984	101 607
Equipements de bureau	10,0%	67 460	9 940	-	77 400	46 487	2 490	-	48 978	28 422
Matériel informatique	33,3%	127 907	39 000	-	166 907	111 440	6 401	-	117 841	49 066
Installations générales	10,0%	46 035	16 862	-	62 897	23 177	2 513	-	25 690	37 206
TOTAUX		455 993	65 802	-	521 794	273 077	32 416	-	305 493	216 301

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 Juin 2010 la somme de 4.760.684 DT contre 1.837.521 DT au 30 Juin 2009 et se détaille comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
Dépôts et cautionnements versés	305	305	305
Prêts et avances au personnel	10.1	227 695	235 151
Charges reportées	10.2	307 219	254 526
Fournisseurs, avances et acomptes	337	10	10
Etat, report de TVA	4 161 467	1 202 966	2 417 277
Etat, TVA gelée	-	109 457	-
Charges constatées d'avance	10.3	23 314	18 128
Produits à recevoir des tiers	2 957	2 957	2 957
Ristournes sur variations TMM à recevoir	-	14 022	-
Compte d'attente	37 390	-	8 419
Total	4 760 684	1 837 521	2 910 681

10.1. Prêts et avances au personnel :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
Prêts accordés sur fonds social (1)	223 195	228 241	249 426
Échéances à plus d'un an	211 062	215 111	221 031
Échéances à moins d'un an	12 132	13 130	28 395
Avances au personnel (2)	4 500	6 910	-
Avances sur primes	4 500	6 910	-
Total général (1)+(2)	227 695	235 151	249 426

10.2. Charges reportées :

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 30 Juin 2010 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régl.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	430 995	148 556	-	579 551	227 299	54 602	-	281 901	297 650
Frais d'émission des billets de trésorerie	(a)	75 418	-	-	75 418	74 545	873	-	75 418	-
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	15 000	7 500	-	22 500	10 917	2 014	-	12 931	9 569
TOTAUX		521 413	156 056	-	677 469	312 761	57 489	-	370 251	307 219

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts et des billets de trésorerie, s'élevant à 57.489 DT figure parmi les charges financières.

10.3. Charges constatées d'avance :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
Fournitures de bureau et autres	6 869	6 621	4 937
Assurance voiture	14 686	9 420	-
Taxe de circulation	715	715	-
Commissions d'aval sur emprunts obligataires	666	1 372	3 328
Maintenance	-	-	-
Abonnement ADSL	378	-	226
Frais sur achat de cadeaux	-	-	15 144
Total	23 314	18 128	23 635

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 Juin 2010 la somme de 4.509.862 DT contre une somme nulle au 30 Juin 2009 se détaillant ainsi:

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
Banques, découverts	4 509 862	-	5 436 124
Total	4 509 862	-	5 436 124

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 juin 2010

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 72.573.206 DT au 30 Juin 2010 contre 52.839.673 DT au 30 Juin 2009 se détaillant ainsi :

		Au 30 Juin		Au 31
		2 010	2 009	décembre 2009
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	12.1	71 137 500	51 437 500	59 187 500
Billets de trésorerie		-	3 000 000	4 000 000
Emprunts bancaires		32 137 500	16 437 500	29 187 500
Emprunts obligataires		39 000 000	32 000 000	26 000 000
+ Intérêts et commissions postcomptés courus (2)		1 435 706	1 496 492	1 024 999
Intérêts sur emprunts bancaires		173 935	89 450	106 013
Intérêts sur emprunts obligataires		1 087 762	1 239 061	747 637
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		174 010	167 981	171 350
- Intérêts et commissions précomptés non courus (3)		-	(94 319)	(16 199)
Intérêts sur billets de trésorerie		-	(94 319)	(16 199)
Total général (1) + (2) + (3)		72 573 206	52 839 673	60 196 300

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit au 30 Juin 2010 :

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 juin 2010

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations de la période	Remboursements de la période	Fin de période	
							Solides	Echéances à plus d'un an à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>								
Billet de trésorerie SICAV EPARGNANT	250 000	6,50%	04 janvier 2010	250 000	-	250 000	-	-
Billet de trésorerie PLACEMENT OBLIGATAIRE	200 000	6,50%	04 janvier 2010	200 000	-	200 000	-	-
Billet de trésorerie TUNISIE SICAV	450 000	6,50%	04 janvier 2010	450 000	-	450 000	-	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 100 000	5,60%	04 janvier 2010	1 100 000	-	1 100 000	-	-
Billet de trésorerie BH OBLIGATAIRE	1 000 000	5,86%	16 mars 2010	1 000 000	-	1 000 000	-	-
Billet de trésorerie UOS SICAV	1 000 000	5,00%	25 janvier 2010	1 000 000	-	1 000 000	-	-
Billet de trésorerie UOS SICAV	1 000 000	5,00%	14 février 2010	-	1 000 000	1 000 000	-	-
Total des billets de trésorerie				4 000 000	1 000 000	5 000 000	-	-
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
AL BARAKA BANK	6 500 000	TMM+2%	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	26 000 000	26 000 000	13 000 000	13 000 000
BTK	3 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	1 312 500	-	375 000	937 500	375 000
BTK	13 000 000	TMM+1,5%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31 mars 2010	13 000 000	-	1 300 000	11 700 000	1 300 000
BTE	3 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	1 875 000	-	375 000	1 500 000	375 000
BTE	2 000 000	TMM+1,5%	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	-	2 000 000	-	2 000 000	-
BTL	3 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	-	3 000 000	-	3 000 000	-
Total des crédits bancaires				29 187 500	31 000 000	28 050 000	32 137 500	15 050 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
AIL 2005	10 000 000	6,50%	Annuellement (2006-2010)	2 000 000	-	-	2 000 000	2 000 000
AIL 2007	10 000 000	6,875%	Annuellement (2008-2012)	6 000 000	-	-	6 000 000	2 000 000
AIL 2008	10 000 000	6,50%	Annuellement (2009-2013)	8 000 000	-	-	8 000 000	2 000 000
AIL 2009	10 000 000	6,50%	Annuellement (2010-2014)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	-
AIL 2010	10 000 000	5,25%	Annuellement (2011-2015)	-	15 000 000	-	15 000 000	-
Total des emprunts obligataires				26 000 000	15 000 000	2 000 000	39 000 000	6 000 000
TOTAL GENERAL				59 187 500	47 000 000	35 050 000	71 137 500	21 050 000

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 1.500.705 DT au 30 Juin 2010 contre 1.480.237DT au 30 Juin 2009 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
Avances et acomptes reçus des clients	1 492 205	1 466 237	1 127 724
Dépôt et cautionnement reçus	8 500	14 000	9 500
Total	1 500 705	1 480 237	1 137 224

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 10.894.848 DT au 30 Juin 2010 contre 5.529.913 DT au 30 Juin 2009 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
<i>Fournisseurs d'exploitation (1)</i>	6 170	4 978	7 693
Factures d'achats de biens ou de prestation de services	6 170	4 978	7 693
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)</i>	10 888 678	5 524 935	5 359 149
Factures d'achats	417 984	416 266	534 629
Effets à payer	6 886 475	4 147 126	3 715 323
Factures non parvenues	3 578 931	956 254	1 103 909
Retenues de garantie	5 288	5 288	5 288
Total général (1) + (2)	10 894 848	5 529 913	5 366 842

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 juin 2010

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 1.396.315 DT au 30 Juin 2010 contre 1.246.972 DT au 30 Juin 2009 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
Personnel, provisions pour congés payés	149 372	121 922	121 111
Personnel, autres charges à payer	43 287	32 160	82 447
Etat, retenues sur salaires	5 956	13 826	17 109
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	120 729	85 126	78 364
Etat, impôt sur les sociétés à payer 15.1	386 299	202 248	179 678
Etat, autres impôts et taxes à payer	19 465	12 267	19 348
C.N.S.S	59 072	50 432	43 493
Assurance groupe	19 876	8 644	8 735
Assurance IDR	488 473	180 645	124 052
Dividendes à payer	-	420 000	-
Autres comptes créditeurs	62 077	88 300	105 526
Diverses charges à payer 15.2	41 555	29 715	65 715
Compte d'attente	154	1 685	-
Total	1 396 315	1 246 972	845 579

15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
+ Impôt sur les sociétés dû	601 165	382 109	716 220
- Acomptes provisionnels	(213 159)	(178 847)	(532 049)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(1 707)	(1 014)	(4 492)
Total	386 299	202 248	179 678

15.2. Diverses charges à payer :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 30 Juin		Au 31
	2 010	2 009	décembre 2009
Redevances téléphoniques	7 999	4 500	5 000
Honoraires	33 557	25 000	60 000
Eau & électricité	-	215	715
Total	41 555	29 715	65 715

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31
		2 010	2 009	décembre 2009
Capital social		10 000 000	10 000 000	10 000 000
Réserve légale	(A)	319 210	243 955	243 955
Réserve extraordinaire		650 000	650 000	650 000
Réserve facultative		1 500 000	1 000 000	1 000 000
Fonds pour risque généraux		400 000	400 000	400 000
Réserves pour fonds social	(B)	381 511	329 934	329 823
Résultats reportés		379 839	207 668	207 668
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>		<i>13 630 559</i>	<i>12 831 557</i>	<i>12 831 446</i>
Résultat de l'exercice (1)		1 116 449	738 880	1 297 425
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	14 747 008	13 570 437	14 128 871
Nombre d'actions (2)		1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,116	0,739	1,297

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Arab International Lease « A.I.L. » - Etats financiers arrêtés au 30 juin 2010

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserve pour FRGB (*)	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2008	10 000 000	177 762	650 000	400 000	400 000	278 408	164 702	1 159 160	13 230 031
Affectations approuvées par I.A.G.O du 07 mai 2009		66 193		600 000		50 000	42 966	(759 160)	-
Distribution de dividendes						6 792		(400 000)	(400 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social									6 792
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(3 708)			(3 708)
Subventions accordées sur fonds social						(1 669)			(1 669)
Résultat de l'exercice 2009								1 297 425	1 297 425
Soldes au 31 Décembre 2009	10 000 000	243 955	650 000	1 000 000	400 000	329 823	207 668	1 297 425	14 128 871
Affectations approuvées par I.A.G.O du 14 avril 2010		75 255		500 000		50 000	172 171	(797 425)	-
Distribution de dividendes								(500 000)	(500 000)
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social									3 385
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes						(1 697)			(1 697)
Résultat de la période close le 30 juin 2010								1 116 449	1 116 449
Soldes au 30 Juin 2010	10 000 000	319 210	650 000	1 500 000	400 000	381 511	379 839	1 116 449	14 747 008

(*) Fonds pour Risque Bancaires Généraux

Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	4 917 256	3 532 033	7 802 037
Intérêts conventionnels (A)	4 681 476	3 513 948	7 604 957
Intérêts intercalaires (B)	80 246	4 762	31 104
Préloyers (C)	39 819	21 612	58 099
Intérêts de retard	73 723	83 271	169 898
Variation des produits réservés 17.1	41 993	(91 560)	(62 022)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	84 060	51 668	123 504
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	54 908	29 591	73 674
Frais de dossier	29 153	22 076	49 831
Total (1)+(2)	5 001 317	3 583 701	7 925 542
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	79 080 187	58 891 445	58 891 445
. A la fin de la période	96 818 585	66 446 607	79 080 187
. Moyenne (D)	87 949 386	62 669 026	68 985 816
- Produits de la période (E)=(A)+(B)+(C)	4 801 540	3 540 322	7 694 161
- Taux moyen (C)/(D)	10,92%	11,30%	11,15%

17.1. Variation des produits réservés :

La variation des agios réservés peut être analysée comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
<i>Transferts en produits de la période</i>			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	135 868	74 541	123 944
Intérêts de retard antérieurs	11 628	461	461
<i>Produits réputés réservés en fin de période</i>			
Intérêts inclus dans les loyers	(105 503)	(161 930)	(185 646)
Intérêts de retard	-	(4 632)	(782)
Total	41 993	(91 560)	(62 022)

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31
		2 010	2 009	décembre 2009
Charges financières des emprunts (1)	(A)	2 067 043	1 609 479	3 435 907
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		1 126 603	1 029 044	2 010 217
Intérêts des crédits bancaires		498 047	216 082	670 245
Intérêts des certificats de leasing		365 824	205 581	452 155
Intérêts et commissions sur billets de trésorerie		19 080	94 496	178 141
Résorptions des frais d'émission des emprunts		57 489	64 275	125 149
Autres charges financières (2)		125 469	59 485	143 079
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		132 857	63 556	147 673
Autres produits financiers		(7 388)	(4 072)	(4 594)
Total (1)+(2)		2 192 512	1 668 963	3 578 986
- Encours des emprunts				
. Au début de la période		59 187 500	38 987 500	38 987 500
. A la fin de la période		71 137 500	51 437 500	59 187 500
. Moyenne	(B)	68 395 833 *	43 045 833	49 087 500
- Taux moyen	(A)/(B)	6,04%	7,33%	7,00%

(*) Moyenne ajustée de : - l'effet de l'emprunt bancaire BTL débloqué le 2 avril 2010 pour 3.000.000 DT.

- l'effet de l'emprunt bancaire BTE débloqué le 9 juin 2010 pour 2.000.000 DT.

- l'effet de l'emprunt obligataire AIL 2010 libéré le 10 février 2010 pour 15.000.000 DT.

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 010	2 009	décembre 2009
+ Plus value potentielle sur placements	1	-	12
- Moins value potentielle sur placements	(254)	-	(65)
+ Dividendes	503	29 250	29 804
+ Jetons de présence	-	1 000	3 000
Total	250	30 250	32 751

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 juin 2010

Note 20. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 010	2 009	décembre 2009
Salaires et compléments de salaires	238 510	213 783	465 107
Charges connexes aux salaires	156 199	129 744	215 875
Cotisations de sécurité sociale	74 176	68 581	134 777
Autres charges sociales	70 935	70 819	119 073
Total	539 819	482 927	934 833

Note 21. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 010	2 009	décembre 2009
Divers achats (1)	38 386	30 697	62 582
Achat de matières et fournitures	38 386	30 697	62 582
Services extérieurs (2)	74 947	60 468	120 330
Locations	45 886	44 059	88 915
Entretiens et réparations	5 032	3 285	4 926
Primes d'assurances	14 153	9 420	18 840
Autres	9 875	3 703	7 649
Autres services extérieurs (3)	166 754	146 245	251 712
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	69 352	67 465	102 285
Publicités, publications, relations publiques	24 030	16 728	43 989
Cotisations et dons	26 266	20 316	20 316
Déplacements, missions et réceptions	15 254	14 292	27 421
Frais postaux et de télécommunications	21 755	14 358	26 489
Services bancaires et assimilés	10 096	13 086	31 212
Charges diverses (4)	-	-	62 500
Jetons de présence	-	-	62 500
Impôts et taxes (5)	70 179	56 374	119 180
Impôts et taxes sur rémunérations	9 380	8 348	17 172
T.C.L	59 167	45 733	98 109
Droits d'enregistrement et de timbres	881	1 571	2 396
Autres impôts et taxes	751	721	1.503
Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)	350 266	293 783	616 304

Arab International Lease « A.I.L » - Etats financiers arrêtés au 30 juin 2010

Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 572	1 734	3 496
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	32 416	30 434	61 575
Total	33 988	32 167	65 071

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	1 191 689	625 983	1 800 675
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 023 165)	(608 826)	(1 033 740)
Total	168 524	17 157	766 935

Note 24. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 30 Juin 2010, comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2009
	2 010	2 009	
+ Avoirs en banques	546 364	1 916 959	1 733 895
- Découverts bancaires	(4 509 862)	-	(5 436 124)
+ Avoirs en caisse	22 850	148	148
Total	(3 940 648)	1 917 106	(3 702 081)

4.16.4 - Avis des Commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009



SOCIETE FMBZ – KPMG TUNISIE

Les Jardins du Lac, B.P N° 317 Publiposte Les
Berges du Lac, Rue Lac Echkel -1053 Tunis-
Tél : 71 194 344 Fax: 71 194 320
E-mail: fmbz@kpmg.com.tn



22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2010

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 07 Mai 2009, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** pour la période allant du premier janvier au 30 Juin 2010.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE**, comprenant le bilan au 30 juin 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410. "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l'ARAB INTERNATIONAL LEASE arrêtés au 30 Juin 2010, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 17 septembre 2010

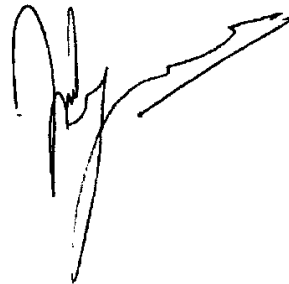

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

F.A.C

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Neji HERGLI



CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 - Conseil d'Administration

5.1.1 - Membres des organes d'administration

MEMBRE	REPRESENTE PAR	MANDAT	ADRESSE
PRESIDENT			
Abdelghaffar EZZEDDINE	Lui même	2009-2011	Tunis
ADMINSITRATEURS			
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	Mohamed KAANICHE*	2009-2011	Tunis
	Patrice MAZZEI	2009-2011	Tunis
	Boubaker ESGHAYER	2009-2011	Tunis
Union Internationale de Banques - UIB	Néjib ESSAFI **	2009-2011	Tunis
	Hichem REBAL	2009-2011	Tunis
The Arab Investment Company - TAIC	Mohamed Lamine DIDI	2009-2011	A. Saoudite
	Zied ARFAOUI***	2009-2011	Tunis
The Arab Fisheries Company - AFC	Khaled Mohamed EL ABBOODI	2009-2011	A. Saoudite
Société Tunisienne des Banques - STB	Rafika AKKARI****	2009-2011	Tunis

(*) Nommé par le CA du 12/10/2010 en remplacement de monsieur Boubaker DHOUIB

(**) Nommé par le CA du 9/06/2010 en remplacement de monsieur Taher HEDRICHE

(***) Désigné par l'AGO du 14/04/2010 en remplacement de monsieur Abdellatif LOUSSAIEF

(****) Désignée par l'AGO du 14/04/2010 en remplacement de monsieur Mohamed TRIFA

5.1.2 - Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
Abdelghaffar EZZEDDINE*	Président du Conseil	07/05/2009	Tunis
Chokri BEN AYED**	Directeur Général	07/05/2009	Tunis

(*) Désigné par l'AGO du 07/05/2009 en remplacement de monsieur Sahbi KNANI

(**) Mandat renouvelé par le CA du 07/05/2009 pour 3 ans

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonctions dans la société.

5.1.3 - Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années

MEMBRE	Fonctions en dehors de la société durant les trois dernières années
Président du Conseil : Abdelghaffar EZZEDDINE	Directeur Général de la Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK
Directeur Général : Chokri BEN AYED	Détaché de la BTK depuis 2003

5.1.4 - Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés

MEMBRE	Mandats d'Administrateurs les plus significatifs dans d'Autres sociétés
Abdelghaffar EZZEDDINE	- Président du Conseil de STPI ; - Président du Conseil de MEDAI ; - Administrateur dans la SCIF - Intermédiaire en Bourse.
Boubaker ESGHAYER	- Président du Conseil de Univers Obligation SICAV ; - Président du Conseil de Univers Obligation SICAR ; - Administrateur dans la société Tunis Center ; - Administrateur dans la société El Istifa ; - Administrateur dans la STPI.
Mohamed KAANICHE	- Administrateur dans Univers Obligation SICAR.
Patrice MAZZEI	- Administrateur dans Univers Obligation SICAV ; - Administrateur dans Univers Obligation SICAR ; - Administrateur dans la SCIF - Intermédiaire en bourse ; - Administrateur dans Univers participation SICAF ; - Administrateur dans la société El Istifa ; - Administrateur dans la STPI.
Néjib ESSAFI	- Administrateur dans la maison du Banquier ; - Administrateur dans la société IBS ; - Administrateur dans la société SIBTEL ; - Administrateur dans la société International Obligataire SICAV.
Rafika AKKARI	- Administrateur dans immobilière de l'Avenue - Administrateur dans SNVV DAR NAOUAR - Administrateur dans Société Hôtelière AFRICA SOUSSE - Administrateur dans SIMPAR

5.1.5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	Mohamed KAANICHE	Directeur Central du Développement Commercial
Union Internationale de Banques - UIB	Nejib ESSAFI	Directeur Général de Internatinal SICAR
The Arab Investment Company - TAIC	Mohamed Lamine DIDI	Loan Manager
	Zied ARFAOUI*	Directeur du Bureau de Tunis
The Arab Fisheries Company - AFC	Khaled Mohamed EL ABBOUDI	Président du Conseil
Société Tunisienne des Banques - STB	Rafika AKKARI	Directeur Des Filiales et Participations

5.2 - Intérêts des dirigeants dans la société

5.2.1 - Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2009

- Rémunération des membres du Conseil d'Administration : 50 000 dinars nets sous forme de jetons de présence, soit 5 000 dinars nets par administrateur.
- Avantage en nature accordé aux membres des organes d'administration : Néant
- Rémunération des membres de direction :
 - Président du conseil : 3 529.412 DT bruts soit 3 000 DT nets. ;
 - Directeur Général : 108 129. 927 DT bruts soit 49 336 DT nets détaillés comme suit :
 - Rémunérations et indemnités servis sur une base mensuelle : 36 603 DT
 - Avantages en nature servis : Une voiture de fonction, 500 litres de carburants par mois et la prise en charge annuelle des prestations téléphoniques et des consommations domestiques d'eau et de l'électricité : 12 733 dinars par an.

5.2.2 - Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2008

Néant

5.3 - Contrôle

Commissaires aux Comptes	Adresse	Mandat
Financial Auditing & Consulting Société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Mohamed Néji HERGLI	22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana Tél: 71 230 666 Fax: 71 234 215 E-mail : neji.fac@planet.tn	2009, 2010 et 2011*
FMBZ - KPMG Tunisie Société d'Expertise Comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI	B.P. n° 317 Publiposte Rue Lac Echkel, Les Berges du Lac -1053 TUNIS Tél : 71 194 344 Fax: 71 194 320 E-mail : fmbz@kpmg.com.tn	2009, 2010 et 2011**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 7 mai 2009

** Nommé par l'AGO du 7 mai 2009

5.4 - Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Au cours de l'exercice 2009, les transactions avec les parties liées se résument comme suit:

La Banque Tuniso-Koweïtienne – BTK :

Le montant décaissé par l'AIL au titre des prestations fournies par la BTK s'élève à 755 820 dinars se détaillant comme suit :

- Commissions d'aval sur emprunts obligataires	8 856
- Commissions d'aval sur billets de trésorerie	10 000
- Commissions bancaires sur versements effets	16 404
- Commissions bancaires sur versements chèques	908
- Intérêts sur découverts bancaires	147 354
- Intérêts sur crédits bancaires	482 268
- Charges locatives	58 780
- Jetons de présence	31 250
Total	7 555 820

Le montant encaissé par l'AIL au titre des intérêts perçus sur comptes courants bancaires est de 4 508 dinars.

Le montant des prestations fournies par la BTK au titre d'affectation d'un cadre salarié de la Banque en tant que Directeur Général de l'AIL s'élève à 98,130 mDT.

L'Union Internationale de Banques –UIB :

Le montant décaissé par l'AIL au titre des prestations fournies par l'UIB s'élève à 12 500 dinars brut et représente les jetons de présence au titre de l'exercice 2009.

La société n'entretient pas de relations avec les autres administrateurs.

CHAPITRE 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 - Evolution récente et orientations

Impact des événements socio-politiques survenus en Tunisie au cours du mois de janvier 2011 sur la continuité de l'exploitation de l'AIL :

Suite aux événements qui ont suivi le soulèvement populaire tunisien contre l'ancien régime, l'Arab International Lease – AIL informe ses investisseurs que les actifs de la société ainsi que ses agences n'ont subi aucun dégât.

Du côté immobilisations données en leasing, aucune déclaration de sinistre n'a été enregistrée à ce jour.

Cependant, durant les premiers jours qui ont suivi le soulèvement populaire, l'activité de l'AIL a été impactée, comme toute autre entreprise par les perturbations au niveau de la présence du personnel et de l'affluence des clients.

Depuis le 24/01/2011 l'activité de la société se déroule normalement.

L'impact prévisionnel sur les mises en forces et le recouvrement du mois de janvier ne peut être déterminé. Néanmoins, comme tous les opérateurs économiques du pays, un fléchissement ponctuel sur le mois de Janvier 2011 est attendu.

Concernant le Business Plan, les chiffres avancés sont réalisables et le niveau d'activité avancé pour 2011 (83 millions) a été pratiquement atteint en 2010 où les mises en force ont avoisiné 82 millions de dinars, sachant que les agences n'ont fonctionné que partiellement (Sfax : 10 mois, Sousse : 8 mois, Nabeul : 1 mois et Gabes : ouverture février 2011).

6.1.1 - Evolution récente

Au 30/09/2010, le volume total des approbations a atteint la somme de 60,095 MD contre 40,088 MD au 30/09/2009, enregistrant ainsi une hausse de 49,9%.

Les mises en force ont enregistré une progression de 53,0% atteignant 60,013 MD au 30/09/2010 contre 39,225 MD au 30/09/2009.

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30/09/2010 la somme de 105,378 MD contre 73,120 MD au 30/09/2009 soit une augmentation de 44,1%.

6.1.2 - Orientations

Durant les prochaines années, l'AIL projette d'augmenter son intervention sur le marché par l'exploitation du réseau commercial de la BTK en procédant à l'installation de guichets de leasing dans les agences futures de la BTK à l'intérieur du pays et d'accentuer ses actions commerciales par la mise en place d'un programme de marketing plus agressif.

D'autre part, l'AIL s'engage à maintenir une politique rigoureuse de maîtrise des risques et à perfectionner davantage ses procédures de recouvrement afin de consolider ses assises financières.

6.2 - Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de l'AIL ont été établies sur la base des états financiers au 31/12/2009 arrêtés selon les dispositions de la norme comptable 41 relatives aux contrats de location.

Les prévisions et les hypothèses sous-jacentes de la période 2010-2015 ont été approuvées par le Conseil d'Administration du 12/10/2010.

6.2.1 - Analyse des modifications opérées et des écarts enregistrés par rapport aux informations prévisionnelles 2009-2014

Le scénario actuel, est basé sur l'évolution de l'activité de la BTK en tenant compte de l'installation de guichets de leasing dans les agences futures de la BTK à l'intérieur du pays dans les grandes villes selon un planning actualisé : (Sfax février 2010, Sousse Mai 2010, Gabes et Nabeul janvier 2011) et il repose sur une synergie avec le reste des agences de la BTK.

Pour le présent document de référence, certaines informations financières prévisionnelles concernant l'activité de la société et ses ressources futures de financement ont dû être modifiées par rapport au dernier prospectus « AIL 2010-1 » compte tenu des réalisations jusqu'au 30/06/2010 et ce, pour les éléments suivants :

Evolution des mises en force :

Conséquence de l'évolution de l'activité de la BTK et de l'ouverture des points de ventes, les projections actuelles sont basées sur une croissance plus rapide des mises en forces.

(en MD)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Mises en force : document de référence « AIL 2010 »	48	55	62	72	84	97
Mises en force : document de référence « AIL 2011 »	56	72	83	91	100	110
Ecart	8	17	21	19	16	13

Les Ressources

- ◆ **Emprunts et Crédits Bancaires** : La croissance plus importante des mises en forces a généré des besoins en emprunts supplémentaires.

(en MD)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Emprunts et Crédits Bancaires : document de référence « AIL 2010 »	33	36	37	43	50	59
Emprunts et Crédits Bancaires : document de référence « AIL 2011 »	55	40	50	55	59	60
Ecart	22	4	13	12	9	1

- ◆ **Augmentation de capital** : Le nouveau business plan de l'AIL prévoit une augmentation de capital de 5 MD en 2011. Cette opération sera souscrite par les actionnaires actuels.

(en MD)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Capitaux propres : document de référence « AIL 2010 »	14,155	14,854	15,864	17,401	19,354	22,490
Capitaux propres : document de référence « AIL 2011 »	14,129	15,596	21,945	23,204	24,473	25,434
Ecart	-0,026	0,742	6,081	5,803	5,119	2,944

Les Provisions :

Les provisions ont été calculées sur la base de 0,7% de l'encours dans le présent document de référence alors qu'elles étaient calculées sur une base de 0,8% dans le document de référence « AIL 2010 ». Elles ont aussi augmenté suite à l'augmentation des encours.

(en MD)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dotations aux provisions : document de référence « AIL 2010 »	0,620	0,778	0,930	1,083	1,240	1,424
Dotations aux provisions : document de référence « AIL 2011 »	0,767	0,791	1,029	1,218	1,354	1,461
Ecart	0,147	0,013	0,099	0,135	0,114	0,037

Les Frais de personnel :

Les frais de personnel ont évolué en conséquence des recrutements nécessités par les ouvertures de point de ventes.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Document de référence « AIL 2010 »						
Nombre des nouveaux recrutés	3	2	2	2	0	0
Frais de personnel (en MD)	0,912	1,025	1,147	1,279	1,381	1,491
Document de référence « AIL 2011 »						
Recrutement	3	2	4	4	1	1
Frais de personnel (en MD)	0,935	1,060	1,245	1,369	1,504	1,649
Ecart en nombre des nouveaux recrutés	0	0	2	2	1	1
Ecart des Frais de personnel	0,023	0,035	0,098	0,090	0,123	0,158

Les investissements :

L'AIL a prévu, au niveau de son ancien business plan des investissements durant la période 2009-2014, pour une enveloppe totale de 0,740 MD.

Pour le nouveau business le total des investissements atteindra la somme de 0,685 MD pour la même période :

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Investissement : document de référence « AIL 2010 »	0,100	0,090	0,160	0,200	0,100	0,090
Investissement : document de référence « AIL 2011 »	0,065	0,100	0,160	0,150	0,150	0,100
Ecart	-0,035	0,010	0,000	-0,050	0,050	0,010

Concernant les investissements en portefeuille, l'AIL ne prévoit pas d'investissements d'ordre stratégique.

La société s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.2 - Hypothèses de base

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2010 – 2015 se présentent comme suit :

➤ Les mises en force :

La moyenne de croissance des mises en forces du secteur sur la période 200-2009 était de 10%. Pour cette raison, la société a adopté pour la période 2010-2015 la même croissance moyenne du secteur soit 10% l'an.

Au 30 juin 2010, les mises en force de la l'AIL ont atteint 40,613 MD. Sur cette base, le niveau des mises en force en 2010 est estimé à 72 MD.

Pour la période 2010-2015, l'évolution de l'activité de l'AIL est comme suit :

(en MD)

Année	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Mises en force Secteur	1 011	1 093	1 164	1 257	1 358	1 466	1 584
Part de marché AIL	5,52%	6,6%	7,1%	7,2%	7,4%	7,5%	7,6%
Mises en force (AIL)	56	72	83	91	100	110	121

P : Prévisionnel

La répartition des mises en force par type, taux et durées se présentent comme suit :

INVESTISSEMENT	PROPORTION (%)	TAUX (%)	DUREE (mois)	MISES EN FORCE (en MD)						
				2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
LEASING MOBILIER	95									
Matériel roulant léger	55	10,5	42	29,288	39,600	45,650	50,050	55,000	60,500	66,550
Matériel roulant lourd	20	10,5	48	14,755	14,400	16,600	18,200	20,000	22,000	24,200
Equipements	10	10,5	48	6,224	7,200	8,300	9,100	10,000	11,000	12,100
Autres	10	10,5	36	3,099	7,200	8,300	9,100	10,000	11,000	12,100
LEASING IMMOBILIER	5	10,5	84	2,427	3,600	4,150	4,550	5,000	5,500	6,050
TOTAL	100	10,5		55,793	72,000	83,000	91,000	100,000	110,000	121,000

P : Prévisionnel

➤ Les ressources

1- Emprunts et crédits bancaires :

Pour réaliser ce programme, la société aura à mobiliser annuellement les crédits et emprunts supplémentaires suivants :

EN MD

	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Emprunts obligataires	29,188	15,000	20,000	25,000	30,000	30,000	40,000
Crédits Bancaires	26,000	25,000	30,000	30,000	29,000	30,000	30,000
Total	55,188	40,000	50,000	55,000	59,000	60,000	70,000

P : Prévisionnel

2- Augmentation de capital :

Une augmentation de capital de 5 MD est prévue en 2011 et sera souscrite par les actionnaires actuels. Cette opération a pour objectif la consolidation de l'équilibre financier de la société.

➤ **Les produits de leasing :**

Les produits de leasing ont été calculés à partir des simulations réalisées à l'aide du logiciel d'exploitation en tenant compte de l'encours actuel et des mises en forces projetées avec un taux de sortie moyen sur la période de 10,5%.

EN MD

Année	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Total des produits de Leasing	7,926	10,271	13,191	16,072	18,361	20,073	22,014
Taux d'évolution		29,6%	28,4%	21,8%	14,2%	9,3%	9,7%

P : Prévisionnel

➤ **Couverture des risques :**

Les provisions ont été calculées sur la base de 0,7% de l'encours.

En MD

Année	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Encours Financier	80,463	112,935	147,017	174,049	193,471	208,662	228,943
Dotations aux provisions	0,767	0,791	1,029	1,218	1,354	1,461	1,603
Taux d'évolution		3,1%	30,1%	18,4%	11,2%	7,9%	9,7%

P : Prévisionnel

En terme d'actifs classés et de couverture de risques l'évolution attendue est la suivante :

Année	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Taux des créances classées	11,6%	9,0%	7,8%	7,3%	7,2%	7,1%	7,0%
Ratio de couverture des créances classées	70,0%	71,0%	73,0%	74,0%	73,0%	79,0%	83,0%

P : Prévisionnel

➤ **Frais de personnel :**

Les frais de personnel ont été calculés sur la base d'une augmentation moyenne de 8% l'an et des recrutements nouveaux.

L'évolution des frais de personnel, pour la période 2010-2015, est estimée comme suit :

Année	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Nouveaux recrues	3	2	4	1	1	1	1
Frais de personnel	0,935	1,060	1,245	1,369	1,504	1,649	1,806
Taux d'évolution		13,3%	17,4%	10,0%	9,8%	9,7%	9,5%

P : Prévisionnel

➤ **Charges financières :**

La méthode de l'encours moyen, base de calcul des charges des intérêts prévisionnels, a été adoptée pour tenir compte de l'échelonnement sur toute l'année aussi bien des remboursements que des utilisations des crédits.

Année	Montant (En MD)	Remboursements (en MD)						
		2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Crédit BTK	3,000	0,750	0,750	0,562	-	-	-	-
Crédit BTE	3,000	0,750	0,750	0,750	0,375	-	-	-
Crédit BTK 2009	13,000		2,600	2,600	2,600	2,600	2,600	-
Crédit STB	2,000	1,800						
BILLETS DE TRESORERIE 2005	5,000	1,000	3,000	-	-	-	-	-
BILLETS DE TRESORERIE 2009	1,000		1,000	-	-	-	-	-
BILLETS DE TRESORERIE 2010	1,000		1,000	-	-	-	-	-
EO AIL 2005	10,000	2,000	2,000	-	-	-	-	-
EO AIL 2007	10,000	2,000	2,000	2,000	2,000	-	-	-
EO AIL 2008	10,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	-	-
EO AIL 2009	10,000		2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	0,000
EO AIL 2010-1	15,000		-	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000
Divers Emprunts 2010	25,000		-	5,000	5,000	5,000	5,000	5,000
EO AIL 2011	20,000		-	-	4,000	4,000	4,000	4,000
Emprunts 2011	30,000		-	-	6,000	6,000	6,000	6,000
Emprunts 2012	55,000		-	-	-	11,000	11,000	11,000
Emprunts 2013	59,000		-	-	-	-	11,800	11,800
Emprunts 2014	60,000		-	-	-	-	-	12,000
Emprunts 2015	70,000		-	-	-	-	-	-
Remboursements par an		10,300	17,100	17,912	26,975	35,600	45,400	52,800

	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
ENCOURS FIN DE PERIODE	59,188	83,088	115,176	143,201	166,601	181,201	198,401
Encours moyen	54,088	71,138	99,132	129,189	154,901	173,901	189,801
Taux de rémunération	6,56%	6,51%	6,46%	6,41%	6,36%	6,31%	6,26%
Charges d'intérêts	3,546	4,628	6,400	8,276	9,846	10,966	11,874

P : Prévisionnel

➤ Autres charges d'exploitation :

Les autres charges évolueront de 5% l'an, auxquelles s'ajoutent les frais annuels de fonctionnement de 24 000 dinars l'an par nouveau guichet ainsi que les frais de publicité estimés à 0,5% des produits nets

➤ Impôts :

Le taux d'imposition retenu est le taux légal applicable aux établissements de crédits, soit 35%, sans considérer aucune hypothèse de réinvestissement des bénéfices imposables.

➤ Distribution des dividendes :

	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Dividendes (en MD)	0,500	0,500	1,000	1,500	1,750	2,250	2,250
Capital social (en MD)	10,000	10,000	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000
% du capital	5,0%	5,0%	6,7%	10,0%	11,7%	15,0%	15,0%

P : Prévisionnel

6.2.3 - Bilans prévisionnels

Montants exprimés en millions de dinars tunisiens

ACTIF	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Liquidités et équivalents de liquidité	1,734	0,000	0,000	0,000	0,350	0,505	0,000
Placements à court terme	0,013	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Créances Issues des opérations leasing	81,169	113,344	147,370	174,906	195,173	211,281	232,075
Placement à terme	1,100	1,100	1,100	1,100	1,100	1,100	1,100
Valeurs immobilisées	0,184	0,211	0,272	0,299	0,318	0,286	0,282
Autres actifs	2,911	3,348	3,850	4,427	5,091	5,855	6,733
Total Actif	87,111	118,002	152,592	180,733	202,032	219,027	240,190
PASSIF							
Concours bancaires et dettes rattachées	5,436	9,752	6,487	4,464	0,000	0,000	0,244
Emprunts et dettes rattachées	60,196	83,088	115,176	143,201	166,601	181,201	198,401
Dettes envers la clientèle	1,137	1,194	1,254	1,316	1,382	1,451	1,524
Fournisseurs et comptes rattachés	5,367	6,624	7,636	8,372	9,200	10,120	11,132
Autres passifs	0,846	1,748	0,095	0,176	0,376	0,821	2,039
Total du Passif	72,982	102,406	130,648	157,529	177,559	193,593	213,340
Capitaux Propres							
Capital social	10,000	10,000	15,000	15,000	15,000	15,000	15,000
Réserves	2,624	2,689	2,787	2,905	3,043	3,194	3,355
Résultats reportés	0,208	0,940	1,809	2,540	3,412	4,029	4,829
Résultat net de l'exercice	1,297	1,967	2,348	2,759	3,019	3,211	3,666
Total des capitaux propres	14,129	15,596	21,945	23,204	24,473	25,434	26,850
Total passif et capitaux propres	87,111	118,002	152,592	180,733	202,032	219,027	240,190

P : Prévisionnel

6.2.4 - Etat de Résultat Prévisionnel

Montants exprimés en millions de dinars tunisiens

	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Total des produits de Leasing	7,926	10,271	13,191	16,072	18,361	20,073	22,014
Charges financières nettes	(3,546)	(4,628)	(6,400)	(8,276)	(9,846)	(10,966)	(11,874)
PRODUIT NET	4,380	5,643	6,791	7,796	8,515	9,107	10,140
Charges de personnel	0,935	1,060	1,245	1,369	1,504	1,649	1,806
Autres charges d'exploitation	0,616	0,723	0,841	0,883	0,927	0,974	1,022
Dotations aux amortissements	0,065	0,073	0,099	0,123	0,132	0,132	0,124
Dotations nettes aux provisions	0,767	0,791	1,029	1,218	1,354	1,461	1,603
Total des Charges d'exploitation	2,383	2,646	3,214	3,594	3,917	4,215	4,555
RESULTAT D'EXPLOITATION	1,997	2,996	3,577	4,203	4,599	4,891	5,585
Autres produits	0,017	0,030	0,036	0,042	0,046	0,049	0,056
RESULTAT AVANT IMPOT	2,014	3,026	3,613	4,245	4,645	4,940	5,641
Impôts	(0,716)	(1,059)	(1,265)	(1,486)	(1,626)	(1,729)	(1,974)
RESULTAT NET	1,297	1,967	2,348	2,759	3,019	3,211	3,667

P : Prévisionnel

6.2.5 - Etats des flux de trésorerie prévisionnels

Montants exprimés en millions de dinars tunisiens

	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles							
Encaissements reçus des clients	50,323	59,075	71,123	91,243	111,121	128,586	139,027
Décaissements pour financement de contrats de	(61,764)	(81,310)	(94,438)	(103,914)	(114,172)	(125,580)	(138,138)
Intérêts payés	(2,996)	(4,628)	(6,400)	(8,276)	(9,846)	(10,966)	(11,874)
Sommes versés au personnel	(1,110)	(1,060)	(1,245)	(1,369)	(1,504)	(1,649)	(1,806)
Sommes versés aux fournisseurs	(0,073)	(0,078)	(0,084)	(0,089)	(0,096)	(0,102)	(0,110)
Impôts payés	(1,802)	(1,370)	(1,641)	(1,971)	(2,217)	(2,412)	(2,711)
Autres flux liés à l'exploitation	0,018	0,020	0,022	0,024	0,026	0,029	0,032
Flux de trésorerie net affectés aux activités opérationnelles	(17,404)	(29,350)	(32,662)	(24,352)	(16,686)	(12,095)	(15,579)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	(0,025)	(0,100)	(0,160)	(0,150)	(0,150)	(0,100)	(0,120)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Financières	(0,040)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Financières							
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(0,065)	(0,100)	(0,160)	(0,150)	(0,150)	(0,100)	(0,120)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement							
Augmentation de capital			5,000				
Dividendes et autres distributions	(0,420)	(0,500)	(1,000)	(1,500)	(1,750)	(2,250)	(2,250)
Encaissements provenant des emprunts*	59,500	41,000	50,000	55,000	59,000	60,000	70,000
Remboursement d'emprunts	(39,300)	(17,100)	(17,912)	(26,975)	(35,600)	(45,400)	(52,800)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	19,780	23,400	36,088	26,525	21,650	12,350	14,950
Variation de trésorerie	2,311	(6,050)	3,266	2,023	4,814	0,155	(0,749)
Trésorerie au début de l'exercice	(6,013)	(3,702)	(9,752)	(6,487)	(4,464)	0,350	0,505
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(3,702)	(9,752)	(6,487)	(4,464)	0,350	0,505	(0,244)

(*) : Les certificats de leasing de la BEST sont remboursés et renouvelés annuellement.

(**) : Ligne de trésorerie BTK de 10 millions de dinars

6.2.6 - Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels

Indicateurs de gestion (en MD)	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Résultat net de l'exercice (1)	1,297	1,967	2,348	2,759	3,019	3,211	3,667
Produits de leasing (2)	7,926	10,271	13,191	16,072	18,361	20,073	22,014
Produits nets (3)	4,380	5,643	6,791	7,796	8,515	9,107	10,140
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à court terme + Placements à long terme (4)	82,282	114,444	148,470	176,006	196,273	212,381	233,175
Engagement (5)	88,229	121,194	156,250	185,004	206,625	224,194	246,591
Capitaux propres (avant résultat net) (6)	12,832	13,629	19,596	20,445	21,455	22,223	23,184
Capitaux propres avant affectation (7)	14,129	15,596	21,945	23,204	24,473	25,434	26,850
Créances issues d'opérations de leasing (8)	81,169	113,344	147,370	174,906	195,173	211,281	232,075
Créances classées (9)	10,083	11,065	12,230	13,640	15,039	16,230	17,460
Total provisions + Produits réservés (10)	7,061	7,852	8,881	10,099	11,453	12,914	14,517
Emprunts et dettes rattachées (11)	60,196	83,088	115,176	143,201	166,601	181,201	198,401
Dettes envers la clientèle (12)	1,137	1,194	1,254	1,316	1,382	1,451	1,524
Charges financières nettes (13)	3,546	4,628	6,400	8,276	9,846	10,966	11,874
Charges de personnel (14)	0,935	1,060	1,245	1,369	1,504	1,649	1,806
Dotations nettes aux provisions (15)	0,767	0,791	1,029	1,218	1,354	1,461	1,603
Charges d'exploitation hors dotations aux provisions (16)	1,616	1,856	2,185	2,375	2,563	2,755	2,952
Total bilan (17)	87,111	118,002	152,592	180,733	202,032	219,027	240,190
Ratios propres aux sociétés de leasing	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Capitaux propres (avant résultat net)/Engagements (6)/(5)	14,5%	11,2%	12,5%	11,1%	10,4%	9,9%	9,4%
Rentabilité des fonds propres (1)/(6)	10,1%	14,4%	12,0%	13,5%	14,1%	14,5%	15,8%
Taux de créances classées (9)/(5)	11,4%	9,1%	7,8%	7,4%	7,3%	7,2%	7,1%
Ratio de couverture des créances classées (10)/(9)	70,0%	71,0%	72,6%	74,0%	76,2%	79,6%	83,1%
Créances classées/Créances issues d'opérations de leasing + Placements à court terme+Placements à long terme (9)/(4)	12,3%	9,7%	8,2%	7,7%	7,7%	7,6%	7,5%
Ratios de structure	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Capitaux propres avant affectation/Total bilan (7)/(17)	16,2%	13,2%	14,4%	12,8%	12,1%	11,6%	11,2%
Emprunts et dettes rattachés/Total bilan (11)/(17)	69,1%	70,4%	75,5%	79,2%	82,5%	82,7%	82,6%
Créances issues d'opérations de leasing /Total bilan (8)/(17)	93,2%	96,1%	96,6%	96,8%	96,6%	96,5%	96,6%
Emprunts et dettes rattachés + dettes envers la clientèle / Créances issues d'opérations de leasing [(11)+(12)]/(8)	75,6%	74,4%	79,0%	82,6%	86,1%	86,4%	86,1%
Ratios de gestion	2007	2008E	2009P	2010P	2011P	2012P	2013P
Charges de personnel/Produits nets (14)/(3)	21,3%	18,8%	18,3%	17,6%	17,7%	18,1%	17,8%
Produits nets/Capitaux propres avant résultat (3)/(6)	34,1%	41,4%	34,7%	38,1%	39,7%	41,0%	43,7%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/Produits nets) (16)/(3)	36,9%	32,9%	32,2%	30,5%	30,1%	30,2%	29,1%
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées/Produits nets (15)/(3)	17,5%	14,0%	15,2%	15,6%	15,9%	16,0%	15,8%
Ratios de rentabilité	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat net) (1)/(6)	10,1%	14,4%	12,0%	13,5%	14,1%	14,5%	15,8%
ROA (Résultat net/Total bilan) (1)/(17)	1,5%	1,7%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%	1,5%
Résultat net/Produits nets (1)/(3)	29,6%	34,9%	34,6%	35,4%	35,5%	35,3%	36,2%
Produits de leasing/Créances issues d'opérations de leasing (2)/(8)	9,8%	9,1%	9,0%	9,2%	9,4%	9,5%	9,5%
Produits nets/Total bilan (3)/(17)	5,0%	4,8%	4,5%	4,3%	4,2%	4,2%	4,2%

P : Prévisionnel

6.2.7 - Evolution Prévisionnelle des créances classées

(En MD)

Année	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Créances classées de l'année (1)	10,083	11,065	12,230	13,640	15,039	16,230	17,460
Total des Provisions et produits réservés (2)	7,061	7,852	8,881	10,099	11,453	12,914	14,517
Taux de couverture (2)/(1)	70,03%	70,96%	72,61%	74,04%	76,16%	79,57%	83,14%

6.2.8 - Tableau d'amortissement des emprunts obligataires émis par l'AIL

(En MD)

Emprunts		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
AIL 2005	Intérêts	260,0	0,130	-	-	-	-	-
	Capital	2 000,0	2,000	-	-	-	-	-
AIL 2007	Intérêts	550,0	0,413	0,275	0,138	-	-	-
	Capital	2 000,0	2,000	2,000	2,000	-	-	-
AIL 2008	Intérêts	650,0	0,520	0,390	0,260	0,130	-	-
	Capital	2 000,0	2,000	2,000	2,000	2,000	-	-
AIL 2009-1	Intérêts	-	0,650	0,520	0,390	0,260	0,130	-
	Capital	-	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	-
AIL 2010-1	Intérêts	-	-	0,788	0,630	0,473	0,315	0,158
	Capital	-	-	3,000	3,000	3,000	3,000	3,000
Total des remboursements		7,460	9,713	10,973	10,418	7,863	5,445	3,158

6.2.9 - Etats des cashflows prévisionnels

(En MD)

Année	2009	2010P	2011P	2012P	2013P	2014P	2015P
Résultat Net	1,297	1,967	2,348	2,759	3,019	3,211	3,667
Dotations aux amortissements	0,065	0,073	0,099	0,123	0,132	0,132	0,124
Dotations aux provisions	0,767	0,791	1,029	1,218	1,354	1,461	1,603
Cash flows prévisionnels	2,129	2,831	3,477	4,100	4,505	4,804	5,393

P : Prévisionnel

6.2.10 - Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers prévisionnels



SOCIETE FMBZ – KPMG TUNISIE

Immeuble KPMG, Lot 623 Lac II –Tunis -

Tél : 71 194 344 Fax: 71 194 320
E-mail: fmbz@kpmg.com.tn



22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 – 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 Fax : 71 234 215
E-mail : neji.fac@planet.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB INTERNATIONAL LEASE

Nous avons examiné les projections financières de l'**ARAB INTERNATIONAL LEASE** couvrant la période 2010-2015, telles qu'annexées au présent rapport, selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces projections et les hypothèses présentées dans la note 5 sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la direction.

Ces projections ont été préparées pour émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars. Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces projections ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les projections, étant toutefois rappelé qu'elles reposent sur des hypothèses théoriques. A notre avis, ces projections sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et les états de résultats prévisionnels sont présentés conformément au système comptable des entreprises.

Même si les événements sous-tendant les hypothèses retenues se produisent, les réalisations peuvent néanmoins différer des projections de manière significative, dès lors que tous les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 03 Novembre 2010

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ-KPMG TUNISIE

F.A.C

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Mohamed Neji HERGLI

